

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2019



**Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 60 800 130 €
RCS : Mont de Marsan 895 750 412**

SOMMAIRE

I.	PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL	3
I.1.	NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
I.2.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	3
II.	SITUATION FINANCIERE.....	4
II.1.	CHIFFRES CLES	4
II.2.	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020	5
II.2.1.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020.....	5
II.2.2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020 ...	6
II.2.2.1.	FAITS MARQUANTS.....	6
II.2.2.2.	ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE.....	6
II.2.2.3.	RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE	8
II.2.2.4.	POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX	10
II.2.2.5.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	10
II.2.2.6.	EVOLUTION ET PERSPECTIVES	10
II.2.2.7.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	10
II.2.2.8.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	12
II.2.2.9.	CAPITAL.....	16
II.2.2.10.	INFORMATIONS SUR LES RISQUES.....	18
II.2.2.11.	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE.....	29
II.2.2.12.	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE .	65
II.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2018.....	68
II.3.1.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	68
II.3.2.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	69
II.3.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	70
II.3.4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	71
II.3.5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	72
II.4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	123
II.5.	COMPTES ANNUELS 2018 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA	126
II.5.1.	COMPTE DE RESULTAT.....	126
II.5.2.	BILAN ACTIF	127
II.5.3.	BILAN PASSIF.....	128
II.5.4.	ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018.....	128
II.5.4.1.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	128
II.5.4.2.	NOTES SUR DES POSTES DU BILAN	129
II.5.4.3.	NOTES SUR DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	136
II.5.4.4.	INFORMATIONS GENERALES.....	137
II.5.4.5.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	138
II.5.4.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	139
II.5.4.7.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	139
II.5.4.8.	INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS.....	140
II.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	141
II.6.1.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	141
II.6.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	144
II.7.	RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE	145
II.8.	PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020	146
II.9.	ORGANIGRAMME	157

I. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL

I.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

M. Dominique COUTIERE – Président-Directeur Général

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mimizan, le 30 avril 2020

Dominique COUTIERE
Président-Directeur Général

I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG AUDIT IS SAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Eric JUNIERES
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Deloitte et Associés, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
6, Place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Emmanuel GADRET
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro Reydel
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

BEAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

II. SITUATION FINANCIERE

II.1. CHIFFRES CLES

(En milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	389 868	401 988
Taux du chiffre d'affaires à l'international	57,1%	57,6%
EBITDA	28,5	28,0
Taux d'EBITDA (EBITDA/Chiffre d'affaires)	7,3%	7,0%
Résultat opérationnel courant	14 305	14 701
Résultat net de l'ensemble consolidé (part du groupe)	9 741	9 411
Résultat net par action (€)	0,40	0,43
Capitaux propres (part du groupe)	134 690	126 049
Capitaux propres par action (€)	5,5	5,2
Effectifs à la clôture	1 565	1 644
Endettement net	112 792	102 420
Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE)	96 706	93 795
Flux de trésorerie opérationnels	21 684	8 011
Flux de trésorerie d'investissement	(25 934)	(22 150)
Flux de trésorerie de financement	9 268	3 224
Cash-flow (variation de la trésorerie)	5 018	(10 915)

L'EBITDA se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat opérationnel courant (a)	14 305	14 701
Dotations aux amortissements sur immobilisations (b)	13 992	12 547
Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c)	118	-67
Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d)	109	823
EBITDA (a) + (b) + (c) + (d)	28 525	28 004

L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le calcul figure dans le paragraphe VIII.1.4. de l'annexe consolidée.

Le Besoin en Fonds de Roulement se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Stocks (a)	103 692	97 924
Clients et autres débiteurs (b)	69 643	79 646
Fournisseurs et autres créditeurs (c)	76 629	83 775
BFR (a) + (b) - (c)	96 706	93 795

II.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

II.2.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

- Lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice 2019, sur les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 – Quitus aux administrateurs
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rémunérations versées aux administrateurs
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Coutière
- Renouvellement du mandat d'administrateur de BIOLANDES TECHNOLOGIES
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Labatut
- Ratification de la nomination par cooptation de Madame Emmanuelle Picard en qualité d'administrateur de la Société
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Emmanuelle Picard
- Nomination de Monsieur Jean-Claude Béziat, en qualité d'administrateur de la Société
- Renouvellement du mandat de censeur de Crédit Agricole Partenariat (CAPAR)
- Renouvellement du mandat de censeur de Bpifrance Investissement
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce
- Mise en conformité de l'article 11.2 « Administrateur(s) représentant(s) des salariés » des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

II.2.2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

II.2.2.1. FAITS MARQUANTS

Le Groupe a consolidé son redressement avec une rentabilité globale stabilisée au même niveau (EBITDA de l'ordre de 28 M€) pour la 3ème année consécutive. La progression de la rentabilité de la Division Emballage, portée par la bonne orientation des activités Sacs et Flexible, a plus que compensé le retrait significatif de la Division Bois, impactée par un manque d'activité. Globalement, la rentabilité du Groupe reste toujours fortement impactée par des prix du bois très élevés.

Le Groupe a poursuivi ses investissements cette année sur un rythme soutenu (26 M€), avec notamment la mise en service début novembre des nouvelles turbines de production d'électricité au sein de la papeterie de Mimizan, dans le cadre du projet CRE5 qui va contribuer à renforcer la compétitivité du site dès 2020.

La participation de 40% de Gascogne Sacs dans les sociétés italiennes Sacchificio Veneto et Lessinia Immobili a été cédée en novembre à l'autre actionnaire (avec 60%) pour un montant de 3,3 M€ qui valorise les bénéfices générés par cette participation depuis son acquisition en 1998. Par conséquent, cette opération dégage une plus-value de 1 M€ dans les comptes de la société Gascogne Sacs, et un résultat quasi-neutre dans les comptes consolidés.

La cession de cet actif non stratégique est une opération positive pour le Groupe, fruit d'un long processus entamé par la gouvernance actuelle dès son arrivée en 2014, car elle permet de dégager des ressources réinvesties dans son outil industriel.

II.2.2.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Compte de résultat

En M€	2019	2018
Chiffre d'affaires	389,9	402,0
EBITDA	28,5	28,0
Résultat opérationnel courant	14,3	14,8
Résultat opérationnel	13,7	10,0
Résultat financier	-4,0	-3,6
Résultat avant impôt	9,8	6,5
Résultat net consolidé	9,7	9,4

Le **chiffre d'affaires** est en recul de 3% à 389,9 M€.

Le chiffre d'affaires de la Division Bois (15% du chiffre d'affaires) est en retrait de 14%. Le chiffre d'affaires de la Division Emballage (85% du chiffre d'affaires) est quasi-stable, la croissance des activités Sacs et Flexible compensant le recul de l'activité Papier.

L'EBITDA¹ progresse légèrement de 28,0 à 28,5 M€.

L'EBITDA intègre un impact de + 1,4 M€ en conséquence de la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 – contrats de location.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

Le **résultat opérationnel courant** diminue de 0,5 M€ principalement en raison de l'augmentation mécanique des amortissements du fait des investissements importants réalisés depuis cinq ans.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 13,7 M€, marquant une forte hausse de 37% par rapport à 2018, compte tenu de la nette réduction des charges non courantes cette année.

Le **résultat financier** s'élève à – 4,0 M€ en ligne avec l'évolution de la structure d'endettement.

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** progresse ainsi de 9,4 M€ en 2018 à 9,7 M€ en 2019.

Structure financière

Bilan	2019	2018
Capitaux propres (M€)	134,7	126,2
Capitaux propres par actions (€)	5,5	5,3
Endettement net (M€)	112,8	102,4
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	96,7	93,8

Tableaux de flux	2019	2018
Flux de trésorerie opérationnels (M€)	21,7	8,0
Flux de trésorerie d'investissement (M€)	-25,9	-22,2
Flux de trésorerie de financement (M€)	9,3	3,2
Variation de trésorerie (M€)	5,0	-10,9

Les flux opérationnels augmentent fortement (+ 13,7 M€), à EBITDA quasi-constant, en raison d'une moindre progression du Besoin en Fonds de Roulement qu'en 2018 et de décaissements exceptionnels moins importants.

Les flux d'investissement sont plus élevés qu'en 2018 (+3,7 M€), liés à la poursuite du programme d'investissement, marqué cette année par la finalisation du projet CRE5.

Les flux de financement s'élèvent à 9,3 M€ comprenant des tirages importants de la ligne de crédit capex (25 M€) pour financer les investissements.

Au total, la variation de trésorerie est positive à + 5 M€.

L'endettement net est maîtrisé, compte tenu du plan d'investissement ambitieux entamé depuis 2014. En 2019, il progresse de 10,4 M€ dont un impact de 4,3 M€ lié à la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 – contrats de location.

Les covenants financiers ont été respectés au 31 décembre 2019.

II.2.2.3. RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE

En M€	Division BOIS		Division EMBALLAGE		Dont Activité Papier		Dont Activité Sacs		Dont Activité Flexible	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Chiffres d'affaires	52,7	61,4	337,1	340,6	101,2	107,0	115,5	115,6	120,4	118,0
EBITDA	-1,5	-0,3	30,0	28,3	11,0	15,2	8,4	5,3	9,8	7,5
Résultat opérationnel courant	-2,3	-2,4	16,6	17,2	5,7	11,5	4,6	1,8	6,0	4,0

La **Division Bois** voit son chiffre d'affaires baisser de 14%. Des marchés ont été perdus sur les produits de la décoration distribués dans la GSB (Grandes Surfaces de Bricolage) car les prix historiquement élevés du pin maritime sur le massif des Landes de Gascogne ne peuvent permettre au Groupe d'être compétitif au regard des marchés adressés. Les marchés de l'industrie (bois pour palettes) sont également en retrait en raison de la concurrence des bois endommagés à bas coût (principalement scolytés) importés d'Europe Centrale et du Nord-Est de la France.

La contraction du chiffre d'affaires, associée à la baisse des marges compte tenu de la difficulté à répercuter les hausses de prix du bois ont entraîné une baisse de l'EBITDA en 2019 qui a été limitée à 1,2 M€ grâce aux mesures d'adaptations des coûts d'exploitation.

Dans ce contexte, le Groupe a annoncé un projet de restructuration afin d'ajuster les capacités industrielles aux marchés accessibles à l'entreprise. Ce projet a été présenté aux partenaires sociaux fin février 2020, il prévoit notamment la fermeture du site de Castets et la suppression de 91 postes.

La **Division Emballage** poursuit son redressement avec une amélioration notable de l'EBITDA¹ de 1,7 M€ avec cependant des évolutions hétérogènes selon les activités :

- **L'Activité Papier** voit son EBITDA diminuer de 4,1 M€, fortement pénalisée par la baisse de sa marge brute compte tenu de l'inflation de la matière première bois et par l'arrêt réglementaire de la production de 3 semaines au mois de mai. Les compléments de rémunération d'EDF liés à la production d'électricité dans le cadre de CRE5 ont démarré en fin d'année (novembre) avec la mise en service des turbines.
- **L'Activité Sacs** augmente son EBITDA de 3,1 M€ (+ 58%) principalement tirée par la sacherie de Mimizan qui récolte les fruits de sa réorganisation industrielle et d'une stratégie commerciale recentrée. Les sites de Saint Herblain et de Tunisie progressent également. Les sacheries en Allemagne et en Grèce ont un EBITDA stable par rapport à 2018.
- **L'Activité Flexible** améliore son EBITDA de 2,3 M€ (+ 32%). Des hausses de prix ont été passées pour neutraliser les hausses de prix matières subies en 2018, ce qui permet de restaurer les marges.

Société mère (Comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires social de Gascogne SA, essentiellement composé des prestations facturées à ses filiales au titre de l'assistance technique, du contrôle et de la coordination des activités, s'établit à 5,7 M€, contre 5,5 M€ en 2018.

Le résultat d'exploitation est en progression à + 0,3 M€ (vs +0,1 M€ en 2018).

Le résultat financier net diminue de +6,6 M€ à 0,1 M€. Il est à noter que le résultat financier intégrait en 2018 le paiement de dividendes des filiales, ce qui n'est pas le cas en 2019.

Le résultat exceptionnel est de - 0,25 M€ en 2019.

Le résultat net s'établit à +0,1 M€, contre +6,5 M€ en 2018.

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2019 est de 40 206.

Echéancier fournisseurs et clients

Fournisseurs	Exercice clos le 31/12/2019	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2018	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice
Nombre de factures reçues non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu	54		72	
Montant total des achats sur l'exercice	2 979		2 165	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	382		516	
Total non échu	382		516	
Échu depuis moins de 30 jours	435		165	
Échu depuis 30 à 60 jours	0		64	
Échu depuis plus de 60 jours	0		1	
Total échu	435	0%	229	1%

Clients	Exercice clos le 31/12/2019	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2018	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice
Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	95		76	
Montant total des factures concernées sur l'exercice	5 674		5 531	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	1 810		1 731	
Total non échu	1 810		1 731	
Échu depuis moins de 30 jours	13		14	
Échu depuis 30 à 60 jours	26		27	
Échu depuis plus de 60 jours	380		285	
Total échu	419	0%	326	9%

II.2.2.4. POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 2,5 M€ (vs 2,3 M€ en 2018) :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

II.2.2.5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La recherche et développement est conduite au sein des activités du Groupe.

Les dépenses de recherche et développement identifiées dans le cadre du dispositif du Crédit Impôt Recherche pour l'exercice 2019 s'élèvent à 1,5 M€ et sont comptabilisées en charge.

II.2.2.6. EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Voir le paragraphe 'Crise du COVID 19' dans le chapitre II.2.2.7. Evénements postérieurs à la clôture.

II.2.2.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Restructuration de la Division Bois

Le Groupe a annoncé un projet de restructuration de la Division Bois afin d'ajuster les capacités industrielles aux marchés accessibles à l'entreprise. Ce projet a été présenté aux partenaires sociaux fin février 2020, il prévoit notamment la fermeture du site de Castets et la suppression de 91 postes.

Cession des ORAN

Au titre d'un contrat signé le 25 février 2020, les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été cédées à leur nominal de 2,50 euros par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

La conclusion de ce contrat de cession est assimilée à une convention règlementée au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce.

La signature de cette convention règlementée a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019. Elle devra être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Crise du COVID 19

Beaucoup de pays dans le Monde, et notamment la France, sont actuellement sévèrement affectés par la crise sanitaire du Covid-19.

Le groupe Gascogne a pris des mesures en concertation avec les Représentants du personnel afin d'assurer dans la mesure du possible la continuité de ses opérations et la qualité de ses services dans le respect des règles sanitaires préconisées par les autorités.

Les activités du Groupe sont essentielles et stratégiques pour les clients dans le domaine de l'agroalimentaire humain et animal et de la santé, aussi l'objectif du Groupe est de maintenir son activité industrielle et commerciale autant que possible dans ces conditions difficiles afin de satisfaire la demande et préparer au mieux l'après-crise.

La situation actuelle étant incertaine, il est difficile à ce stade d'en déterminer les impacts sur l'activité de la société en 2020.

Il s'agit d'un évènement post-clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture : conformément aux normes comptables, cet évènement n'a donc pas été pris en compte pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS – REGLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

II.2.2.8.1. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Dominique Coutière, de BIOLANDES TECHNOLOGIES et de Monsieur Laurent Labatut arriveront à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires de les renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Par ailleurs, Madame Dominique Brard a, en date du 23 décembre 2019 démissionné de son mandat d'administrateur. Madame Dominique Brard a été nommée par cooptation le 27 octobre 2014, sur recommandation de BPIfrance Investissement. Le 21 avril 2020, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation de BPIfrance Investissement, de coopter Madame Emmanuelle Picard en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Dominique Brard, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration proposera à la réunion de l'Assemblée Générale la ratification de la cooptation de Madame Emmanuelle Picard ainsi que le renouvellement de son mandat d'administrateur pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Madame Emmanuelle Picard est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique et d'un Master of Science de l'Université de Stanford aux Etats-Unis. Elle a exercé toute sa carrière dans des groupes industriels (dont Saint Gobain) et a rejoint le groupe Imerys en 2017 en qualité de Directeur général de la division Additifs de Performance EMEA. Elle a par ailleurs été administrateur indépendant du groupe Bras Monnier en 2016 et 2017 et, en 2018, a exercé les mandats de :

- Président d'Imerys Talc Luzenac France, d'Imerys Talc Spain, S.A, et d'Imerys Talc Italy S.p.A
- Directeur Général d'Imerys Talc Austria GmbH –
- Directeur Délégué – CEO d'Imerys Talc Belgium –

Ensuite, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale la nomination de Monsieur Jean-Claude Beziat en qualité d'administrateur indépendant, pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Jean-Claude Beziat a exercé, de 1990 jusqu'au 1^{er} mars 2018, les fonctions de Président du Groupe Aqualande, leader européen de l'aquaculture et de l'une de ses filiales la Ferme Marine du Douhet. En parallèle, Monsieur Beziat a été gérant des SARL Les truites de la Côte d'Argent, Extramer et les Sources de l'Avance qui appartiennent également au groupe Aqualande.

Monsieur Jean-Claude Beziat est actuellement gérant des sociétés piscicoles Aquaitaine et le Moulin de Caouley, et administrateur de Alliance Forêt Bois.

Monsieur Jean-Claude Beziat se conforme au critère d'indépendance des administrateurs défini par le Code Middledent auquel adhère la société, et qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux (2) dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Enfin, le mandat de Monsieur Marc Thibaud en qualité d'administrateur représentant des salariés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale. Le Comité de Groupe désignera un nouvel administrateur représentant des salariés pour une période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de Gascogne SA au 31 décembre 2019 :

Nom, Prénom Titres ou fonctions des administrateurs	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Année première nomination	Echéance du mandat
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Président du Conseil d'administration	Directeur Général	N/A	2014 ²	2020
Laurent LABATUT 30 rue Gambetta BP 206 40 105 Dax Cedex	Administrateur	Néant	Président de la société DRT	2014 ³	2020
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Jean-Claude BEZIAT Route de Belis 40420 Le Sen	Administrateur	Néant	Gérant de la société AQUAQUITAINE	2014 ⁴	2020
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur	Néant	Directeur Administratif et Financier du groupe MACQPISTO	2011 ⁵	2023
Marc THIBAUD 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Administrateur représentant des salariés	Responsable Amélioration Continue GASCOGNE PAPIER ⁶	Néant	2018 ⁷	2020 ⁸

Censeurs

Les mandats de BPI France Investissement et de CAPAR en qualité de censeurs de la société arriveront à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires de les renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

² Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le Conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014. Au cours du Conseil d'administration du 09 juillet 2014, Dominique Coutière est nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

³ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le Conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014.

⁴ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le Conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014.

⁵ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2011. Renouvellement du mandat par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017.

⁶ Gascogne Papier est filiale à 100% de Gascogne SA

⁷ Désignation par le Comité de Groupe en date du 04 juillet 2018.

⁸ Conformément aux statuts de Gascogne SA, la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Au 31 décembre 2019, le collège des censeurs est composé comme suit :

Nom	Principale fonction dans la société	Principale fonction hors de la société	Année première nomination	Echéance du mandat
Bpifrance Investissement, représentée par Samuel DALENS 27/31, av. du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort	Néant	Directeur d'Investissement	2017 ⁹	2020
CAPAR, représentée par Nicolas LAMBERT 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	Néant	Directeur d'Investissement IDIA Capital Investissement	2017 ¹⁰	2020

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute autre société, organisme ou association par chacun des administrateurs de Gascogne SA au 31 décembre 2019 :

Autres mandats en cours		
	Nature du mandat	Société ou entité
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Gérant Gérant Gérant Président	Société Civile D.C. Société Civile Landaise de Participations SCI DE LA CAILBOSSET ATTIS 2
Laurent LABATUT 30 rue Gambetta- BP 206 40105 Dax Cedex	Président Président Président Membre du Conseil de Surveillance Gérant Administrateur Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Membre du bureau	Alpha-Beta International IXXI DRT Approvisionnement Biomasse ATTIS 2 WILLERS ENGEL & Co (Allemagne) DRT America Inc. (Etats-Unis) TECNAL Corporation (Etats-Unis) DRT Specialty Chemicals Wuxi Ltd Chine) DRT Anthea Aroma Chemicals Private Limited (DRT-AACPL) Inde CROWN CHEMICALS Private Limited (Inde) PINOVA Inc (Etats-Unis) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Jean-Claude BEZIAT Route de Belis, 40420 Le Sen	Gérant Gérant Administrateur	AQUAQUITAINE LE MOULIN DU CAOULEY ALLIANCE FORET BOIS
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur Administrateur Administrateur	TRAPIL SA FOURNIER HABITAT MCPHY
Marc THIBAUD 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Néant	Néant

Président Directeur Général

Par décision du Conseil d'administration du 09 juillet 2014, Monsieur Dominique COUTIERE a été nommé pour exercer les fonctions de Président Directeur Général de Gascogne SA, pour une durée identique à celle de son mandat d'administrateur, soit pour une durée courant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale annuelle Ordinaire des actionnaires de Gascogne SA qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le Conseil d'administration se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale pour décider de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Dominique Coutière.

⁹ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Serge Bedrossian démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir.

¹⁰ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Nicolas Lambert, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir.

II.2.2.8.2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées par cet article sont des conventions, autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qui seraient intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Aucune convention relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II.2.2.8.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2019 EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les délégations de compétences et autorisations accordées par les assemblées générales des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital figurent dans le tableau ci-dessous.

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)	Utilisation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription ¹¹	05 juin 2018	26 mois 05/08/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 10 000 000 Euros	Mise en œuvre de cette délégation par décision du Conseil d'administration en date du 11 juin 2018 à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 9 806 470 Euros. délégation par décision du Conseil d'administration en date du 11 juin 2018 à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 9 806 470 Euros. Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 9 806 470 Euros par décision du Président Directeur Général en date du 1 ^{er} août 2018.
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ¹²	05 juin 2018	26 mois 05/08/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital immédiat ou à terme : 200 000 Euros	Néant

¹¹ 8^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2018

¹² 9^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2018

II.2.2.9. CAPITAL

EVOLUTION DU CAPITAL

Exercice	Nature	Montants (€)	Capital social (€)	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action (€)	Droits de vote double
01/01/2007			29 255 670	1 950 378	15	
31/12/2007	levées d'options Augmentation de capital Prime d'émission	647 400,00 2 196 040,40	647 400 29 903 070	43 160 1 993 538	15	594 345
31/12/2008	levées d'options Augmentation de capital Prime d'émission	6 375,00 21 615,50	6 375 29 909 445	425 1 993 963	15	587 179
31/12/2009			29 909 445	1 993 963	15	901 738
31/12/2010			29 909 445	1 993 963	15	1 172 033
31/12/2011			29 909 445	1 993 963	15	1 089 153
05/06/2012	réduction de la valeur nominale de 15 € à 5 €	-19 939 630,00	(19 939 630)	1 993 963		
31/12/2012			9 969 815	1 993 963	5	634 607
31/12/2013			9 969 815	1 993 963	5	530 121
09/07/2014	augmentation de capital par incorporation de créances - création de 1 908 804 actions Prime d'émission	9 544 020,00 24 577 411,44	19 513 835 9 756 917,50	3 902 767 3 902 767	5 2,50	
01/09/2014	réduction de la valeur nominale de 5 € à 2,5 €	-9 756 917,50				
19/09/2014	augmentation de capital ouverte	10 193 547,50	19 950 465	7 980 186	2,50	
31/12/2014	augmentation de capital réservée	31 043 195,00	50 993 660	20 397 464	2,50	529 833
31/12/2015			50 993 660	20 397 464	2,50	867 290
31/12/2016			50 993 660	20 397 464	2,50	922 388
31/12/2017			50 993 660	20 397 464	2,50	18 112 836
01/08/2018	augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, sans prime d'émission	9 806 470,00	60 800 130	24 320 052	2,50	
31/12/2018			60 800 130	24 320 052	2,50	36 234 554
31/12/2019			60 800 130	24 320 052	2,50	36 397 216

II.2.2.9.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Néant

II.2.2.9.2. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2019, le capital de Gascogne SA est composé de 24 320 052 actions d'une valeur nominale de 2,5 €. A la date de rédaction du présent rapport, le nombre d'actions composant le capital est toujours de 24 320 052. Compte tenu de l'existence du droit de vote double pour les actions détenues en compte nominatif depuis plus de 3 ans (article 13 des statuts), le nombre total de droits de vote théoriques s'établit à 42 478 454 au 17 février 2020. Le nombre de droits de vote exerçables est de 42 438 248 compte tenu de l'autocontrôle qui s'établit à 40 206 titres.

Au 17 février 2020, les actionnaires ayant plus de 2,5% du capital ou des droits de votes sont les suivants :

- Attis 2 : 70,6% du capital et 74,31 % des droits de vote
- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM, ex VIKTORIA INVEST) : 16 % du capital et 16,86 % des droits de vote

Au 31 décembre 2019, la participation des salariés dans le capital de la société se monte à 54 556 actions détenues par le Fonds Commun de Placement Gascogne Investissement, soit 0,224 % du capital.

- Enfin, nous vous informons qu'au 31 décembre 2019, la société ne détient pas de contrat de liquidité.
- Aucune action d'autocontrôle n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice.
- Aucune déclaration de franchissement de seuils n'a été reçue au cours de l'exercice.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Conformément à la publication de la note d'opération enregistrée auprès de l'AMF sous la référence 14-237 le 27 mai 2014, il existe un pacte d'actionnaires entre ATTIS 2 et EEM. Ce pacte, ainsi que le sous-concert au sein d'Attis 2 sont décrits dans la décision de l'AMF n°214C0932.

AUTOCONTRÔLE

L'autocontrôle représente 40 206 actions, soit 0,17 % du capital.

AUTORISATIONS EN COURS

Conformément aux délégations données au Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2014, ce dernier a autorisé le 1^{er} septembre 2014 l'émission des ORAN 1 et 2 (Obligation Remboursable en Action ou en Numéraire) dans les termes et conditions convenus.

- ORAN 1

L'émission d'un montant nominal de 9 363 952,5 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 1 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

- ORAN 2

L'émission d'un montant nominal de 2 688 890 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 2 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

II.2.2.9.3. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Néant

II.2.2.9.4. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR – COTATION SUR EURONEXT GROWTH

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015, dans sa 8^{ème} résolution, le Conseil d'administration a mis en œuvre le transfert des actions GASCOGNE du marché réglementé EURONEXT vers le marché EURONEXT GROWTH (ex. ALTERNEXT).

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'action GASCOGNE est cotée quotidiennement à la bourse de Paris sous la référence ISIN FR0000124414, mnémonique ALBI.

II.2.2.10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette partie décrit les risques dont Gascogne estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ainsi que des incidences négatives importantes sur un plan social, sociétal et environnemental. Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de mesures afin de contrôler ses risques et en améliorer la gestion. Pour les risques les plus importants et lorsque cela est possible, des assurances sont souscrites pour couvrir tout ou partie de ces risques.

II.2.2.10.1. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Risques sur l'environnement

Les principaux risques environnementaux se situent au niveau de l'activité de la papeterie de Gascogne Papier à Mimizan, ils consisteraient principalement en un épanchement de produits chimiques.

Le Groupe assume ses responsabilités industrielles en cherchant quotidiennement à améliorer ses produits et process et à limiter ses impacts sur l'environnement. Ceci se traduit par la mise en place d'actions de prévention et de protection/prévention.

Ainsi les sociétés du Groupe se sont engagées dans des démarches de certifications et d'amélioration continue. De plus, des contrôles et audits internes permettent d'identifier les risques et de mettre en place les actions nécessaires. Enfin, en cas de situation d'urgence, des fiches de gestion de crise ont été créées. Certaines usines disposent également d'un Plan d'Opération Interne (POI) et réalisent des exercices de mise en situation, principalement liés à la survenance d'un incendie ou un épanchement de produits chimiques.

La gestion des risques liés à la fabrication du papier repose sur le respect des réglementations en vigueur et sur des efforts constants visant à optimiser les consommations et limiter les émissions.

La force de Gascogne Papier est de produire une pâte à papier non blanchie selon un procédé de fabrication intégré et bouclé. La teinte naturelle du bois est ainsi conservée, le traitement chimique est limité, la majorité de l'énergie nécessaire à l'activité de Gascogne Papier est autoproduite à base de biomasse, et enfin les produits chimiques utilisés lors de la fabrication de la pâte sont régénérés.

Risques réglementaires

Le risque réglementaire consisterait, en cas de non-respect d'une exigence réglementaire, en des difficultés à obtenir auprès des autorités des autorisations d'exploitation.

En France, 8 sites du Groupe sont soumis à la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement car considérés comme susceptibles de générer des risques ou des dangers potentiels pour le voisinage ou l'environnement. Ces installations sont régies par le livre V Titre 1^{er} du Code de l'environnement. Enfin, il est à noter qu'aucun site du Groupe n'est classé « Seveso », c'est-à-dire qu'aucun n'est considéré comme un établissement industriel présentant des risques d'accidents majeurs.

Les risques réglementaires du Groupe sont principalement concentrés sur l'autorisation préfectorale d'exploitation du site de Gascogne Papier à Mimizan. La dernière autorisation date de février 2011, elle détaille des points de mise en conformité - relatifs aux rejets atmosphériques et aqueux - à mener.

Les travaux de mise en conformité s'étalent sur plusieurs années, selon un cahier des charges défini par arrêté préfectoral.

Risques sur les personnes

Les équipements de production industrielle du groupe Gascogne ainsi que les produits utilisés dans les procédés de transformation présentent un certain nombre de risques pour les personnes impliquées. Ces risques sont de plusieurs ordres :

- les risques liés à la pénibilité au travail (horaires de nuit et en équipes alternantes, exposition aux produits chimiques et bruit, manutention manuelle, postures pénibles, etc.),
- les risques liés aux machines et installations (incendie, entraînement ou écrasement d'un membre dans une machine, blessure par coupure, choc électrique lié à un organe de transmission non protégé, etc.),
- les risques liés à la manutention et aux interventions sur site (douleurs lombaires, heurts ou écrasements suite à des chutes de fardeaux/bobines, heurts ou écrasements par engins de levage ou de manutention),
- les risques liés aux poussières (mise en suspension de fines poussières de bois),
- les risques liés à l'utilisation de produits chimiques (inhalation lors de la mise en œuvre des produits et en cas de rupture de contenants, explosion accidentelle lors d'une vidange, explosion de produits stockés, etc.),
- les risques liés aux nuisances et rejets (émission de composés malodorants, COV, bruit, etc.).

Ces nombreux dangers sont inhérents à l'activité industrielle de travail du bois, à la production et à la transformation de papier et à l'utilisation de nombreux équipements qui peuvent entraîner des maladies professionnelles ou des accidents graves, tant lors des phases d'utilisation que lors des opérations de nettoyage et de maintenance.

Ainsi, la papeterie de Mimizan a eu à déplorer un accident mortel fin décembre 2012.

Il est donc de la responsabilité de Gascogne de mettre en place et de veiller à l'application la plus rigoureuse possible de normes strictes garantissant la sécurité de ses employés et de vérifier et corriger régulièrement sa politique dans ce domaine. Ces normes sont mises en œuvre par le biais d'audits réguliers, d'une analyse de chaque incident ou accident et du respect de la réglementation. Gascogne organise également des formations systématiques lors de l'accueil de chaque salarié et entreprise extérieure avant leur entrée en poste ainsi que des campagnes de sensibilisation régulières.

Une coordination avec les instances représentatives du personnel (ex. CHSCT en France) est établie afin de prendre en compte les attentes des salariés et d'élaborer avec le personnel concerné des approches de sensibilisation et de formation visant à réduire les risques dans les usines et les entrepôts. Le personnel est également impliqué lors de la mise en place des actions correctives et préventives.

En outre, afin de prévenir les accidents corporels et, d'une manière générale, d'assurer de bonnes conditions de sécurité sur les lieux de travail, la sécurité des outils industriels est progressivement renforcée sur chaque site de production par des investissements et un contrôle de conformité des moyens de production ainsi que leur système de sécurité.

De l'amiante ayant été utilisé dans certaines parties de la papeterie, le site de Mimizan a fait l'objet d'un classement « amiante » en 2015. Certains salariés et anciens salariés ont contracté des maladies dues à l'amiante dont le caractère professionnel a été reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Des procédures judiciaires ont été menées par ces salariés et anciens salariés, la faute inexcusable de l'employeur ayant été reconnue, et ont abouti à des indemnisations versées par Gascogne Papier.

Par ailleurs, des procédures judiciaires d'indemnisation du préjudice d'anxiété sont en cours.

Risques sur les biens

Les incendies

Le risque incendie est le principal risque auquel les sites sont exposés.

Le risque de départ et de propagation d'incendie est un risque inhérent à l'activité industrielle et en particulier concernant le groupe Gascogne :

- la nature des matières premières utilisées : le bois, le papier, les matières plastiques, les solvants qui peuvent s'enflammer,
- les procédés industriels de fabrication : par exemple, dans les scieries, le travail du bois génère des poussières de bois inflammables, les travaux par points chauds,
- la présence d'installations électriques,
- le stockage de matières premières.

Par le passé, le Groupe a eu à faire face à des incendies conséquents sur plusieurs sites (le dernier date de 2012).

Afin de limiter le risque d'incendie, les sociétés du Groupe mettent en place :

- des programmes de prévention : sensibilisation des salariés (interdiction de fumer), formation d'équipes d'intervention d'urgence, bonne tenue des locaux,
- des programmes de protection : maintenance et protection des installations électriques (en particulier dans les scieries du fait des poussières de bois). Des systèmes de sprinklers ont été mis en place sur un certain nombre de sites du Groupe.

Les défaillances techniques

Bien que toutes les mesures de maintenance et de sécurité des équipements soient mises en œuvre, le Groupe ne peut exclure que d'éventuelles défaillances techniques imprévisibles puissent entraîner des dommages sur les personnes et sur les biens.

Dans le Groupe, la défaillance technique qui serait la plus dommageable concerne la papeterie de Mimizan, exposée à des risques tels que l'explosion de la chaudière de régénération ou la casse d'un cylindre frictionneur.

La papeterie n'a jamais connu un tel incident mais les conséquences économiques (voire humaines dans le cas d'une explosion) seraient très importantes avec un arrêt probable de la production pendant plusieurs semaines sans qu'il soit pour autant possible de les évaluer précisément.

La gestion des risques incendie et de défaillance des équipements sont effectuées par le biais d'une revue annuelle des risques menée avec la compagnie d'assurance du Groupe.

L'expert de l'assurance évalue chaque année le niveau de risques de chacun des sites par rapport aux pratiques du secteur, constate les plans de progrès mis en place et émet des recommandations d'améliorations.

II.2.2.10.2. RISQUES FINANCIERS

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une société de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Un crédit de 110 M€ a été signé fin décembre 2017, souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, qui traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers,
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020,
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation.

Ce crédit est assorti de garanties et de clauses usuelles telles que le respect de ratios financiers.

Les covenants bancaires (ratio de levier et ratio de fonds propres) ont été respectés au 31 décembre 2019.

En 2018, le Groupe a conclu deux crédits d'investissement de 5 M€ chacun avec BPI France, à taux fixe, remboursables sur 5 ans avec un différé de 2 ans. Le 1^{er} crédit a été tiré en octobre 2018 et le second début 2019. Conformément à ce qui était prévu dans le financement signé fin 2017, ces deux prêts viennent réduire le crédit d'investissement du pool bancaire qui est donc ramené de 50 M€ à 40 M€.

L'échéancier de remboursement des dettes existantes au 31 décembre 2019 est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Montants au 31.12.19	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et au- delà
Prêt de refinancement 2017	35,0	7,5	7,5	20,0			
Crédit d'investissement	30,7	6,7	10,0	14,0			
Crédit d'investissement BPIFrance	10,0	0,5	2,0	2,0	2,0	2,0	1,5
Prêt ARI	7,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,2	
Pre-financement CICE ⁽²⁾	4,0						
Affacturation ⁽¹⁾	33,4						
Locations	7,5	2,4	2,3	1,3	0,9	0,5	0,1
Divers	1,5	0,9	0,4	0,1	0,2	0,0	
Total dettes financières brutes	129,5	19,5	23,8	38,9	4,6	3,7	1,6

⁽¹⁾ La dette d'affacturation est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

⁽²⁾ Ce montant comprend les prefinancements des CICE des années 2016 et 2017. Ils seront remboursés en 2020 et 2021 simultanément au remboursement de la créance de CICE par l'Etat, l'extinction de cette dette ne se traduit donc pas par une sortie de cash pour la société.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques de taux

Le risque de taux est caractérisé par un risque de la hausse des frais financiers à supporter en cas d'une variation défavorable des marchés de taux d'intérêts lorsque la société a recours à un endettement à taux variable.

Le Groupe est exposé aux hausses de taux d'intérêt, l'essentiel de ses financements étant à taux variable (81% de la dette brute totale au 31 décembre 2019), et en quasi-totalité indexés sur l'Euribor 3 mois.

Le Groupe ne détient pas d'actifs à taux variable, aussi son exposition nette est constituée des dettes financières à taux variable soit 104,6 M€.

Afin de se conformer au contrat de financement mis en place fin 2017, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 50 M€, consistant en des caps au taux de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

En complément, le Groupe a conclu en mars 2020, un contrat de couverture sous forme d'un cap d'un montant de 50 M€ à un taux de 0% pour une durée de 1 an.

La présentation de ce risque et des analyses de sensibilité sont détaillées dans les annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.3).

Risques de change

Le risque de change est lié à l'incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre lorsque la société réalise des transactions (achats ou ventes) libellées en devise étrangère. Les fluctuations des monnaies peuvent affecter l'entreprise sur deux plans :

- des fluctuations peuvent diminuer le montant du produit d'une vente (ou augmenter le coût d'un achat) compte tenu du délai de paiement entre la date de facturation et la date d'encaissement,
- des fluctuations peuvent affecter la compétitivité des produits vendus, les rendant plus ou moins chers pour les acheteurs étrangers.

Le risque de change du Groupe est relativement limité et est constitué uniquement d'un risque de change opérationnel.

En effet, si 57% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export (soit 223 M€), seulement 25 M€ sont réalisés en devises étrangères dont principalement en dollars américains (87%), soit 6,4% du chiffre d'affaires total du Groupe, dont une partie (25%) est naturellement couverte par des achats en dollars.

Compte tenu des prévisions de ventes en dollars et de la parité euro/dollars retenue, une baisse de 10% de la parité euro/dollars aurait un impact négatif de 2,3 M€ sur le chiffre d'affaires par rapport au budget établi.

La position nette au bilan en dollars est une créance nette de 2,7 M€ à fin 2019.

Le Groupe n'a pas recours aux couvertures de change.

D'autres analyses de sensibilité requises par les normes IFRS sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.4).

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie peut être caractérisé soit par un risque de dépendance vis-à-vis d'un client, soit par un risque de recouvrement vis-à-vis d'un client.

Le risque de contrepartie dans le Groupe est limité.

Le 1^{er} client représente moins de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe et les 5 premiers clients représentent 15% du chiffre d'affaires du Groupe.

Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients et à sa politique de couverture du risque de recouvrement par des contrats d'assurance-crédit, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur.

Risque de dilution lié aux ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

Les ORAN ont été cédées le 25 février 2020 par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes leurs caractéristiques ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité au 31 décembre 2023.

Le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions, ce qui entraînerait sur la base du nombre d'actions et de droits de vote, une dilution de 19 % du capital de la Société.

II.2.2.10.3. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Risques sur matières premières et énergies

Le groupe Gascogne est exposé :

- aux variations de cours des matières premières, en particulier pour les activités de transformation des Sacs et Flexible,
- aux variations de cours des énergies, en particulier pour l'activité de production de la papeterie.

Ces variations peuvent être significatives du fait des conditions de marché et d'autres facteurs sur lesquels le Groupe n'a pas d'influence.

Afin de limiter ces risques, la politique générale est de s'efforcer d'avoir au moins 3 fournisseurs agréés pour chaque type de matière afin de limiter la dépendance à un fournisseur en particulier.

Dans l'environnement concurrentiel dans lequel Gascogne intervient, l'évolution des prix de vente relève essentiellement de l'évolution de l'offre et de la demande. Les équipes commerciales sont mobilisées en permanence pour répercuter au maximum les hausses de coûts matière et énergie mais les situations sont très variées suivant les activités et les typologies de client, et il n'est pas toujours possible de les répercuter immédiatement et dans les mêmes proportions. Néanmoins, avec certains clients importants, des clauses d'indexation de prix liées à certaines matières premières tendent à se développer.

En 2019, les achats de matières premières ont représenté 50 % du chiffre d'affaires et les achats d'énergie 5 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture.

Ci-dessous, la proportion représentée par les principales familles d'achat (en % du total des achats externes).

	2019	2018
Papier	32%	28%
Bois	27%	28%
Polyéthylène	7%	7%
Films plastiques	9%	9%
Produits chimiques	7%	7%
Aluminium	5%	5%
Colles	3%	3%
Encres	3%	3%
Autres	8%	11%
Matières premières	100%	100%
Electricité	71%	65%
Fuel	14%	19%
Autres	15%	16%
Energie	100%	100%

Papier

Les papiers sont la première famille d'achat de matières premières du Groupe utilisés par les activités de transformation sacs et flexible et à la marge pour l'activité papier (pour les produits couchés) qui s'approvisionnent pour partie au sein du Groupe auprès de la papeterie pour les papiers écrus (KNF et SK) mais également pour partie en externe pour toutes les autres sortes de papier, notamment les papiers blanchis.

Ces achats regroupent des sortes très variées de papier avec des situations concurrentielles différentes selon les papiers.

Le Groupe diversifie au maximum ses sources d'approvisionnement, le premier fournisseur représente de l'ordre de 15% et les 5 premiers de l'ordre de 58% des achats de papier en 2019.

Globalement, le marché du papier suit le cours de la pâte à papier, mais les prix sont surtout et de plus en plus impactés par l'équilibre entre l'offre et la demande. Les prix ont fortement augmenté en 2017 et en 2018, ce qui avait pénalisé les activités de transformation Sacs et Flexible mais ce sont largement détendus depuis la fin du 1^{er} semestre 2019, retrouvant quasiment les prix d'avant 2017.

Une évolution de 10% des prix moyens du papier a un impact de 6 M€ sur le montant des achats de papier.

Bois

Les achats de bois sont très majoritairement concentrés sur le massif landais et la Dordogne. Ces achats sont réalisés par la société Gascogne Bois pour ses scieries et pour le compte de la papeterie de Gascogne Papier.

Le massif landais est une forêt principalement privée, il n'y a pas de marché organisé, ni de cours du bois et à l'exception des ventes aux enchères publiques réalisées par l'ONF, il s'agit d'appels d'offres restreints ou de négociations de gré à gré avec des propriétaires sylviculteurs individuels.

Gascogne a une place significative sur le massif landais : c'est le seul acteur industriel à utiliser la totalité des bois issus de la coupe d'un arbre pour ses besoins propres et il achète une part très significative des bois vendus sur une année sur le massif landais.

Les prix du bois ont été historiquement relativement stables en dehors des accidents climatiques de décembre 1999 et janvier 2009 qui ont fait chuter les cours pendant plusieurs années.

A partir de 2015, les prix ont commencé à remonter et ont largement dépassé les niveaux d'avant la tempête de 2009.

Entre début 2017 et février 2019, date à laquelle les prix du bois sur pied en Aquitaine ont atteint un sommet historique très au-dessus des autres massifs, l'augmentation a été de près de 50%.

Depuis mars 2019, une baisse lente a démarré, de l'ordre de 10% en un an.

Ces hausses de prix ont pu être répercutées par la papeterie, compte tenu d'un contexte commercial en Europe favorable avec une demande forte, mais pas par Gascogne Bois sur les produits de décorations vendus en GSB, ce qui a rogné les marges, contraint à arrêter ou diminuer certaines productions qui ne peuvent être commercialisées sans pertes importantes et fait perdre des marchés.

Il est toujours difficile de prévoir comment ces prix vont évoluer dans les prochaines années.

Une évolution d'un euro par m³ de bois sur pied a un impact d'1 M€ sur le montant des achats de bois.

Fuel

Le pétrole est une ressource énergétique dont les prix fluctuent et sont sur une tendance haussière sur le long terme.

Avec la mise en service de la chaudière biomasse en 2016 sur le site de la papeterie de Mimizan, le Groupe a largement diminué sa dépendance au fuel, la consommation a été divisée par quatre.

Une évolution de 10% des prix moyens du fuel aurait un impact de l'ordre de 0,2 M€ sur le montant des achats de fuel.

Electricité

Afin de limiter ses coûts d'achat d'électricité sur le site de Mimizan, outre la recherche de la meilleure efficacité énergétique, la société a mis en place plusieurs dispositifs ces dernières années :

- Signature d'un contrat d'achat – revente d'électricité auprès d'un fournisseur alternatif à EDF qui permet de revendre une partie de l'électricité autoproduite par le site à ce fournisseur d'électricité,
- Signature d'un contrat de fourniture d'électricité longue durée à des prix stables sur 15 ans auprès du consortium Exeltium.

La mise en service des nouvelles turbines de production d'électricité de la papeterie de Mimizan en novembre 2019 dans le cadre du projet de cogénération CRE5 va permettre de percevoir un complément de rémunération d'EDF correspondant au différentiel entre un prix garanti indexé contractuellement et le prix de marché qui garantit un revenu additionnel substantiel sur les 20 prochaines années de nature à renforcer la compétitivité du site.

Une évolution de 10% des prix moyens d'électricité aurait eu un impact de 1,4 M€ sur le montant des achats d'électricité.

Risques liés à la défaillance des fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques suivants avec ses fournisseurs :

- un fournisseur en situation de défaillance financière qui peut causer des ruptures d'approvisionnement
- un non-respect des aspects sociétaux et environnementaux de la part du fournisseur qui peut porter atteinte à notre réputation
- une dérive des plannings de production ou de livraison qui peut engendrer des perturbations de nos productions

Grâce à son intégration, Gascogne peut sécuriser une partie de ses matières premières.

Pour les approvisionnements externes, le service Achats de Gascogne a mis en place une politique « achats responsables ». Les fournisseurs sont sélectionnés selon un optimum qualité, service, coût, sécurité alimentaire et environnement ; puis ils sont évalués et classés selon différents critères et risques : financier, produit, consommateur, environnement et énergie, développement durable.

Ces mesures et notations, reconduites chaque année, conduisent à une classification des fournisseurs allant du niveau acceptable / performant à non homologable / inacceptable.

Les fournisseurs sont informés par écrit du résultat de leur évaluation, avec si besoin une liste d'actions correctives incluant un délai de mise en place. Selon leur résultat, les notations peuvent effectivement donner lieu à une demande d'amélioration, une demande de plans d'actions avec suivi, un audit, voire même une non-homologation du fournisseur ou son déréférencement.

Risques juridiques

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Tous ces litiges sont provisionnés dans les comptes au mieux de la connaissance du Groupe, pour un montant global de 2,7 M€.

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent. Le Groupe travaille en collaboration avec des cabinets spécialisés afin de s'assurer du respect des lois et réglementations fiscales dans chacune de ses filiales.

La filiale allemande, Gascogne Sack Deutschland est la seule société du Groupe à faire l'objet d'un contrôle fiscal en cours.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Risques liés à l'image de marque et à la réputation

L'image de marque attachée aux Groupe participe au développement de l'activité de ce dernier. Tout événement de nature à nuire à cette image est par conséquent susceptible d'entraîner une diminution des ventes du Groupe. Tel serait notamment le cas de tout litige auquel la Société et/ou l'une de ses Filiales serai(en)t partie(s).

II.2.2.10.4. LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES ASSURANCES

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance auprès de compagnies de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité Civile avant et après livraison.

Au titre du programme d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) sont notamment couverts, sous réserve des franchises exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels. Depuis le 1er Janvier 2009, la garantie a été étendue à la Responsabilité professionnelle. Ce programme composé d'une police « Master » souscrite par Gascogne SA regroupe la totalité des sociétés du Groupe ayant leur siège en France, avec extension de garantie en différences de conditions et différences de limites (DIC, DIL) pour toutes les sociétés ayant leur siège à l'étranger qui bénéficient par ailleurs de polices locales.

Les termes et conditions tarifaires de ce programme pour l'année 2020 seront identiques à ceux établis pour l'année 2019.

Au titre du programme d'assurance Dommages/Pertes d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ces programmes sont composés de deux polices souscrites par Gascogne SA, l'une pour sa Division Bois, l'autre pour sa Division Emballage (papier, sacs, flexible) sur les sites français

et localisés dans l'Union Européenne ; et adaptée à chacune des activités pour les sites français et de polices locales pour les sites hors Union Européenne.

Un durcissement du marché des assurances s'est opéré de façon graduelle à partir du dernier trimestre 2018 : les assureurs dommages sont entrés dans une phase de redressement technique de leurs portefeuilles pour un retour vers la rentabilité. Cela s'est traduit par une hausse des taux et un contrôle renforcé des politiques de souscription. Au 1er janvier 2020, Gascogne SA a reconduit son programme pour sa Division Bois avec des garanties et limites adaptées à ses besoins.

S'agissant de la Division Emballage, la police Master est arrivée à échéance au 1er janvier 2020, conformément aux conditions de résiliation qui y sont mentionnées. Gascogne SA a souscrit un nouveau programme multirisque industriel dont les franchises et couvertures sont actuellement en cours de révision.

Le montant des primes d'assurance s'élève à 2,0 M€ en 2019.

Tableau récapitulatif assurances 2019 :

ACTIVITE	CAPITAUX (M€)				FRANCHISES (K€)	
	Responsabilité Civile		Domage aux Biens	Pertes d'Exploitation	Domages Matériels	Pertes d'Exploitation
	Avant Livraison	Après Livraison				
Bois	30	30	189	34	10 à 100 (1)	3 à 5 jours ouvrés (1)
Papier	30	30	583	59	500 (2)	1 000 (2)
Sacs	30	30	233	40	500 (3)	
Flexible	30	30	153	39	500 (3)	

(1) Les franchises varient selon les périls.

(2) La franchise de 500 K€ pour l'Activité Papier (GP) est une franchise générale.

Des franchises différentes existent pour la chaudière de récupération chimique:

500 K€ Dommages Matériels et 2 000 K€ Pertes d'exploitation

(3) Franchise 500 K€ toute garantie combinée RD/PE Dommages Matériels / Pertes d'Exploitation

Fait à Mimizan, le 26 mars 2020

Le Président du Conseil d'administration

II.2.2.11. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

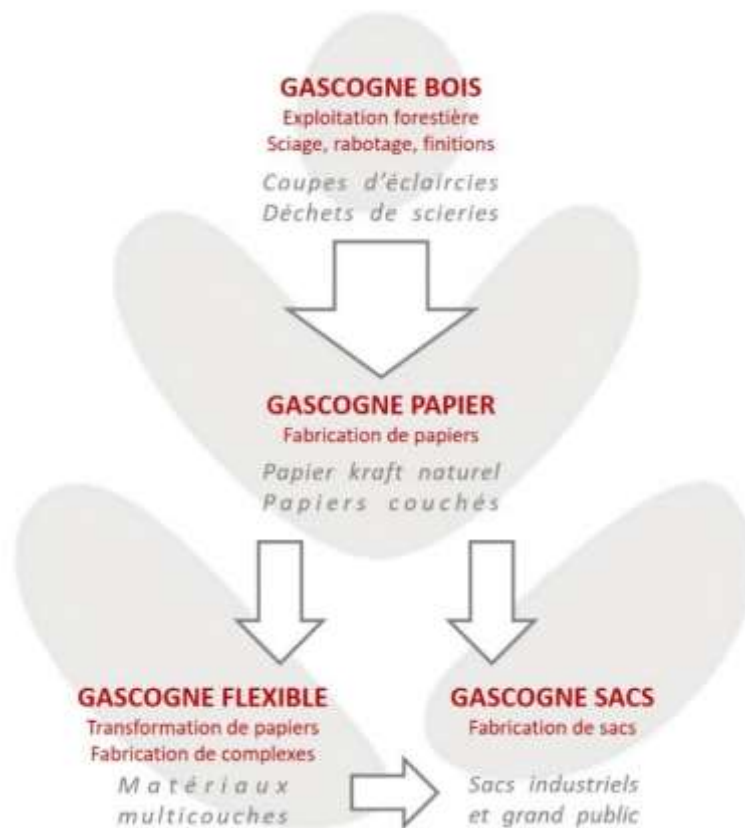
II.2.2.11.1. DESCRIPTION DU MODELE D’AFFAIRE

1. Principales activités

Le groupe Gascogne est organisé autour de deux Divisions et 4 Activités, chacune d’entre elles étant spécialisée dans un secteur d’activité :

- Division Bois,
 - Division Emballage
 - Activité Papier
 - Activité Sacs
 - Activité Flexible

Les Activités du Groupe sont complémentaires et intégrées :



A la tête, la société Mère est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts et comptes courants aux filiales). Elle supporte le coût de son endettement,
- supporte les coûts d’exploitation associés aux fonctions centrales de gestion administrative, juridique et financière ainsi que ceux de la communication financière du Groupe. Ces frais sont refacturés à ses filiales,
- n’a pas d’activité industrielle.

Le groupe Gascogne a un impact important sur l’économie locale des Landes dans la mesure où il emploie directement dans les Landes 1 138 salariés, auxquels s’ajoutent 66 intérimaires en moyenne en 2019 et fait travailler de nombreuses entreprises : des ETF (Entreprises de Travail Forestier) pour exploiter les parcelles de bois, des transporteurs locaux, des agences d’intérim et de nombreux sous-traitants industriels locaux pour l’entretien des équipements industriels, l’entretien et le nettoyage des locaux.

1.1. Division Bois

Totalement intégrée, depuis la coupe de bois sur pied jusqu'à la livraison à tous ses clients finaux depuis sa plateforme logistique centralisée, la Division Bois fournit de nombreux marchés : la grande distribution et les réseaux de négoce professionnels avec ses produits de décoration (lames décoratives d'intérieur, parquets et terrasses, tasseaux, moulures...), l'industrie lourde (composants de l'industrie chimique de spécialité et matière première pour l'industrie papetière traditionnelle), l'industrie légère (bois usinés, bois de coffrages, palettes...),

Deux sociétés composent la Division Bois du groupe Gascogne.

Gascogne Bois

En amont, au cœur du massif forestier aquitain, Gascogne Bois est spécialisée dans la gestion durable de la forêt sous label PEFC^{TM13} et la mobilisation de la matière première pour l'approvisionnement des usines de transformation du Groupe vers les marchés variés de la Division Bois ainsi que vers la papeterie.

Gascogne Bois exploite des parcelles pour le compte des sylviculteurs en s'appuyant sur un réseau spécialisé de sous-traitants dans les métiers de l'abattage, la coupe, le débardage et la logistique spécifique au bois de forêt. Forte d'une longue expérience, elle détient un savoir-faire unique et propose aux sylviculteurs une gamme de services garantissant l'optimisation de la valeur de leur patrimoine dans la durée.

L'activité de Gascogne Bois a un impact important sur l'économie de la filière bois sur le massif aquitain (principalement dans les Landes) dans la mesure où elle achète de l'ordre de 1 Mm3 de bois par an, soit 15% de la quantité de bois exploitée.

En aval, son outil industriel couvre l'ensemble des transformations du bois : désassemblage semi-prédictif des billons, essentiellement en pin maritime dans les scieries, séchage à différents taux d'hygrométrie et ressuyage propre à stabiliser les bois pour pouvoir en garantir la qualité, mise en forme des planches selon les marchés (dimensionnement pour les marchés d'emballage haut de gamme, rabotage pour les lames décoratives,...), et enfin finitions (vernis, huiles, peintures, métallisations,...) pour offrir aux consommateurs une palette très large et très complète de revêtements, en harmonie avec la variété des univers décoratifs et de leurs tendances. La récente unité de coupe-aboutage permet la production de bois usinés spécifiques, ainsi que des carrelets, pour les marchés de la menuiserie industrielle en particulier.

Pour ce faire, Gascogne Bois dispose :

- de 3 scieries (Saint Symphorien, Castets et Escource) combinées avec des outils de 2^{ème} et 3^{ème} transformation spécialisée dans les opérations de rabotage et de vernissage,
- de deux sites dédiés pour la réalisation de bois usinés, aboutés et carrelets à Lévigacq et à Saint Symphorien,
- d'une plateforme de stockage et de distribution à Sore.

Le circuit de distribution des produits de décoration adresse aussi bien par les enseignes nationales de distribution spécialisées que par les enseignes régionales de négoce.

Gascogne Bois, par ses capacités de productions, son savoir-faire spécifique sur l'essence Pin des Landes, est :

- pour son activité Décoration, l'un des acteurs majeurs du marché du Parquet Massif à clouer ou à coller, ainsi que sur le marché des revêtements décoratifs muraux avec ses gammes de Lambris intérieur et de Tasseaux Moulures. Ses marchés sont situés en France et à l'international.
- pour son activité Bois industrie, un acteur important, alimentant les marchés de Fabricants de Palettes, de coffrages, etc tant en France qu'à l'étranger.
- pour son activité Bois Usinés, à partir de sa nouvelle ligne de Coupe Aboutage, un acteur reconnu comme un véritable spécialiste des frises, carrelets entrant dans la composition des fenêtres, portes, cadres de lits.

¹³ PEFCTM : Programme for Endorsement of Forest Certification

- pour son activité Connexes, à base de sciures, copeaux, écorces, un fournisseur régional, incontournable dans l'alimentation des différents acteurs industriels locaux : papeterie, fabricants de panneaux de particules Bois, de pellets, de paillage.

Les productions de Gascogne Bois ne sont que très peu impactées par une saisonnalité. La cyclicité des marchés, sur lesquels intervient Gascogne Bois, est fortement liée à l'activité économique de chaque pays destinataires de ses produits.

Enfin, sur un marché fortement impacté par des hausses de la matière première en Pin Maritime, Gascogne poursuit sa stratégie visant à faire évoluer son mix produits en recherchant et en apportant, à chaque étape de sa transformation, une meilleure optimisation. Ceci dans l'objectif de contribuer à la plus forte valorisation de ses productions.

Gascogne Bois connaît depuis plusieurs dernières années des difficultés financières en grande partie dues à la diminution structurelle des marchés de la décoration intérieure qui a conduit à des baisses significatives du chiffre d'affaires sur cette activité, ce qui a conduit l'entreprise à adapter ses capacités de productions en fermant des sites périphériques en 2015 et en 2017.

Au cours des deux dernières années, ces difficultés se sont accrues car les prix historiquement élevés du pin maritime sur le massif des Landes de Gascogne ne peuvent permettre à Gascogne Bois d'être compétitif au regard des marchés adressés. Dans ce contexte, le Groupe a annoncé un projet de restructuration afin d'ajuster les capacités industrielles aux marchés accessibles à l'entreprise. Ce projet a été présenté aux partenaires sociaux fin février 2020, il prévoit notamment la fermeture du site de Castets et la suppression de 91 postes.

Palfrance

Cette société, acquise en juillet 2016 est implantée à Gaillac dans le Tarn et spécialisée dans la fabrication de palettes, caisses et emballages en bois pour l'industrie.

1.2. Division Emballage

Activité Papier

Cette Activité s'articule principalement autour de la société Gascogne Papier qui exploite la papeterie de Mimizan. Positionnée au cœur du massif landais, cette papeterie est un spécialiste européen du papier kraft, travaillant exclusivement à partir de pâte vierge, qui fabrique trois grands types de produits : du papier kraft naturel frictionné écru (KNF), du papier pour sacs écru (SK) et des papiers couchés.

Gascogne Papier est le leader Européen du KNF, avec une capacité de production annuelle de 100 000 tonnes sur un marché de 350 000 tonnes. En SK, le positionnement est très modeste avec une capacité théorique de 50 000 tonnes par an sur un marché de 1 600 000 tonnes. La croissance organique des marchés utilisant le kraft est inférieure à 5% par an et très difficile à identifier compte tenu de la segmentation et fragmentation des différents marchés.

Ces marchés peuvent être considérés en économie de production. En effet les investissements se font pendant les cycles hauts et sont très capitalistiques (le coût d'une machine à papier greenfield est supérieur à 100M€). Compte tenu des faibles croissances le temps d'intégration des nouvelles capacités est long et impacte les prix de marché.

La mécanique des stocks et la dimension globale de la commercialité font qu'il n'y a pas de saisonnalité réelle sur l'amont de la chaîne de valeur, elle se constate surtout au niveau de la transformation.

L'activité de cette papeterie est complètement intégrée depuis le broyage de bois jusqu'au bobinage et la découpe du papier. D'une capacité annuelle de 150.000 tonnes, cette papeterie fonctionne en cycle continu 365 jours par an.

La commercialisation et la distribution de la production se fait dans plus de 60 pays dans le monde et auprès d'un réseau de 500 clients actifs qui reconnaissent les qualités et les spécificités des produits.

Les papiers de Gascogne Papier, entièrement naturels, sont des mono-matériaux biodégradables et recyclables, non blanchis. Ils sont utilisés dans un éventail croissant d'applications, allant de la plus simple à la plus innovante.

Les principaux atouts de la papeterie sont les suivants :

- une structure de clientèle stable avec une majorité de clients historiques,
- une forte image de marque reposant sur la réactivité et le service client,
- l'atomisation du portefeuille de clients,
- la diversité des champs d'action afin d'avoir toujours des options commerciales,
- un positionnement privilégiant les secteurs peu cycliques comme l'alimentaire et valorisant nos atouts : sécurité alimentaire et développement durable.

Activité Sacs

Cette Activité a une capacité de production annuelle de 540 millions de sacs, à destination des marchés de l'agroalimentaire, de la chimie, du pet food, des matériaux de construction ... Gascogne Sacs se positionne comme le troisième acteur en Europe sur le marché du sac. Après Gascogne, les concurrents sont principalement constitués de sociétés familiales mono sites opérant sur quelques marchés et sans offre globale.

Il existe une saisonnalité assez marquée sur les marchés du sac, notamment sur le ciment et les matériaux de construction pour lesquels les conditions climatiques de l'hiver sont impactantes. Les autres marchés sont relativement stables tout au long de l'année.

Avec 5 sites de production situés dans 4 pays, cette Activité propose une large gamme de sacs sur-mesure (petite, moyenne et grande contenances) associée à une politique de services fortement développée (accompagnement technique, assistance graphique, solutions logistiques).

A travers un large éventail de sacs et l'élaboration de solutions sur mesure, l'offre globale se décline avec une multiplicité de solutions (formats, compositions, façonnages, finitions, options, conditionnements). Les caractéristiques des sacs sont ainsi adaptées aux produits ensachés, aux modes d'ensachage et de conditionnement, aux barrières recherchées, aux conditions de stockage et à la durée de vie des produits.

L'intégration verticale avec la société Gascogne Papier qui fournit du papier « Sack Kraft » pour Gascogne Sacs est un atout indéniable pour cette Activité en sécurisant en grande partie l'approvisionnement de la matière première la plus stratégique.

Gascogne Sacs

Disposant de 2 unités de production en France (Mimizan et Nantes), cette société fabrique et commercialise près de la moitié de la production de l'Activité (70% du chiffre d'affaires) :

- > **le site de Mimizan** est spécialisé sur les marchés de la chimie, du pet food et des matériaux de construction à travers une large gamme de sacs (du sac papier au sac plastique en passant par toutes les combinaisons possibles à partir d'une base papier).

Les principaux atouts du site de Mimizan :

- image de marque,
- clients historiques,
- connaissance technique et commerciale du marché (évolution, besoins),
- situation géographique en France qui est un des marchés sacs avec prix le plus élevé d'Europe de l'Ouest,
- autres développements pour les marchés de niche à forte valeur ajoutée : poignées, systèmes d'ouverture, alternatives respectueuses de l'environnement, résistance à l'humidité,
- un portefeuille de petites et moyennes séries (peu d'intérêt pour les leaders) à prix élevés et adaptées à notre outil.

- > **le site de Nantes** est dédié à 100% aux marchés de l'agroalimentaire, principalement dans la production de sacs de grande contenance pour la distribution de la farine et de la poudre de lait.

Les principaux atouts du site de Nantes :

- site organisé pour optimiser sa flexibilité,

- site hautement sécurisé en lien avec les exigences en termes de sécurité alimentaire des acteurs du secteur agroalimentaire,
- spécialiste sur le marché de la poudre de lait,
- concurrents saturés (délais longs).

Gascogne Sack Deutschland

Cette société implantée à Wieda (Allemagne) dispose d'un outil dédié aux marchés de la chimie et des matériaux de construction. Sa proximité avec les clients du secteur de la chimie lui confère un statut de fournisseur privilégié.

Gascogne Sack Deutschland a développé une haute compétence dans des sacs techniques (sacs à valve pour l'industrie chimique), sa longue expérience lui confère une bonne réputation.

Enfin, la société a un potentiel de développement important car sa capacité de production n'est pas saturée et les ventes de sacs en papier dans les pays voisins sont très faibles.

Cette société se positionne en cinquième position sur le marché allemand où les deux grands leaders sont fortement représentés.

Aigis

Implantée en Grèce, cette société produit et commercialise essentiellement des sacs destinés au marché des matériaux de construction. Sa localisation lui permet de distribuer ses produits sur l'ensemble du bassin est-méditerranéen, marché à croissance potentielle. Aigis a noué des partenariats avec de grands groupes cimentiers, grâce à la flexibilité que permet une petite organisation et grâce à sa fiabilité. Enfin, Aigis a réussi à pallier les difficultés du marché Grec en se développant à 50% à l'export notamment dans les Balkans.

Depuis l'arrêt récent de Mondi, Aigis est le seul producteur local en Grèce.

Gascogne Sack Tunisia

Organisée autour des marchés des matériaux de construction et de l'agroalimentaire, son implantation en Tunisie lui permet de répondre aux besoins croissants de construction / reconstruction tant en Tunisie qu'en Lybie, matérialisés par les projets de créations de nouvelles cimenteries.

Gascogne Sack Tunisia évolue dans un marché local très réglementé qu'elle connaît et maîtrise très bien.

Activité Flexible

Cette Activité se positionne parmi les transformateurs européens de matériaux multicouches (emballages souples, emballages sécurisés, parements d'isolation) et de supports anti-adhérents et gommés.

Pour la partie Extrusion (multicouches) Gascogne est un acteur essentiellement Européen aux parts de marchés très hétérogènes :

- Sur les marchés de l'emballage souple, l'entreprise se positionne sur l'emballage des produits secs et des produits gras avec une offre en produits neutres (Dax) et imprimés (Linnich). Ces marchés sont très importants en Europe et la part de marché de Gascogne est marginale.
- Sur les marchés de l'isolation bâtiment, Gascogne est présent sur des segments spécifiques (panneaux de mousse polyuréthane)
- Sur le marché des emballages sécurisés sur le segment des produits renforcés nous avons une part de marché significative dans un contexte concurrentiel plus atomisé.
- Sur le marché des produits anti-adhérents en Europe, la position de Gascogne varie en fonction de la segmentation du marché : faible sur le marché de l'hygiène, plus forte sur le marché du composite (concurrence concentrée), faible sur le marché de la protection industrielle (concurrence très atomisée)

Il n'y a pas réellement de saisonnalité sur ces marchés qui sont tous très techniques avec des barrières à l'entrée conséquentes et des phases d'agrément longues.

L'Activité Flexible est constituée de deux entités :

Gascogne Flexible

A travers son site de production de Dax, Gascogne Flexible fabrique une large gamme de matériaux multicouches (complexes neutres et imprimés, complexes renforcés, supports siliconés, papiers gommés).

Gascogne Flexible Germany

Cette société, implantée à Linnich (Allemagne), propose des solutions de matériaux multicouches. Bénéficiant de solutions d'impressions variées (héliogravure), cette société commercialise directement une large gamme de matériaux multicouches à destination des marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie.

Les atouts de l'Activité Flexible :

- un savoir-faire reconnu,
- un positionnement sur des segments stratégiques en croissance et avec des barrières à l'entrée fortes (exemples : composites pour l'aéronautique et multicouches pour l'isolation-bâtiment),
- une organisation calquée sur ces segments stratégiques,
- une démarche d'innovation pour apporter des nouveautés sur certains marchés comme des produits 'green' sur les emballages flexibles (gamme Gascogreen) ou des alternatives à l'utilisation d'aluminium épais pour les facing isolation (notamment pour le marché allemand),
- un équipement industriel au niveau : les récents investissements mettent Gascogne Flexible au niveau requis pour être compétitif, crédible techniquement, avec des capacités de productions supplémentaires, et pour être un acteur européen reconnu sur les marchés du siliconage.

2.2. Principaux marchés

En synthèse, le positionnement marchés/produits des Activités est le suivant :

	BOIS		PAPIER		SACS		FLEXIBLE	
Produits	>	Palettes / Caisses	>	Papier Kraft Naturel	>	Sacs d'aliments pour animaux domestiques	>	Complexes multicouches
	>	Sciage	>	Papier SacKraft Naturel			>	Supports siliconés
	>	Lamellés / Collés			>	Sacs Matériaux de Construction	>	Papiers gommés
	>	Lambris / Parquet	>	Papiers couchés			>	Solutions d'impression
	>	Isolation / Murs			>	Sacs pour produits chimiques		
	>	Granulés pour chaudières bois			>	Sacs pour l'agroalimentaire		
					>	Sacs pour semences / engrais / produits minéraux		
Secteurs de clientèle	>	Industrie	>	Emballage	>	Pet Food	>	Agroalimentaire
	>	Décoration	>	Industrie	>	Construction	>	Construction
	>	Construction	>	Agroalimentaire	>	Chimie	>	Emballage
	>	Pellets	>	Construction	>	Agroalimentaire	>	Santé
			>	Autres	>	Jardinerie	>	Autres
Technologies	>	Façonnage	>	Vélins / Vergés /	>	Base papier	>	Complexes /
	>	Débardage		Teintes Claires /	>	Base plastique		Complexes renforcés
	>	Tronçonnage / Sciage	>	Spéciaux	>	Base hybride	>	Supports siliconés / Papiers gommés
	>	Rabotage		Papier SacKraft standard / haute porosité / traité REH	>	Impression	>	Flexographie / Héliogravure
	>	Vernissage	>	Papiers cuisson / anti-adhérents / anti-glisse / ignifugés				
Chiffres d'affaires ¹ 2019 (en M€)		100.2		127.1		117.0		123.3
Ebitda 2019 (en M€)		- 1.5		11.0		8.4		9.8
Ebitda 2019 (en %)		- 1,5		8.6		7.2		7.9
Effectifs ¹⁴ 2019		316		380		465		342

¹ Chiffres d'affaires yc ventes intragroupe

¹⁴ Effectifs totaux par activité (sites France & étranger)

II.2.2.11.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1. Note méthodologique Partie Environnement

Les problématiques environnementales font partie des préoccupations constantes du Groupe.

Le reporting vise à collecter les données environnementales dans chaque site et filiale du Groupe afin de les consolider au niveau de chaque activité, puis au niveau de la maison mère.

L'exercice de reporting a été mis en place dès 2002 dans le Groupe pour répondre à un double objectif de pilotage interne et de communication.

Depuis l'exercice 2013, l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application (Décret n°2012-557 du 24 avril 2012) rendent obligatoire la communication et la vérification externe d'informations sociales, environnementales et sociétales pour les sociétés cotées ainsi que les S.A. et S.C.A. non cotées qui dépassent certains seuils d'effectifs et de chiffre d'affaires.

A compter de l'exercice 2018, la Directive Européenne 2014/95/UE sur le reporting extra-financier, transposée en droit français par l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret d'application n°2017-1265 du 9 août 2017, rentre en vigueur. Concrètement le dispositif Grenelle II est modifié par cette nouvelle Directive consistant à présenter une « déclaration de performance extra-financière » (DPEF). Juridiquement la transposition a pour objet principal de modifier les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code de commerce (cf Annexes Ia à le) institués initialement par l'article 225 de la loi Grenelle II de 2010 et son décret de 2012.

Le périmètre du reporting

Le reporting environnement concerne les sites de production et logistique français.

La société Palfrance, acquise en juillet 2016 par la division Bois, est prise en compte dans le reporting environnemental à compter de l'exercice 2018.

Les informations quantitatives sont communiquées sur un périmètre France, qui couvre 82% du chiffre d'affaires 2019 du Groupe.

Les entités étrangères n'ont pas été intégrées car elles ne représentent pas une part significative du chiffre d'affaires collectivement (18%) et encore moins individuellement et leur activité ne pèse pas non plus dans les données environnementales suivies par le Groupe.

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les parties prenantes et outils de reporting

Les responsables environnement des sites de production sont mis à contribution. En effet, ils ont pour mission d'organiser la collecte d'informations dans chaque filiale. La centralisation et la consolidation au niveau des activités (Bois, Papier, Sacs, Flexible), des Divisions (Bois, Emballage) et du Groupe sont réalisées par un coordinateur environnement.

Afin d'harmoniser la remontée et la consolidation d'informations, le reporting repose sur une matrice commune à l'ensemble des filiales et sites du Groupe, mise en place depuis 2002 pour un suivi des principaux indicateurs d'impact environnemental des sites de production.

Cette matrice est accompagnée d'un guide de reporting dans lequel chaque indicateur est clairement défini et la méthode de calcul à appliquer est indiquée. Cet outil assure l'homogénéité et la cohérence des informations fournies dans la matrice par chaque contributeur.

Le reporting environnement est réalisé une fois par an.

Sur le plan qualitatif, les bonnes pratiques sont communiquées lors d'entrevues entre les responsables environnement et les coordinateurs environnement.

Le choix des indicateurs

Pour chacune des grandes thématiques environnementales (eau, air, énergie, ressources, déchets), le Groupe a choisi de suivre des indicateurs selon plusieurs critères. En effet, ils doivent être représentatifs et rendre compte de l'impact environnemental de l'activité.

Précisions sur le périmètre et/ou la définition de certains indicateurs

- Consommation d'eau

Il s'agit de mesurer le volume d'eau consommé en m³ sur l'année.

Cette consommation correspond au volume d'eau du réseau acheté ainsi qu'au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel.

Les quantités rejetées dans le milieu naturel ne sont pas déduites.

- Consommation d'énergie

○ L'électricité

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation en électricité en Mégawatt-heure sur l'année.

Par cohérence avec la déclaration annuelle des rejets polluants GEREP¹⁵, l'électricité auto-produite est exclue du périmètre.

○ Le gaz

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation en gaz (gaz naturel et gaz industriel) en Mégawatt-heure sur l'année.

A compter de 2019, le GPL utilisé pour les chariots est comptabilisé.

○ Le fioul

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation de fioul en Mégawatt-heure sur l'année.

A compter de 2019, le fioul utilisé pour les chariots est comptabilisé.

- Emissions atmosphériques

○ Emissions de CO₂ fossiles

Les émissions de CO₂ reportées pour le site Gascogne Papier sont celles reportées dans le cadre du PNAQ (Plan National d'Allocation Des Quotas).

○ Emissions de COV

Les émissions de composés organiques volatils (COV), dues à l'utilisation de solvants organiques, sont indiquées en tonnes. Sont exclus du périmètre la quantité de produits solvantés détruits.

- Consommation de matières premières

○ Le bois

Il s'agit de mesurer et d'exprimer en tonnes la quantité de bois consommée en tant que matière première. Les quantités de bois consommées reportées correspondent aux quantités de bois achetées.

Sont comptabilisés uniquement les bois rentrant dans le process de fabrication. Notamment, les palettes ne sont pas comptabilisées car elles ne sont pas considérées comme des matières premières.

○ Pourcentage de bois certifié gestion forestière durable PEFC^{TM16} et FSC^{®17}

Il s'agit de quantifier la part de bois certifié consommé pour fabriquer les produits Gascogne. Les quantités de bois certifié consommées reportées correspondent aux quantités de bois achetées. La quantité de bois certifié est suivie dans les Chaînes de Contrôle (CoC) sur la base des récapitulatifs des quantités de bois PEFCTM et FSC[®] envoyés par les fournisseurs.

○ Le papier

Il s'agit de mesurer et d'exprimer en tonnes la quantité de papier consommée en tant que matière première. Les quantités de papier consommées reportées correspondent aux quantités achetées, y compris en interne au sein du Groupe.

○ Pourcentage de papier certifié gestion forestière durable PEFCTM et FSC[®]

Il s'agit de quantifier la part de papier certifié consommé pour fabriquer les produits Gascogne. Les quantités de papier certifié consommées reportées correspondent aux quantités de papier achetées, y compris en interne au sein du Groupe. La quantité de papier certifié PEFCTM et FSC[®] est suivie dans les Chaînes de Contrôle (CoC) sur la base des factures envoyées par les fournisseurs.

¹⁵ Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes

¹⁶ PEFCTM : Programme for Endorsement of Forest Certification

¹⁷ FSC[®] : Forest Stewardship Council

- Gestion des déchets

Les déchets stockés en interne directement sur le site de production ou sur un autre site du Groupe sont comptabilisés dans la quantité totale de déchets reportés. Le carbonate de calcium, coproduit issu du process de fabrication de la papeterie, n'est pas comptabilisé car il est valorisé (amendement agricole) et n'est donc pas considéré comme un déchet.

Cas des papiers hors standard pour Gascogne Papier qui sont exclus du périmètre des déchets non dangereux car non traités dans leur totalité.

Les modalités de contrôle des indicateurs environnementaux

Des contrôles sont mis en place au niveau du Groupe afin de s'assurer de la cohérence des données reportées par les différentes entités. Plusieurs indicateurs sont également contrôlés et certifiés par des organismes habilités (pourcentages de bois & fibres certifiés, quantité de CO₂ émise par exemple).

2. Politique du Groupe en matière environnementale

Politique et engagements du Groupe

Le groupe Gascogne, soucieux de l'impact environnemental de ses activités, est naturellement engagé dans une démarche de responsabilité environnementale et de progrès continu.

Les services Environnement de chacune des Activités du Groupe ont pour mission de piloter et mettre en œuvre les politiques environnementales définies par les Directions et portées par chacune d'entre elles.

Dans une logique de sourcing responsable, le Groupe s'engage historiquement pour une gestion durable des forêts et intensifie ses actions dans ce sens.

La limitation des émissions dans l'air et dans l'eau des activités est un enjeu majeur pour le Groupe. La mise en place d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation de produits à base aqueuse pour améliorer la qualité des rejets atmosphériques sont autant de preuves de cet engagement.

Gascogne s'inscrit également dans une démarche globale de Progrès Continu en étendant ses certifications, en développant des groupes de travail « Amélioration continue » et de « Management de la performance » privilégiant le mode participatif.

Enfin, le groupe Gascogne répond aux besoins de ses clients avec une large gamme de produits, en s'attachant à toujours leur proposer des solutions éco-conçues ou des alternatives pour limiter leur impact sur l'environnement.

La recherche d'innovations éco-responsables ou bio-sourcées fait ainsi partie des priorités des cellules R&D des Divisions Bois et Emballage. Plusieurs projets, relais de croissance inscrits dans une démarche de Développement Durable, créateurs de valeur pour le futur, ont permis de développer des produits éco-novateurs.

Une implantation stratégique pour limiter l'impact environnemental du Groupe

Gascogne a été créé en 1925 au cœur de la forêt des Landes par un groupe de sylviculteurs avec pour objectif la valorisation du pin maritime local, à toutes les étapes de sa transformation.

Aujourd'hui le Groupe est composé de 2 divisions – Bois & Emballage – aux activités complémentaires et intégrées détaillées dans la « Description du modèle d'affaire » du présent document.

Les principaux sites de production du Groupe sont implantés dans le massif forestier landais.

Cette implantation répond à des préoccupations historiques, environnementales et logistiques :

- la nature même de l'activité du Groupe est basée sur l'accès à la ressource forestière ;
- la faible distance entre les sites limite les émissions atmosphériques liées au transport et assure la sécurisation de l'approvisionnement.

3. Indicateurs environnementaux

Indicateur	2017	2018	2019
REJETS DANS L'EAU			
DBO (tonnes)	666	726	587
DCO (tonnes)	2 616	2 521	1 666
MES (tonnes)	416	293	335
REJETS DANS L'AIR			
CO ₂ fossile (tonnes)	23 622	24 130	22 965
COV (tonnes)	117	103	138
GESTION DES DECHETS			
Quantité totale de déchets (tonnes)	41 834	38 014	35 527
Part de déchets dangereux	3.8%	4,6%	4,0%
Part de déchets valorisés	67.0%	67,6%	75,4%
CONSOMMATION D'EAU			
Consommation d'eau (m ³)	10 381 689	9 871 507	9 421 792
CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES			
Quantité de bois achetée (tonnes)	1 006 648	1 057 876	967 552
% de bois certifié (PEFC™ et FSC®)	88%	87%	82%
Quantité de papier consommé (tonnes)	63 391	62 124	58 195
% de papier certifié (PEFC™ et FSC®)	51%	53%	49%
CONSOMMATION D'ENERGIE			
Electricité (Mwh)	202 415	173 995	171 583
Gaz (Mwh)	44 676	53 433	46 311
Fuel (Mwh)	61 751	66 141	66 614
Biomasse (Mwh)	1 008 071	1 116 522	1 106 337

Données communiquées sur un périmètre France

3.1. Sourcing responsable

Chiffres clés 2019 :

970 000 tonnes de bois consommées dont 82% certifiées PEFC™ et FSC®

60 000 tonnes de papier consommées dont 49% certifiées PEFC™ et FSC®

Depuis sa création, Gascogne s'est toujours engagé en faveur d'un approvisionnement responsable. Le Groupe est un acteur historique du développement durable de la filière bois en Aquitaine, précurseur en matière de certification forestière et de traçabilité des produits.

Les chaînes de contrôle des principaux sites de production des 4 activités du Groupe sont certifiées PEFC™ et/ou FSC®. Ces certifications s'attachent à promouvoir une gestion responsable des forêts, c'est-à-dire une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable, permettant de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

- Certification PEFC™ (Programme for Endorsement of Forest Certification)

La certification PEFC™ s'efforce de promouvoir des pratiques de gestion durable compatibles avec la protection des ressources naturelles et le bien-être économique et social ; elle donne l'assurance au consommateur final que le produit contribue à la prospérité de forêts bien gérées et à la lutte contre le réchauffement climatique. PEFC en France regroupe divers représentants de la filière forêt bois papier (propriétaires forestiers, fédérations professionnelles) et de la société civile (associations de protection de l'environnement). Plus de 60 000 propriétaires forestiers et plus de 3 000 entreprises de la filière sont certifiés PEFC.

Les principaux sites de production des 4 Activités du Groupe sont certifiés PEFC™. Gascogne privilégie l'utilisation de matières premières locales, issues de la forêt des Landes, où cette certification est historiquement très présente.

Gascogne Bois transforme chaque année plus de 80% de bois certifié PEFC™.

Le bois utilisé par la papeterie provient d'un rayon de 50 à 60 km autour du site. En 2019, 82% de ce bois était certifié (bois de process, hors énergie), ce qui a permis à Gascogne Papier de fabriquer plus de 100 000 tonnes de papiers certifiés 100% PEFC.

Très attachée à la certification environnementale des produits, l'activité Bois s'assure également du respect du cahier des charges PEFC™ par les exploitants de travaux forestiers, via notamment des visites sur chantiers.

Dans sa démarche d'achat de produits finis, Gascogne Bois privilégie également les produits certifiés PEFC™ ou FSC®.

- Certification FSC® (Forest Stewardship Council)

Organisation mondiale vouée à la promotion de la gestion responsable des forêts dans le monde entier, la certification FSC® est un outil basé sur les exigences du marché, qui vise à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées FSC sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Le label FSC permet de garantir que les produits utilisés proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable.

Depuis 2012, Gascogne Flexible Dax a fait certifier sa chaîne de contrôle FSC® afin de fournir des produits provenant de forêts gérées de manière responsable et en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables dans le pays de récolte, ainsi qu'avec les traités internationaux.

Les activités Bois (sites d'Escource, Castets, St Symphorien et Sore) et Papier (site de Mimizan) ont également fait certifier leurs chaînes de contrôle selon les labels FSC® & CONTROLLED WOOD en 2014.

Avec la chaîne de contrôle « FSC® Controlled Wood », l'intégralité des approvisionnements des sites de Bois et Papier sont conformes aux exigences de Bois Contrôlé, qui garantit que 100% de la fibre provient d'une source vérifiée et approuvée suivant FSC. Les matériaux appelés « bois contrôlé FSC » sont issus de forêts non certifiées, mais qui

doivent satisfaire à certaines exigences minimales définies par FSC®, et notamment exclure les pratiques forestières considérées comme inacceptables :

1. Bois récolté illégalement
2. Bois récolté en violation des droits traditionnels et des droits de l'homme
3. Bois provenant de forêts où les activités de gestion menacent des Hautes Valeurs de Conservation (HVC)
4. Bois issu de forêts naturelles transformées en plantations ou en utilisations non forestières
5. Bois provenant de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés

Avec un approvisionnement responsable en matières premières certifiées et contrôlées PEFC™ ou FSC®, Gascogne assure la traçabilité de ses approvisionnements, agit notamment contre le commerce de bois illégal, contribue à la prospérité des forêts bien gérées, à la préservation de la biodiversité, à la protection des sols ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique.

- DUE DILIGENCE SYSTEM

Dans le cadre des obligations du Groupe en tant qu'opérateur mettant du bois et des produits dérivés sur le marché, chaque fournisseur doit avoir une chaîne de contrôle PEFC™ et/ou FSC® en cours de validité. Les validités sont vérifiées tous les 6 mois.

Lorsque le fournisseur n'est pas certifié, une déclaration sur l'honneur attestant de l'utilisation de matière d'origine non controversée est exigée par le service Achats.

- Politique d'achats

Un des atouts de Gascogne est son intégration : cette particularité permet entre autres de sécuriser une grande partie des approvisionnements du Groupe et d'en assurer la traçabilité à travers toutes les étapes de la transformation.

Pour les autres approvisionnements, le service Achats de Gascogne s'assure de mettre à disposition de l'entreprise les matières et services nécessaires à la fabrication de ses produits et à son fonctionnement selon un optimum qualité, service, coût, sécurité alimentaire et environnement.

La politique Achats du Groupe repose sur un principe d'évaluation des fournisseurs pour chaque famille d'achat (analyse swot & 4 boîtes). Tout nouveau fournisseur potentiel fait l'objet d'une pré-évaluation par questionnaire. Les fournisseurs identifiés à risque selon des critères définis par Gascogne sont notés une fois par an.

Les notations annuelles, à travers lesquelles les risques financiers, produit, consommateur, environnement et énergie sont mesurés, conduisent à une notation des fournisseurs allant du niveau A Performant, B Perfectible, C Insuffisant au niveau D Inacceptable. Critère supplémentaire, la notation annuelle des fournisseurs intègre également la notion de développement durable.

Les résultats des pré-évaluations et notations peuvent donner lieu à une demande d'amélioration, une demande de plans d'actions avec suivi, un audit, voire même une non-homologation du fournisseur ou son déréférencement. Dans tous les cas, les fournisseurs sont informés par courrier du résultat de leur évaluation, avec un délai de mise en place d'un plan d'actions.

3.2. Emissions atmosphériques

Chiffres clés 2019 :

Depuis 2016, réduction de près de la moitié des émissions de CO₂ fossile

Les principaux sites de production du groupe Gascogne ont réalisé leur Bilan Carbone® selon la méthode développée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie). Ce travail initié en 2008 a permis aux sites de comptabiliser la totalité des émissions de CO₂ générées directement et indirectement, de mettre en exergue les principaux postes émetteurs de GES, de proposer des actions de réduction des émissions de CO₂ sur tous les sites, et enfin de déterminer l'Empreinte Carbone des grandes familles des produits Gascogne.

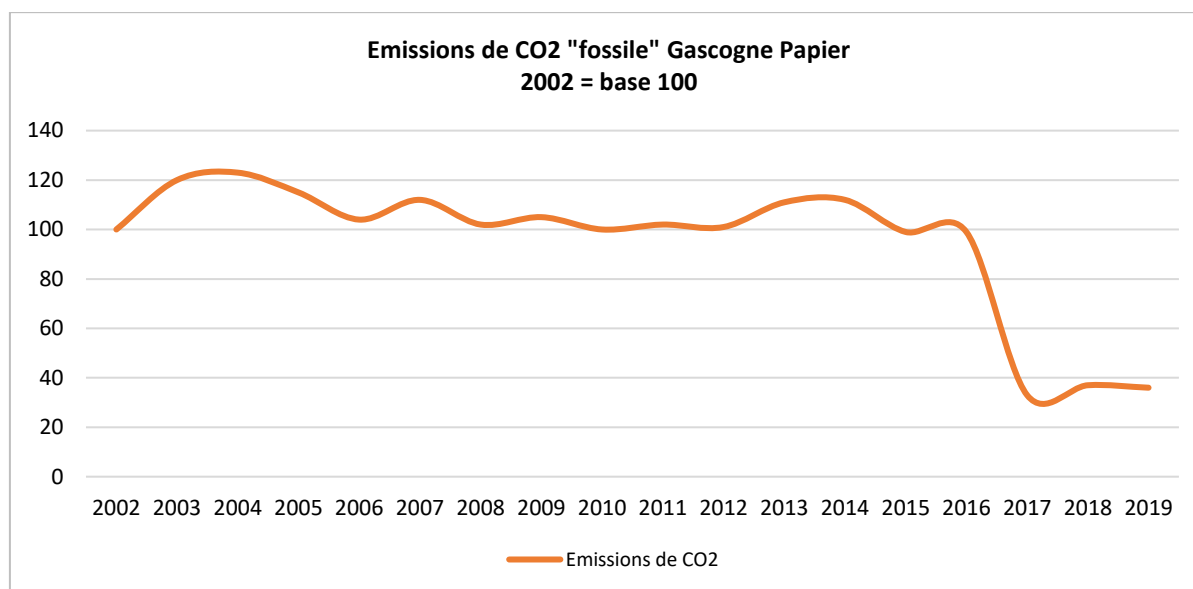
Le travail de réduction des émissions atmosphériques (GES et COV) a incité les sites industriels à repenser leur outil de production et leurs méthodes de travail.

Une nouvelle chaudière biomasse pour le site de Gascogne Papier Mimizan

Un investissement stratégique a été décidé en 2014 afin d'équiper l'usine de Gascogne Papier Mimizan d'une nouvelle chaudière, alimentée par de la biomasse issue d'exploitations forestières (valorisation des écorces, souches et rémanents forestiers) permettant ainsi d'améliorer l'autonomie énergétique, la compétitivité et la pérennité de l'ensemble du site industriel de Mimizan (Gascogne Papier & Gascogne Sacs).

Mis en service en juin 2016, ce nouvel équipement a remplacé une chaudière mixte qui était alimentée par du fioul lourd et des écorces. La nouvelle chaudière biomasse vient en complément de la chaudière de régénération fonctionnant à la liqueur noire. Composée de molécules de lignines et d'hémicelluloses, présentes naturellement dans le bois et récupérées lors de la cuisson du bois par le procédé Kraft, la liqueur noire est considérée comme de la biomasse et permet de produire de l'énergie.

Depuis 2017, l'usine fonctionne donc avec 2 chaudières 100% biomasse, qui couvrent 98% des besoins du site en énergie thermique et près de 50% des besoins en énergie électrique.



La suppression des énergies fossiles (fioul lourd) et leur remplacement par des « bioénergies » exclusivement naturelles et renouvelables ont permis de diminuer les émissions annuelles de gaz à effet de serre du site de 40 000 t éq CO₂ (l'équivalent de 20 000 véhicules).

Plusieurs projets complémentaires ont été mis en œuvre chez Gascogne Papier pour un objectif « énergie 100% biomasse », notamment l'alimentation du four à chaux avec les « fines » (fibres de cellulose issues de la production, récupérées et valorisées comme combustible en substitution du fioul).

Résultat positif de l'appel d'offre CRE5

La papeterie de Mimizan a été retenue en mars 2017 dans le cadre de l'appel d'offres biomasse du Ministère de l'Ecologie pour la mise en œuvre d'une cogénération (production d'électricité à partir de vapeur) d'une puissance électrique de 19,38 MW.

Ce projet créateur de valeur va permettre de compléter l'investissement de la nouvelle chaudière biomasse, avec l'installation de deux turbines de production d'électricité de dernière génération et des équipements qui vont encore améliorer l'efficacité énergétique de ce site de production.

Les travaux ont été lancés durant l'année 2018. L'année 2019 a été marquée par la mise en service, en novembre, des nouvelles turbines pour la production d'électricité.

Afin de réduire l'impact environnemental de leurs produits et notamment de limiter les émissions de GES et COV liées à leurs activités, les sites de transformation de Gascogne Sacs et Gascogne Flexible ont identifié plusieurs leviers :

- En amont de la production, en réduisant le poids des matières premières à la source.
Gascogne Sacs a réduit le poids de ses emballages tout en conservant les propriétés mécaniques et barrière standards, permettant ainsi une diminution de 10% de l'empreinte carbone de certains sacs.
- En lien direct avec le fonctionnement des sites de production, en privilégiant les installations de nouvelle génération.
Gascogne Sacs Mimizan a par exemple cessé d'utiliser du fioul lourd. Le site de production landais a remplacé cette source d'énergie par de la vapeur fournie par la chaudière biomasse de Gascogne Papier.
Gascogne Flexible Dax a mis en place une politique de maîtrise des émissions de COV. Les émissions sont comptabilisées et suivies, et des plans d'actions sont mis en place. Depuis 2016 les émissions de COV ont été réduites de plus d'1/3.
- En aval de la production, en optimisant le fret. Gascogne Sacs a revu ses plans de palettisation pour assurer un remplissage maximum des camions et containers, tout comme Gascogne Flexible qui s'est fixé un objectif de taux de remplissage des camions sortants.

Qualité de l'air

Certains sites de production en zone urbaine sont potentiellement concernés par des problématiques de nuisances (bruit, odeurs). Sur le site de Mimizan, Gascogne Papier et Gascogne Sacs s'attachent à communiquer en toute transparence avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, en particulier l'Office Intercommunal de Tourisme qui les informe lorsque les riverains ou les estivants émettent des remarques, notamment au sujet de nuisances olfactives occasionnelles. En effet, le procédé "Kraft" de fabrication de la pâte à papier repose sur un principe de cuisson du bois, durant laquelle quelques molécules odorantes sont émises. Très volatiles mais non toxiques, ces émanations naturelles du bois sont concentrées par le procédé industriel et majoritairement bloquées par les filtres dont l'usine est équipée.

La qualité de l'air est un axe prioritaire pour Gascogne Papier Mimizan, et afin de limiter les émissions atmosphériques le site est équipé en électrofiltres.

Réglementations spécifiques pour les produits de décoration Bois

Tous les produits de Gascogne Bois sont transformés dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Les produits de décoration et de construction doivent être munis depuis 2012 d'une étiquette qui indique le niveau d'émissivité en COV (Composés Organiques Volatils) à travers une note allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). Grâce à cette nouvelle étiquette, les consommateurs disposent d'une information supplémentaire pour les aider à mieux faire leur choix. L'écologie et le bien-être entrant de plus en plus dans les préoccupations des français, cette information constitue un nouveau critère de sélection.

Les produits concernés par cette nouvelle réglementation sont les produits de construction ou de revêtement de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application. Sont ainsi concernés les parquets, lambris, cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc. dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur.



Tous les produits d'aménagement intérieur de Gascogne Bois dégagent de faibles émissions en COV : les parquets (bruts et décoratifs) et parements teintés obtiennent la note A+, les lambris bruts et les parements adhésifs la note A.

3.3. Gestion des déchets et des coproduits

Chiffres clés 2019 :

Réduction de plus de 15% de la quantité totale de déchets depuis 2017.

La gestion des déchets est une thématique forte chez Gascogne.

Cet indicateur clé, fait l'objet d'un suivi régulier par l'ensemble des équipes environnement du Groupe et d'un travail quotidien de sensibilisation de l'ensemble du personnel. Dans les principaux sites de production, notamment les usines certifiées ISO 14001, la gestion des déchets est abordée lors de sessions de formation et/ou sensibilisation. A l'embauche, le salarié est sensibilisé à cette thématique, un livret lui est remis expliquant la démarche de tri en place dans l'atelier. Des opérations de re-sensibilisation sont également menées à travers différents supports de communication et des réunions avec les chefs d'équipe.

Un engagement « ZERO DECHET BOIS » : La ressource bois est utilisée à 100% dans le Groupe !

Notre métier : valoriser le pin maritime, originaire des forêts du Sud-Ouest, à toutes les étapes de sa transformation.

- Les sous-produits de l'entretien des forêts et les produits connexes de scieries sont valorisés pour fabriquer la pâte à papier
- Les souches, écorces & rémanents forestiers alimentent la chaudière biomasse de la papeterie

Gascogne Papier dispose d'un procédé de fabrication Kraft intégré et « bouclé » dans lequel toutes les matières issues du process sont collectées et valorisées : additifs et traitements, fibres de cellulose, etc. Les papiers non conformes et déchets de fabrication sont récupérés et recyclés dans leur intégralité. Ainsi, lorsque l'usage final l'autorise, certains produits spécifiques de la gamme comportent un pourcentage significatif de fibres recyclées, issues des déchets internes de production. En effet, les fibres longues de pin maritime, vierges et non blanchies, se prêtent particulièrement bien au recyclage, et perdent peu de caractéristiques mécaniques dans cette opération: elles peuvent être recyclées jusqu'à 7 fois !

Dans une logique d'économie circulaire, les coproduits qui ne peuvent être réintégrés dans le process sont valorisés, soit comme source d'énergie, soit en « chimie verte » auprès d'industries de transformation voisines : savons de type Tall oil (huile de pin), térébenthine.

Toujours afin de privilégier l'économie circulaire, le carbonate de calcium, coproduit issu du process de la papeterie, est valorisé depuis 2010 comme amendement agricole (matériau apporté au sol pour en améliorer la qualité).

Par ailleurs, la cendre de la nouvelle chaudière biomasse fait l'objet d'un plan d'épandage préparé par la chambre d'agriculture, qui a été soumis à une enquête publique en 2018 et validé par arrêté préfectoral début 2019. La cendre produite est issue d'une biomasse de qualité garantie, ce qui permet de la valoriser intégralement par épandage.

Un partenariat entre Gascogne Papier et le CTP (Centre Technique du Papier) a également été lancé depuis 2017 pour améliorer la récupération de la térébenthine issue de la cuisson du bois. L'objectif est à la fois économique et environnemental, car ce projet permet de vendre des quantités plus importantes de térébenthine bio-sourcée, et simultanément de réduire les émissions de COV.

Gascogne Sacs a mis en place une nouvelle politique environnementale avec un fort engagement de la Direction en matière de gestion des déchets. Gascogne Sacs s'engage à réduire la quantité des déchets et à favoriser un traitement respectueux de l'environnement, via la recherche de prestataires ayant les meilleures technologies dans le traitement des déchets par recyclage et valorisation.

Sur son site de Mimizan, Gascogne Sacs s'est équipé depuis 2017 de broyeurs et compacteurs pour la collecte et valorisation des déchets issus des lignes de fabrication de sacs plastique. Outre une gestion améliorée des déchets, ces équipements assurent également une meilleure qualité de l'air. Le système est automatisé : les déchets et poussières sont piégés sur les lignes de production grâce aux broyeurs et envoyés automatiquement vers les compacteurs à l'extérieur de l'atelier via un réseau commun.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la certification ISO 14001, obtenue en avril 2019, Gascogne Sacs Mimizan a mené un travail important sur le tri et la gestion des déchets.

Le marquage a été revu pour identifier rapidement et simplement les déchets à trier et un plan du site avec l'emplacement des bennes de tri a été communiqué à l'ensemble des opérateurs.

Gascogne Flexible Dax ne cesse, depuis plusieurs années maintenant, d'augmenter sa part de déchets valorisés, plus de 90%. Tout le personnel est sensibilisé. L'implication des équipes administratives permet également de valoriser plus d'une tonne de papiers de bureaux par an.

Enfin, Gascogne Bois sensibilise également ses clients finaux en marquant tous ses emballages papiers de la signalétique « Triman ». L'objectif de ce logo est d'inciter les consommateurs à mieux trier, recycler plus, et réduire les emballages ménagers. Sa présence indique que le produit sur lequel il est apposé se recycle et précise également les modalités de tri (papier, plastique...).

3.4. Consommation d'eau & rejets

Chiffres clés 2019 :

Consommation d'eau : plus de 1 600 000 m³ d'eau économisés depuis 2016

Rejets dans l'eau : réduction de plus de 25% de la DBO¹⁸, de plus de 45% de la DCO¹⁹, de plus de 25% des MES²⁰ depuis 2016

Les impacts environnementaux liés à l'eau (consommation et rejets) du groupe Gascogne se situent essentiellement au niveau de l'activité Papier. En effet, l'utilisation d'eau par la papeterie représente plus de 90% de la consommation totale d'eau du Groupe.

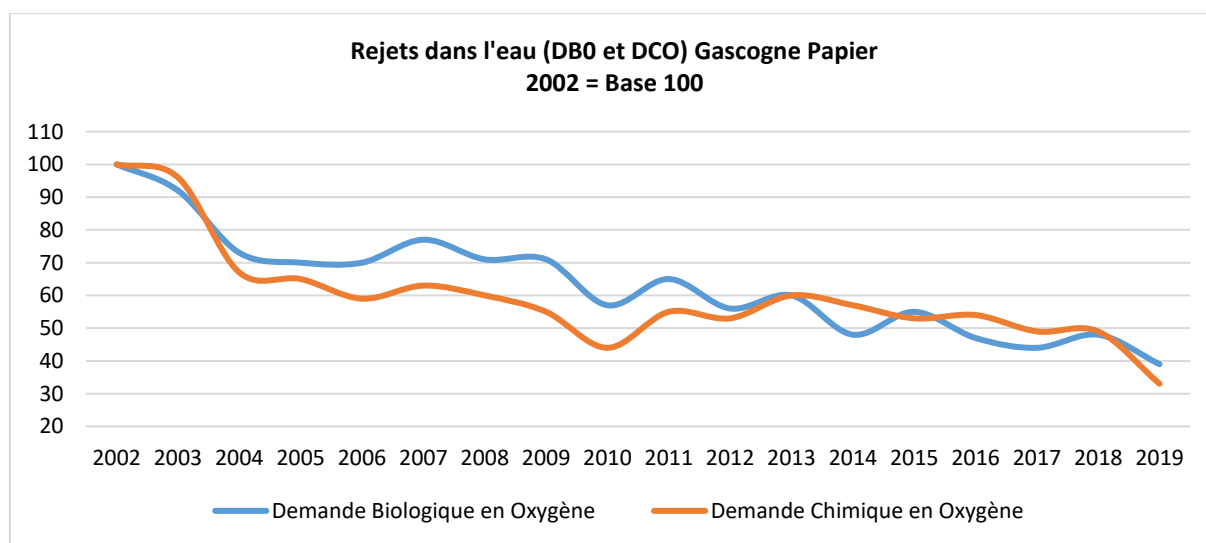
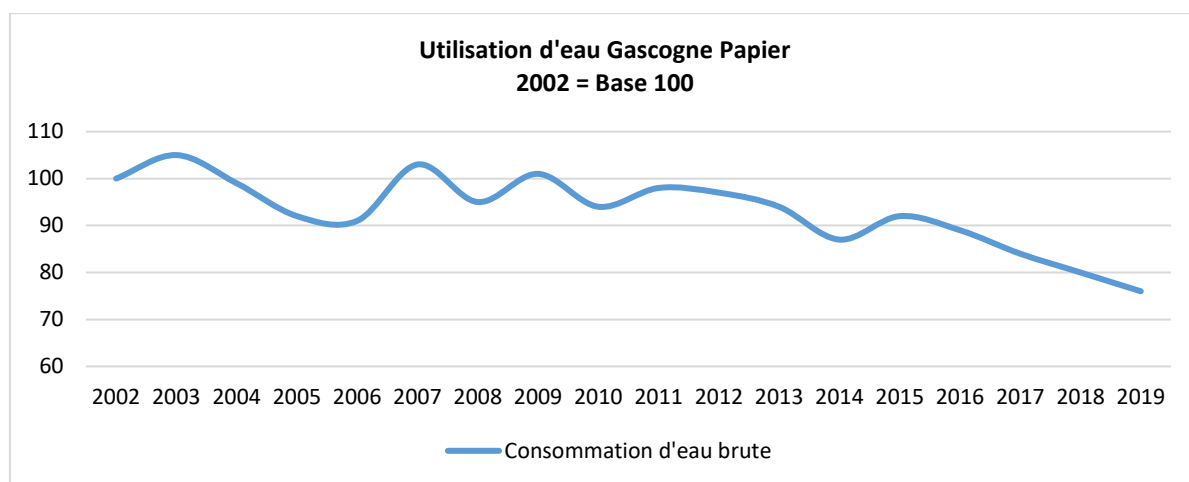
L'eau fait partie des ressources les plus précieuses, c'est la raison pour laquelle Gascogne Papier réduit constamment l'utilisation de l'eau du site, prélevée dans le milieu naturel et restituée après épuration. Sur les dix dernières années, l'usine de pâte et papier a réduit de plus de 20% la quantité d'eau utilisée dans son process : les quantités rejetées dans le milieu naturel ne sont pas déduites dans cet indicateur

L'usine possède une station de traitement des eaux polluées (STEP) afin de traiter et suivre en continu ses rejets. Elle possède également un bassin de rétention pour contenir une éventuelle pollution (risque industriel) car elle est classée comme une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). La qualité de l'eau est suivie quotidiennement par les équipes (mesures en continues 24h/24), et les rejets DBO / DCO ont diminué de plus de 50% en 15 ans. Depuis 2017 Gascogne Papier a mené plusieurs actions d'amélioration significative de la qualité des traitements physico-chimiques des rejets. Une valorisation des « boues papetières » (fibres de papier issues de la STEP par filtration) comme matériau de fabrication d'emballages de calage a également été mise en place : en 2018, le fonctionnement de la STEP a ainsi permis de récupérer et valoriser plus de 5000 tonnes de boues papetières.

¹⁸ DBO : Demande Biologique en Oxygène

¹⁹ DCO : Demande Chimique en Oxygène

²⁰ MES : Matières en Suspension



3.5. Certifications & Amélioration Continue

Les principaux sites de production du Groupe sont certifiés selon le système de management de la qualité ISO 9001 et ont mis en place des chaînes de contrôle PEFC™ et/ou FSC® (voir partie II.3.1. « Sourcing responsable »).

Des démarches d'Amélioration Continue et de Management de la Performance privilégiant le « mode participatif » sont également menées.

Basées sur l'approche PDCA (Plan-Do-Check-Act), ces démarches, reposant sur la complémentarité inter-services, ont pour objectif de mener les sites industriels vers l'amélioration de la performance globale et l'excellence industrielle. Elles visent à optimiser les processus et à déployer les outils de lean-management du type SMED, 5S, management visuel.

Ces démarches font l'objet d'audits de bonnes pratiques visant à rendre l'environnement de travail plus propre, plus sûr, plus efficace.

Gascogne Sacs Mimizan n'hésite pas à communiquer en interne sur les bonnes pratiques : des écrans d'information sont installées dans les salles de pause afin d'informer et sensibiliser l'ensemble des salariés. De plus des fiches d'information sur les thématiques environnement, sécurité, hygiène, qualité permettent d'améliorer la communication sur les lignes de production. Ces outils de communication ont pour objectif donner accès à chaque salarié à la bonne information au bon moment via le réseau informatique ou par voie papier.

Les activités de transformation Sacs et Flexible ont également développé des certifications liées à l'environnement et l'énergie (ISO 14001 et ISO 50001), et au management de la sécurité alimentaire (ISO 22000 et FSSC 22000 et BRC/IoP).

Le site Gascogne Flexible Dax est certifié ISO 14001 depuis 2012. Cette démarche de l'entreprise reflète sa volonté de maîtriser les impacts environnementaux et saisir toutes les opportunités de les réduire. En accord avec la version 2015 de la norme, le système de management de l'environnement est dorénavant étendu à l'analyse de la performance environnementale des nouveaux produits dès leur conception. Par ailleurs, sur le site de Dax, Gascogne Flexible diffuse chaque année aux salariés les enjeux et perspectives du site en les inscrivant dans une « feuille de route ». Cette dernière trace l'année à venir et s'appuie sur trois piliers (économique, sociétal et environnemental), elle est enrichie des performances de l'année précédente.

Le site de Gascogne Sacs Mimizan a également choisi de s'engager dans une démarche de certification ISO 14001 afin de structurer son engagement environnemental et ses actions mises en place pour la maîtrise de ses impacts environnementaux.

Cette démarche de certification s'est déroulée en 3 temps : Gascogne Sacs Mimizan a obtenu la certification ISO 14001 en avril 2019.

3.6. Loyauté des pratiques

La Charte Ethique adoptée par le Groupe en 2005 a permis de formaliser la vision et les valeurs de Gascogne. Le client, l'esprit d'entreprise, la sécurité & la santé, l'équité, l'environnement, le comportement citoyen, l'intégrité, les actionnaires sont autant de sujets clés qui ont fait l'objet d'engagements au niveau Groupe.

La Direction du Groupe renouvelle régulièrement ses engagements sur ces grands principes de Responsabilité Sociale, Economique Sociétale et Environnementale, présentés dans la Charte Ethique du Groupe.

Gascogne s'engage dans tous les pays où il exerce ses activités, à respecter les lois en vigueur et leur esprit. Ceci s'applique en particulier aux lois régissant la concurrence, la corruption, le travail et l'emploi.

La prise en compte de la santé et la sécurité des consommateurs a conduit les sites de production à mettre en place des démarches actives de certifications, notamment liées à l'alimentarité (cf partie II.3.5. Certifications & Amélioration Continue).

4. Innovations et éco-produits

La pérennisation des activités et la croissance de Gascogne reposent sur le développement de produits innovants à forte valeur ajoutée, et de solutions alternatives limitant l'impact sur l'environnement.

Afin d'atteindre cet objectif, la Direction du Groupe a entamé un vaste plan d'investissement pour la modernisation et le renouvellement de l'ensemble des outils de production :

- Gascogne Bois : achat et mise en service d'une machine de coupe aboutage sur le site de Saint Symphorien. Cette ligne moderne et entièrement automatisée permet de couper le bois pour enlever les défauts et le reconstituer par aboutage afin d'optimiser la matière et garantir une meilleure stabilité des produits finis.
- Gascogne Papier : nouvelle chaudière biomasse sur le site industriel de Mimizan. L'installation de cette chaudière à « bio-énergies » représente une nouvelle étape décisive pour la croissance et la pérennité de la papeterie, au service de la préservation de son environnement et a permis une diminution de plus de la moitié des émissions de CO₂ du site.
- Pôle plastique sur le site de Gascogne Sacs Mimizan : un espace entièrement dédié à la fabrication des sacs en plastique regroupant l'impression, le complexage et le façonnage. Ce pôle a été pensé et réalisé en réponse aux exigences accrues en termes de Qualité, Sécurité, Service dans certains domaines, comme celui du Pet Food. Suite à l'investissement en 2017 d'une nouvelle ligne de production de sacs single lip +/- fond plat, Gascogne Sacs Mimizan a augmenté sa capacité d'impression en installant une nouvelle imprimeuse en technologie solvant.
- Renouvellement et modernisation du site industriel de Gascogne Sacs Nantes : l'objectif est d'augmenter la capacité de production du site, de réorienter le mix produits vers des produits et marchés à plus forte valeur ajoutée (poudre de lait) et d'offrir un environnement de production hautement qualifié sur les aspects hygiène, santé, sécurité.
- Gascogne Flexible Dax : Investissements pour la modernisation de machines afin de rester en adéquation avec les demandes du marché, augmenter la qualité des productions et réduire les dépenses énergétiques du site.

Le Groupe a créé et mis en place depuis 2015 de nouvelles cellules Recherche & Développement dans les 2 divisions, et consacre un budget annuel de 1,5 M€ à leur fonctionnement, comptabilisé en charges.

La cellule Recherche & Développement Innovation et Industrie (RD2I) de la Division Bois allie compétences et outils techniques pour développer de nouveaux produits répondant aux tendances de demain, tester la qualité des produits et améliorer les process industriels.

La nouvelle cellule Recherche & Développement de la Division Emballage est entièrement dédiée aux projets d'innovation des activités Papier, Sacs et Flexible. Basée à Dax, la cellule travaille sur l'évolution de la gamme de produits et des process de fabrication, en collaboration étroite avec la Direction Générale et les Directions industrielles, commerciales & marketing des activités.

En septembre 2018, un nouvel équipement « pilote » a été installé à Dax au sein de la cellule R&D. Cette machine pilote a été spécialement développée pour travailler sur de nouveaux développements et réaliser des essais semi-industriels de fabrication de produits complexes base papier. Son inauguration a été organisée en présence des instances locales ayant participé à son financement.

Les missions et engagements des équipes R&D sont :

- d'assurer la rentabilité d'aujourd'hui avec des projets ciblés et en partenariat avec les clients et fournisseurs.
- d'optimiser les process et l'utilisation pertinente et l'évolution des outils de production au service du développement et de l'innovation.
- de préparer la rentabilité de demain avec la vision et la conception des nouveaux produits, nouvelles technologies et nouvelles applications.
- d'assurer la veille des évolutions des marchés, les forums d'échange, la veille concurrentielle et les conférences spécialisées.

La recherche d'innovations éco-responsables fait partie des priorités des 2 nouvelles cellules R&D. Plusieurs projets éco-novateurs, relais de croissance, ont été développés jusqu'à aujourd'hui, créateurs de valeur pour le futur et inscrits dans une démarche de Développement Durable, pour développer des solutions vertes et favoriser la recyclabilité de tous les produits.

▪ Activité Bois : innovations et éco-produits

- Parement bois mural auto-adhésif : concept novateur breveté permettant une pose facile et esthétique d'un parement bois en relief, auto-adhésif sans tasseaux ni clous... Ce produit a rencontré un franc succès en France et à l'international puisqu'il est aujourd'hui largement distribué en Amérique du Nord.

- Par ailleurs, afin de promouvoir et mettre en valeur l'essence locale de pin maritime, Gascogne Bois a créé le label « Pin de Gascogne », gage de qualité et d'esthétique. Ce label garantit une sélection rigoureuse de Pin de France tout au long de son cycle d'exploitation.



Gascogne Bois s'engage à fabriquer des produits de qualité, dans le respect des normes en vigueur. Ainsi, tous les produits de décoration sont conformes à la Directive Européenne Produits de Construction (DPC/89/106/CEE). Par ailleurs, les produits lamellés collés fabriqués dans les usines de Lévigacq et Saint Symphorien répondent aux exigences du Label CTB LCA et sont audités tous les 6 mois par le FCBA. Cette certification atteste les caractéristiques de fabrication (qualité du collage, du placage et des aboutages) de carrelés lamellés-collés aboutés destinés à un usage en menuiserie extérieure. Tous les produits qui subissent un traitement autoclave sont également audités tous les 6 mois par le FCBA et ont le label CTB B+. Ce label assure que les performances affichées sur les bois correspondent à des classes d'emploi précises. Il atteste de la performance des bois traités pour un usage et une durée de vie attendue.

▪ Activité Papier : innovations et éco-produits

Le papier est un biomatériau naturel, et l'ensemble de la gamme de Gascogne Papier est composée d'éco-produits.

Dès 2015, Gascogne Papier a mené plusieurs actions avec ses clients pour mettre en avant les qualités environnementales du papier Kraft, dans le contexte de la « Loi de transition énergétique pour la croissance verte », qui a interdit la distribution de sacs non biodégradables à usage unique dans les commerces français à partir du 1^{er} juillet 2016.

Dans plusieurs pays du monde, les nouvelles législations sur les sacs ont eu un effet d'entraînement significatif sur la demande de papier, mouvement qui s'est amplifié en 2017 et 2018 dans des points de ventes très divers : boulangeries, marchés, superettes, pharmacies, enseignes « bio » (produits en vrac), grandes surfaces (sacs pour le « Drive »), etc.

Le papier Kraft apparaît effectivement comme l'alternative la plus naturelle pour remplacer le plastique, notamment dans les sachets « fruits et légumes », et les nouvelles lois sont l'occasion pour Gascogne Papier de rappeler les qualités naturelles de son biomatériau :

- Origine bio-sourcée : ressource naturelle, renouvelable et effectivement renouvelée.
- Matière première locale et durable, issue de la forêt des Landes. Fabrication française depuis 1925, intégrée depuis la forêt jusqu'au papier.
- Monomatériau parfaitement biodégradable et compostable ; recyclable et effectivement très largement recyclé. Durant tout leur cycle de vie et leurs multiples recyclages, les fibres de cellulose stockent du CO₂, qui reste emprisonné depuis la forêt, durant la fabrication de la pâte et du papier, et encore pour son utilisation et son recyclage.
- Papier non blanchi, pour conserver la teinte naturelle du bois et limiter les traitements chimiques (traitement doux de la fibre) et par conséquent les rejets dans l'eau et dans l'air.
- Résistance élevée de la fibre longue et vierge pour développer des emballages réutilisables et/ou plus légers (éco-conception).
- Sécurité et garantie de la fibre vierge pour le contact direct avec les aliments.

Sur cette thématique, Gascogne Papier a participé activement en 2018/2019 au Comité Technique d'une Analyse de Cycle de Vie menée par l'ADEME « Analyse de Cycle de Vie comparative de sacs pour l'emballage de marchandises hors sacs de caisse type fruits et légumes » dont les résultats ont été publiés en 2019.

Gascogne Papier propose également des alternatives éco-responsables aux matériaux plastique, avec sa gamme de « papiers spéciaux » : ce sont des monomatériaux bio-sourcés, biodégradables et recyclables, avec des caractéristiques de barrière et de résistance équivalentes. La cellule R&D travaille actuellement au développement de solutions toujours plus naturelles pour les traitements et additifs de ces papiers Kraft, notamment pour des applications en emballage alimentaire, cœur de métier historique de la société.

Depuis l'investissement dans un outil de couchage hors-ligne en 2009, une gamme innovante de produits couchés a été créée, et de nouvelles options sont développées chaque année pour les besoins de clients dans le monde entier.

De plus, Gascogne Papier a lancé de nouveaux projets R&D de papiers couchés, spécifiquement adaptés aux problématiques récentes de sécurité alimentaire. En cours de développement, ces solutions biodégradables et recyclables pourront remplacer à terme des complexes papier + polyéthylène, dans la composition d'emballages protégeant les aliments contre les migrations et contaminations extérieures.

▪ Activité Sacs : innovations et éco-produits

Gascogne Sacs s'attache à penser l'emballage de demain.

En effet, aujourd'hui le monde de l'emballage, et plus particulièrement de l'emballage plastique, est en pleine mutation. Ces changements sont liés aux évolutions des attentes des consommateurs et utilisateurs ainsi qu'à une large prise de conscience quant à l'urgence environnementale.

Face à cette situation partagée par bon nombre de pays, l'Europe a fixé des objectifs de recyclabilité à horizon 2030 :

- 55% des emballages plastique devront être recyclés
- 100% des emballages plastique mis sur le marché devront être réutilisables ou recyclables.

La France a également défini une feuille de route environnementale fixant un objectif de 100% de plastiques recyclés en 2025.

Gascogne Sacs, en tant que fabricant d'emballages, est naturellement partie prenante dans cette démarche. C'est donc dans cette logique que Gascogne Sacs a développé en 2019 une nouvelle gamme de sacs plastique monomatériaux recyclables (selon les filières en place dans les pays) aux propriétés équivalentes aux sacs multi-couches et multi-matériaux.

Les travaux de Gascogne Sacs sur le développement de solutions recyclables en plastique ont été récompensés. Le 25 Novembre 2019. Gascogne Sacs a remporté 2 Oscars de l'Emballage dans les catégories « Transformation Emballage souple » et « Environnementale ». A travers ces prix, ce sont la qualité technique et la force d'innovation de Gascogne Sacs qui sont récompensés par la Profession.

Gascogne Sacs s'attache également à proposer à ses clients des alternatives éco-responsables en papier. C'est le cas avec les sacs BIOBag qui se déclinent en version PMC et Pinch Bottom. Ces sacs, composés d'un papier SackKraft et d'un film certifié EN 13432, sont recyclables, biosourcés, compostables en conditions industrielles et biodégradables.

- Activité Flexible : innovations et éco-produits

Gascogne Flexible continue de développer sa gamme de solutions dédiée au marché de l'emballage souple, solutions permettant de diminuer les épaisseurs des emballages ou d'améliorer la performance environnementale de ses produits, en particulier sous la marque GASCOGREEN®.

Une solution d'emballage responsable avec une offre à 2 volets :

GASCOGREEN Recyclable : des solutions papetières multifonctions pour les emballages alimentaires (flowpacks, opercules pelables, barquettes thermoformables)

- 80-85% : la part de cellulose dans le poids de nos nouveaux papiers barrières
- Exclusion de polymères halogénés
- Absence de film plastique et aluminium
- Enduction transparente
- Niveaux de barrières à l'oxygène et à la vapeur d'eau ajustable
- Barrière aux huiles minérales (MOSH/MOAH)
- Thermoscellable

GASCOGREEN Compostable : des emballages certifiables EN 13432 et ASTM6400 (compostage industriel)

- Papiers blancs ou écrus issus de la gestion durable et responsable des forêts
- Polymères compostables et biosourcés
- Niveaux de barrières à l'oxygène et à la vapeur d'eau ajustable
- Thermoscellable

En complément de cette gamme éco-responsable, Gascogne Flexible propose des solutions permettant de diminuer les épaisseurs des emballages ou d'améliorer la performance environnementale de ses produits tout en plaçant l'innovation et l'accompagnement technique de ses partenaires au cœur de son organisation.

Le groupe Gascogne répond ainsi aux besoins de ses clients avec une large gamme de produits, en s'attachant toujours à leur proposer des solutions éco-conçues ou des alternatives innovantes pour limiter leur impact sur l'environnement.

Tous les brevets, licences et marques sont protégés et détenus en nom propre par le Groupe.

II.2.2.11.3. INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIETALES

1. Partie sociale

1.1. Note méthodologique

Le périmètre de consolidation choisi couvre les sociétés françaises détenues à plus de 50 % par le groupe Gascogne au 31/12 de chaque exercice.

Le reporting couvre ainsi :

- Division Bois : Gascogne Bois
- Division Emballage :
 - Activité Papier : Gascogne Papier, Feutres Depland
 - Activité Sacs : Gascogne Sacs France (sites de Mimizan et Saint-Herblain)
 - Activité Flexible : Gascogne Flexible

Ne sont pas consolidées :

- Les filiales étrangères (18% de l'effectif total)
- La société PALFRANCE acquise en 2016 par la division BOIS et actuellement non répertoriée dans le système d'information RH (2% de l'effectif total)

NB : En cas d'évolution capitalistique du Groupe (achat ou vente de filiale), toute modification du périmètre doit être précisée avant d'entamer la collecte des données. Ainsi, une réactualisation du périmètre de reporting doit être effectuée chaque année par la maison mère.

Les entités étrangères n'ont pas été intégrées car elles ne représentent pas une part significative des effectifs collectivement (18%) et encore moins individuellement, elles ne pèsent donc pas dans les indicateurs sociaux suivis par le Groupe.

Cas des sociétés acquises et/ou cédées

Pour qu'une société soit prise en compte dans le Reporting Social du Groupe, elle doit, en plus d'être détenue à plus de 50% par Gascogne, avoir réalisé un exercice complet (du 1er janvier au 31 décembre) au sein du Groupe.

Rôle du coordinateur et des correspondants sociaux

Pour chacune des entités, un(e) correspondant(e) social(e) est responsable de la fiabilité et de la justesse des données transmises.

Dans chaque division, un interlocuteur unique est désigné. Il doit s'assurer de la concordance des méthodes de calcul utilisées avec celles définies pour le Groupe. Il a en charge la centralisation et la consolidation des informations au niveau de sa division. Il est responsable de l'animation du réseau ainsi que du suivi global du reporting (définition, adaptation et évolution des indicateurs).

Support de consolidation

Afin d'harmoniser la remontée et la consolidation d'information, le reporting repose sur une matrice commune à l'ensemble des divisions du Groupe. Cette matrice, exhaustive et détaillée répond à l'ensemble des besoins en informations sociales du Groupe et doit servir de document de référence unique pour tout échange. Toute donnée sociale qui n'est pas remontée au Groupe à travers cette matrice est considérée comme non valide.

II.1.2. Informations quantitatives

Effectifs (hors intérim, stagiaires et absences longue durée Contrats Suspendus)

	CDD		CDI		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Société mère France	1	1	32	30	33	31
TOTAL SOCIETE MERE	1	1	32	30	33	31
Activité Bois France	12	9	340	307	352	316
Activité Bois Etranger				0	0	0
TOTAL ACTIVITE BOIS	12	9	340	307	352	316
Activité Papier France	20	13	368	361	388	374
Activité Papier Etranger	0	0	6	6	6	6
TOTAL ACTIVITE PAPIER	20	13	374	367	394	380
Activité Sacs France	10	8	298	285	308	293
Activité Sacs Etranger	13	13	163	159	176	172
TOTAL ACTIVITE SACS	23	21	461	444	484	465
Activité Flexible France	8	5	228	232	236	237
Activité Flexible Etranger	6	6	99	99	105	105
TOTAL ACTIVITE FLEXIBLE	14	11	327	331	341	342
Total Groupe France	51	36	1 266	1 215	1 317	1 251
Total Groupe Etranger	19	19	268	264	287	283
TOTAL GROUPE	70	55	1 534	1 479	1 604	1 534

Répartition des effectifs hommes/femmes – France

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Société mère	17	17	16	14	33	31
Activité Bois	273	247	79	69	352	316
Activité Papier	342	331	46	43	388	374
Activité Sacs	261	245	47	48	308	293
Activité Flexible	207	208	29	29	236	237
Total Groupe France	1 100	1 048	217	203	1 317	1 251

Répartition des effectifs hommes/femmes cadres – France

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Société mère	16	16	11	10	27	26
Activité Bois	28	23	7	7	35	30
Activité Papier	33	29	7	6	40	35
Activité Sacs	18	19	7	6	25	25
Activité Flexible	22	25	10	10	32	35
Total Groupe France	117	112	42	39	159	151

Répartition des effectifs par ancienneté – France

	DE 0 A 9 ANS		DE 10 A 19 ANS		DE 20 A 29 ANS		PLUS DE 30 ANS		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Société mère	19	19	8	7	4	4	2	1	33	31
Activité Bois	127	107	86	70	78	74	61	65	352	316
Activité Papier	146	133	116	119	91	85	35	37	388	374
Activité Sacs	125	126	119	111	47	47	17	9	308	293
Activité Flexible	71	72	93	94	51	40	21	31	236	237
Total Groupe France	488	457	422	401	271	250	136	143	1 317	1 251

Répartition des effectifs par tranche d'âge et par sexe – France

	MOINS DE 25 ANS				DE 25 A 34 ANS				DE 35 A 44 ANS			
	H		F		H		F		H		F	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Société mère					2	2	4	2	6	7	6	4
Activité Bois	9	4	1	2	39	33	16	10	54	47	19	17
Activité Papier	24	15	2	3	49	49	6	6	107	97	12	10
Activité Sacs	10	12	1	1	45	41	6	6	92	80	13	13
Activité Flexible	6	6	1		34	35	6	7	66	66	9	7
Total Groupe France	49	37	5	6	169	160	38	31	325	297	59	51

	DE 45 A 54 ANS				DE 55 A 64 ANS				DE 65 A 74 ANS			
	H		F		H		F		H		F	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Société mère	5	5	3	6	3	2	3	2	1	1		
Activité Bois	112	100	27	25	59	63	16	15				
Activité Papier	133	136	18	16	29	34	8	8				
Activité Sacs	98	98	22	21	16	14	5	7				
Activité Flexible	65	67	6	6	35	33	7	9	1	1		
Total Groupe France	413	406	76	74	142	146	39	41	2	2		

	TOTAL			
	H		F	
	2018	2019	2018	2019
Société mère	17	17	16	14
Activité Bois	273	247	79	69
Activité Papier	342	331	46	43
Activité Sacs	261	245	47	48
Activité Flexible	207	208	29	29
Total Groupe France	1100	1048	217	203

Taux d'emploi des travailleurs Handicapés – France

	TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES	
	2018	2019
Société mère	0%	0%
Activité Bois	5.36%	5,31%
Activité Papier	6.64%	7,91%
Activité Sacs	3.29%	3,14%
Activité Flexible	5.75%	6,75%

Le Groupe lutte contre les discriminations et s'engage à travers sa charte éthique à assurer l'égalité des chances à tous ses employés selon les mérites de chacun, sans distinction de sexe, de nationalité, de race ou de religion.

Plusieurs actions sont menées afin de permettre le recrutement de personnes en situation de handicap :

- Partenariats avec des organismes spécialisés,
- Sensibilisation des managers,
- Accompagnement des nouveaux collaborateurs lors de l'intégration,
- Accompagnement dans les démarches administratives,
- Reconversion sur des postes adaptés,
- Travail sur l'aménagement et l'ergonomie des postes et des équipements.

Le Groupe participe également à des forums d'insertion professionnelle avec les missions locales et des rencontres entre le milieu de travail protégé et le milieu de travail ordinaire.

Temps de travail – France

Les cycles de travail posté sont un système d'organisation d'horaires de travail qui consiste à faire tourner les équipes dans les usines sur un roulement de 8h, pour assurer un fonctionnement adéquat avec les besoins de production : en continu 24h/24 h et 7j/7j (5x8), en discontinu en semaine (3x8, 2x8 ou 1x8), ou en discontinu le week-end (2x12).

	POURCENTAGE DE SALAIRES EN CYCLES	
	2018	2019
Activité Bois	50,00%	55,06%
Activité Papier	62,37%	61,50%
Activité Sacs	63,64%	62,46%
Activité Flexible	63,98%	62,87%

Ces résultats sont la preuve du caractère industriel des métiers de Gascogne.

Les salariés de la société mère sont tous à la journée.

Taux d'absentéisme – France

	TAUX D'ABSENTISME	
	2018	2019
Société mère	3,42%	2,74%
Activité Bois	7,09%	7,94%
Activité Papier	6,67%	7,65%
Activité Sacs	7,00%	8,54%
Activité Flexible	4,68%	5,98%
Total Groupe France	6,43%	7,51%

Sécurité : note méthodologique

Accidents du travail

- Les accidents se mesurent aussi bien en nombre (quantité d'accidents survenus sur la période considérée), qu'en journées de travail perdues (quantité de journées de travail perdues consécutives à des accidents).
- Seuls les accidents de travail ayant entraîné un arrêt dépassant la journée de l'accident doivent être reportés comme tels.
- Les accidents de trajet, les maladies professionnelles et les rechutes ne sont pas considérées comme des accidents du travail et ne sont pas intégrées dans le reporting social
- Les accidents sont comptabilisés a priori, à savoir sur la foi de la déclaration aux organismes de sécurité sociale et avant la reconnaissance de son caractère professionnel par ces organismes. Par conséquent les indicateurs de sécurité préalablement reportés peuvent être modifiés rétrospectivement en fonction des résultats de l'enquête des organismes sociaux.

Taux de gravité

- Le Taux de gravité des incapacités temporaires exprime le nombre de journées perdues pour cause d'accident pour 1000 heures de travail réalisées.

Taux de fréquence

- Le Taux de fréquence des accidents du travail exprime le rapport entre le nombre d'accidents avec arrêt et le temps de travail réel (en million d'heures).

Nombre de journées perdues

- Le Nombre de journées perdues correspond au nombre de journées de travail, hors congés payés, perdues pour cause d'accidents du travail.
- Les jours d'arrêt suite à un accident du travail sont comptabilisés en jours calendaires pour la division Emballage (différents cycles de travail) et en jours ouvrés pour la Division Bois (activité hebdomadaire).

Nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors accidents de trajet)

	ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT	
	2018	2019
Société mère	0	0
Activité Bois	29	19
Activité Papier	23	22
Activité Sacs	15	20
Activité Flexible	14	10
Total Groupe France	81	71

Taux de Gravité, Taux de Fréquence et Nombre de journées perdues (hors accidents de trajet)

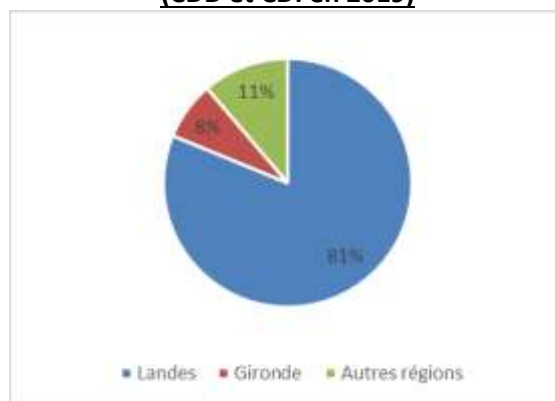
	TX DE GRAVITE		TX DE FREQUENCE		NBRE DE JOURNEES PERDUES	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Activité Bois	1,17	1,29	52,6	38,2	644	641
Activité Papier	2,45	5,45	37,8	38,4	1491	3125
Activité Sacs	1,51	2,20	30,7	44,8	740	982
Activité Flexible	1,51	1,73	39,6	28,6	535	605

II.1.3. Gascogne, une aventure industrielle née de la forêt des Landes

Au début des années 20, quelques grands investisseurs envisagent de transformer l'économie forestière grâce à l'implantation de papeteries. A cette époque, le massif forestier landais a atteint sa maturité et les ressources en bois sont immenses. La disparition des anciens débouchés tels que les produits résineux, les poteaux de mines, les traverses de chemin de fer entraîne la nécessité d'en trouver des nouveaux. Des sylviculteurs s'associent alors et créent en 1925 au cœur du massif landais les « Papeteries de Gascogne » (Mimizan - 40). Ses marchés n'ont cessé de se diversifier au fil du temps dans la filière Bois-Papier-Emballage, pour aboutir à la création en 1986 du Groupe Gascogne. Aujourd'hui international, le Groupe s'appuie sur 2 divisions, Bois et Emballage, incluant 4 activités complémentaires et intégrées verticalement, chacune leader dans son domaine de spécialités.

Au 31 décembre 2019, le Groupe est présent dans sept pays, 82% de ses effectifs sont en France et 90% de l'emploi Gascogne en France est concentré dans la région Nouvelle Aquitaine.

**Répartition des effectifs par zone géographique en France
(CDD et CDI en 2019)**



- Santé et sécurité au travail, une priorité du Groupe

Le caractère industriel des métiers du Groupe incite les équipes à améliorer de façon continue les démarches santé & sécurité.

Ces domaines demeurent des axes de travail prioritaire pour les équipes de Gascogne.

La politique Santé-Sécurité du Groupe, définie en 2007, repose sur l'implication de tous (encadrement, opérateurs, animateurs et responsables sécurité, représentants du personnel) et vise à « agir durablement pour prévenir les risques professionnels ».

- Santé et prévoyance

En 2019, en accord avec l'ensemble des organisations syndicales des différentes activités de Gascogne, dont les représentants composent la Commission de Suivi de la Prévoyance Santé (CSPS) au niveau du Groupe, un projet de convergence de gestion des contrats de santé de prévoyance a été mis en œuvre, de façon à ce que tous les salariés bénéficient des mêmes tarifs, des mêmes garanties et prestations et des mêmes participations employeur.

Les contrats de santé sont à l'équilibre depuis plusieurs années.

Les contrats de prévoyance n'étant pas à l'équilibre, des mesures ont été prises afin d'ajuster le dispositif, et limiter les hausses de cotisations.

- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Le développement et la reconnaissance des compétences sont au cœur des préoccupations du Groupe.

Gascogne est engagé dans une démarche de Gestion des compétences afin de favoriser les évolutions professionnelles, de maintenir l'employabilité des salariés tout en anticipant et en adaptant les compétences aux besoins des activités.

Désormais 90% des effectifs non cadres occupent des emplois définis dans la GPEC. Ils seront bientôt accessibles en totalité sur le portail RH mis à disposition pour le management et les salariés.

Parallèlement, les entretiens annuels et professionnels se développent, permettant l'intégration dans le plan de formation des actions de développement des compétences préconisées.

En 2018, un accord de méthode a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux, en vue de travailler sur une nouvelle grille de classifications. En 2019, un chantier de pesée des emplois des sociétés du Groupe a été mené. Les travaux se poursuivent en 2020.

L'objectif de cette remise à plat des grilles de classification est de :

- Définir les compétences souhaitées, les besoins de l'entreprise et de se projeter par rapport à se projeter par rapport à l'évolution technologique liée au plan industriel de modernisation,
- D'identifier le positionnement de chacun des salariés par rapport aux compétences qu'exigent leur emploi et leur coefficient,
- De fixer, chaque année, des objectifs concrets et réalisables dans le cadre des entretiens individuels,
- De mieux encadrer les augmentations individuelles et les promotions.

▪ La formation professionnelle

La formation se déploie dans les activités dans le cadre du plan de formation et comprend notamment des formations techniques métiers et le recours aux périodes de professionnalisation.

Les partenaires sociaux sont consultés lors de l'établissement des orientations formation. L'élaboration du plan de formation donne lieu à des discussions lors des commissions Emploi Formation et lors de réunions des CE.

	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION	
	2018	2019
Activité Bois	10 723	2 833
Activité Papier	20 035	13 958
Activité Sacs	5 798	3 748
Activité Flexible	3 185	2 695
Total Groupe France	39 743	23 234

En 2019, le volume d'heures de formation est en forte diminution de 42% par rapport à 2018 car en 2018, le volume d'heures de formation était particulièrement élevé du fait de la mise en service de nouveaux équipements industriels tels que la nouvelle ligne de sacs Single Lip au sein de la sacherie de Mimizan, d'une campagne de formations au poste visant à développer la polyvalence des opérateurs au sein de la papeterie de Mimizan et enfin de formations qualifiantes pour Gascogne Bois dans le cadre du PSE lancé en 2017.

▪ L'évolution des rémunérations (%)

	SALAIRES / CHIFFRE D'AFFAIRES	
	2018	2019
Activité Bois	14,45%	14,53%
Activité Papier	17,00%	16,84%
Activité Sacs	19,93%	18,96%
Activité Flexible	15,76%	15,15%

Ces éléments montrent que dans cette période de changements intensifs, les activités ont su garder une bonne maîtrise de leurs frais salariaux.

▪ Les accords sociaux

Afin d'accompagner le retournement du Groupe, l'ensemble des accords collectifs des sociétés de la Division Emballage ont fait l'objet d'une dénonciation en 2015. Dans un objectif de mise en cohérence de la masse salariale avec le modèle économique des sociétés du Groupe, de nouveaux accords sociaux de substitution ont été négociés en 2016 et mis en œuvre à compter de 2017.

En parallèle, des accords d'intéressement ont été signés dans toutes les sociétés de la Division Emballage entre 2016 et 2017.

En 2018, un accord collectif relatif à la politique de la rémunération 2018-2021 portant sur la participation, l'intéressement et les salaires du Groupe Gascogne, a été signé à l'unanimité des organisations syndicales du Groupe. Outre le travail sur les classifications, cité précédemment, cet accord porte sur :

- La mise en place d'un accord de participation Groupe
- La mise en place d'accords d'intéressement pour l'ensemble des sociétés du Groupe Gascogne
- L'encadrement du budget des augmentations

- Egalité de traitement – Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT²¹

Le groupe Gascogne dispose d'une charte éthique diffusée à toutes ses entités.

Ce document, traduit en français, anglais et allemand est affiché dans toutes les unités du Groupe et est accessible sur l'intranet.

Gascogne s'engage à se « développer de manière rentable, au niveau mondial, en concentrant ses efforts sur la satisfaction de ses clients et sur le développement de son personnel. ». Les valeurs et principes qui animent le Groupe sont détaillés dans ce document.

La charte éthique est davantage considérée comme un guide plutôt qu'une déclaration de principe. En effet, chacun s'y réfère pour conduire le changement avec un comportement intègre et citoyen.

Le Groupe a également formalisé ses engagements en terme de développement durable : « Assurer le développement économique en préservant l'environnement et le progrès social ».

Par sa déontologie, son ouverture sociale, son implication et son investissement au niveau local, Gascogne respecte les stipulations fondamentales de l'OIT²² et s'attache à être un acteur économique exemplaire dans ses pratiques comme dans son comportement industriel et environnemental.

Enfin, le Groupe n'est pas implanté dans des zones à risque concernant le travail forcé ou le travail des enfants.

²¹ Organisation Internationale du Travail

²² Stipulations de l'OIT : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants

II.2. Engagements du Groupe en matière sociétale

Créé en 1925 au cœur du massif forestier landais, le groupe Gascogne s'est développé, et est aujourd'hui un acteur et employeur local français de premier ordre. Fortement implanté sur le territoire aquitain, le Groupe s'attache à instaurer un dialogue régulier avec ses parties prenantes locales, mène des actions de sensibilisation envers tous les publics et incite à la découverte de ses métiers et au partage de ses savoirs.

▪ Parties prenantes locales

Le site industriel de Mimizan, regroupant la papeterie et la principale sacherie du Groupe, s'attache à dialoguer avec ses parties prenantes locales, notamment à travers un partenariat historique et fort avec l'Office Intercommunal de Tourisme de Mimizan (OIT).

Tous les ans, Gascogne Papier s'engage auprès de l'OIT à ouvrir ses portes à un large public pour du « tourisme industriel ». Des visites de la papeterie sont organisées par le biais de l'OIT ; ainsi plus de 1000 personnes viennent chaque année découvrir comment on fabrique du papier kraft naturel, à partir des sous-produits de bois issus de la gestion durable de la forêt des Landes :

- des étudiants et enseignants du secteur forêt/bois/papier ;
- des professionnels de la forêt, en marge du salon Forexpo (salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière) ;
- des estivants (visites guidées hebdomadaires sur les mois de juillet et août).

Gascogne Flexible, en tant que membre du Groupement d'Intérêt Public Grand Dax Développement (GIP) et du PPS (groupement des industriels de la plasturgie du grand Sud-Ouest) s'attache à promouvoir son territoire et développer l'activité économique et industrielle locale.

Le GIP a pour but de favoriser le développement économique et numérique des entreprises du territoire, l'innovation et la recherche et développement en lien avec le numérique. Le réseau PPS a pour vocation de créer et de développer de l'activité industrielle en région nouvelle Aquitaine et Midi-Pyrénées au travers des Groupes de Réflexion Innovation Produits.

▪ Organisations professionnelles

Le Groupe est représenté dans de nombreuses organisations professionnelles et joue un rôle actif dans celles liées aux filières Bois/Forêt et Papier/Emballage, notamment dans leurs actions de communication auprès du grand public.

Gascogne Papier est membre de CEPI EUOKRAFT (Confédération Européenne des fabricants de papier Kraft), et participe activement aux groupes de travail de COPACEL et à ses campagnes de communication, pour améliorer l'image de l'industrie papetière, mieux informer les leaders d'opinion de la réalité de son comportement environnemental, et valoriser l'importance sociétale du matériau papier et de l'économie circulaire dans le cadre de la transition écologique.

Gascogne Flexible est membre actif d'IRLA (International Release Liner Association) pour les supports siliconés et anti-adhérents.

Gascogne appartient également à ELIPSO, l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques et souples en France. A ce titre, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible participent à plusieurs groupes de travail visant notamment à promouvoir les emballages plastique et à développer leur recyclabilité.

Enfin, en tant que leader sur ses marchés et membre de l'association professionnelle EUROSAC (Fédération européenne des fabricants de sacs papier à grande contenance), Gascogne Sacs prend part aux groupes de travail « Communication » d'Eurosac, et joue un rôle actif dans les opérations de communication menées sous l'égide de l'Interprofession.

Les associations CEPI EUOKRAFT et EUROSAC ont lancé avec leurs membres une série d'actions de communication pour promouvoir le sac papier. Ainsi, la plateforme « The Paper Bag » créée en 2017 a pour objectif de représenter

les intérêts de l'industrie européenne du sac papier et de promouvoir les avantages de l'emballage en papier au niveau européen. Sa priorité : attirer l'attention sur les avantages environnementaux du sac papier et aider les commerçants dans leurs choix d'emballages, afin de favoriser une alternative biosourcée. En 2018, la plateforme a également lancé la première « Journée Européenne du Sac Papier » dont l'objectif est de mettre à l'honneur le sac papier, un emballage durable et fonctionnel ! Après son lancement réussi en 2018, la Journée européenne du Sac Papier a fêté sa deuxième édition le 18 octobre 2019 en proposant une multitude d'activités et de festivités dans toute l'Europe.

Gascogne Sacs a renouvelé en 2019 sa participation et a choisi de fêter le Sac Papier en partenariat avec le Comité des Fêtes de la ville de Mimizan en France.

De plus, les différentes activités du Groupe profitent de salons et autres événements pour présenter et promouvoir leurs métiers et produits auprès des professionnels et du grand public.

Gascogne Bois participe ainsi aux différentes éditions de Forexpo, plus grand salon forestier du sud de l'Europe, pour présenter la richesse de la forêt et les différents usages et débouchés du pin maritime.

- Sensibilisation du grand public

Le Groupe est un acteur historique de la gestion durable de la forêt en Aquitaine, et la division Bois participe au renforcement ainsi qu'à l'adaptation des règles de gestion forestière durable aux réalités locales.

Par sa participation à des démarches de communication ciblées, Gascogne souhaite sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de la Forêt pour l'homme. Des produits finis des différentes activités sont ainsi présentés dans l'exposition permanente de l'écomusée de Marquèze (Sabres) afin d'illustrer les multiples possibilités de valorisation du bois issu de la forêt des Landes.

De nouveaux sites internet ont également été lancés fin 2017 pour le Groupe et les Activités de la Division Emballage. Ces sites internet permettent d'avoir une image modernisée, cohérente et homogène et d'améliorer la communication du Groupe sur ses métiers et ses valeurs auprès de ses clients ainsi que du grand public.

<http://www.groupe-gascogne.com>

<http://www.gascognebois.com>

<http://www.gascognepapier.com>

<http://www.gascognesacs.com>

<http://www.gascogneflexible.com>

- Relations avec les écoles

Des campagnes de sensibilisation sont menées par Gascogne. Le Groupe, soucieux de transmettre son savoir et sa passion prend part à des démarches pédagogiques. Ainsi le Groupe participe à des salons étudiants afin de présenter et promouvoir les métiers Gascogne.

Des partenariats spécifiques sont menés avec les organismes de formations papetières. Régulièrement des stagiaires sont accueillis sur les sites de production, notamment pour des stages en alternance, dans l'optique de favoriser les embauches de jeunes diplômés.

Des écoles et collèges sollicitent les différentes activités du groupe Gascogne pour des interventions, des visites, le plus souvent en lien avec des questions environnementales ou encore sur les débouchés de la forêt, les métiers du bois, du papier, de l'emballage.

- Autres thématiques

Dans le cadre de ses activités, le groupe Gascogne n'est pas directement concerné par les thématiques suivantes :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La lutte contre la précarité alimentaire,
- Le respect du bien-être animal,
- L'alimentation responsable, équitable et durable.

II.2.2.12. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société Gascogne S.A. (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049²³ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

²³ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000²⁴ :

- Nous avons pris connaissance de l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l’exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d’information prévue au III de l’article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l’article R. 225-105 lorsqu’elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l’absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l’article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d’affaires et une description des principaux risques liés à l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s’avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au niveau de l’entité consolidante et dans une sélection d’entités²⁵.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l’article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l’entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l’exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection d’entités contributrices³ et couvrent entre 19% et 99% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d’ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

²⁴ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

²⁵ Gascogne Flexible : site de Dax ; Gascogne Papier : site de Mimizan ; Gascogne Sacs France : site de Mimizan.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions des finances, ressources humaines, marketing et communication.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 30 avril 2020

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Eric Junières
Associé

II.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019

II.3.1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	III.1	389 868	401 988
Variation des stocks des produits en cours et produits finis	III.2.1	3 092	4 899
Achats consommés	III.2.2	(197 849)	(205 709)
Charges externes		(88 977)	(88 499)
Frais de personnel	IV	(74 833)	(78 126)
Impôts et taxes		(7 507)	(8 244)
Dotations aux amortissements	V2, V3	(13 992)	(12 547)
(Dotations) Reprises de provisions	VI.2	(118)	67
Autres produits et (charges) d'exploitation	III.6	4 621	871
Résultat opérationnel courant		14 305	14 701
Autres produits et (charges) opérationnels	III.3	(594)	(4 754)
Résultat opérationnel		13 711	9 948
Coût de l'endettement financier net		(3 525)	(3 123)
Autres produits et (charges) financiers		(434)	(494)
Résultat financier net	VIII.2	(3 959)	(3 616)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)	III.5	0	141
Résultat avant impôt		9 752	6 472
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	IX	(11)	2 939
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 741	9 411
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		9 741	9 411
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies		(2 051)	(690)
Impôts liés		563	204
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		(1 487)	(486)
Variation des écarts de conversion		403	(661)
Impôts liés			
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		403	(661)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(1 085)	(1 147)
Résultat global		8 656	8 264
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 741	9 411
attribuable aux:			
. actionnaires de Gascogne SA		9 741	9 411
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(1 085)	(1 147)
Résultat global de l'ensemble consolidé		8 656	8 264
attribuable aux:			
. actionnaires de Gascogne SA		8 656	8 264
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat par action de l'ensemble consolidé			
Résultat de base par action (en €)	VII.2	0,40	0,43
Résultat dilué par action (en €)	V.11	0,33	0,35

II.3.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Actifs			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	V.1	6 993	3 614
Immobilisations corporelles	V.2	159 529	138 477
Participations mises en équivalence	III.5		3 546
Actifs financiers non courants	VIII.1.1	3 116	2 948
Impôts différés actifs	IX	2 147	1 408
Actif non courants		171 786	149 992
Stocks	III.2.1	103 692	97 924
Clients et autres débiteurs	III.1.2	69 643	79 646
Autres actifs courants	III.1.2	717	1 691
Impôt sur les bénéfices à récupérer	IX	8 287	10 102
Actifs financiers courants	VIII.1.1	83	89
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VIII.1.2	16 663	11 593
Actif courants		199 085	201 046
Total des actifs		370 871	351 038
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		60 800	60 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport			0
Réserves consolidées		63 558	54 163
ORAN		12 053	12 053
Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies		(5 619)	(4 132)
Actions propres		(2 980)	(2 980)
Ecarts de conversion		(2 863)	(3 266)
Résultat consolidé		9 741	9 411
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA	VII	134 690	126 049
Participations ne conférant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres consolidés		134 690	126 049
Passifs			
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	VIII.1.2	75 797	58 473
Avantages du personnel	IV	20 122	17 640
Provisions, part à plus d'un an	VI	1 813	1 451
Autres passifs non courants	III.6	1 276	868
Impôts différés passifs	IX	44	41
Passifs non courants		99 053	78 473
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	VIII.1.2	53 658	55 540
Provisions, part à moins d'un an	VI	2 157	2 792
Fournisseurs et autres créditeurs	VIII.1.2	76 629	83 775
Autres passifs courants	III.6	4 361	4 039
Impôt sur les bénéfices à payer	IX	323	370
Passifs courants		137 128	146 516
Total des passifs		236 181	224 989
Total des passifs et des capitaux propres		370 871	351 038

II.3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 741	9 411
Charge d'impôt	IX	11	(2 939)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	III.5		(141)
Charges financières	VIII.2	3 959	3 616
Résultat opérationnel		13 711	9 948
Dotations aux amortissements	V2	13 992	12 547
Dotations (reprises) aux provisions		(1 125)	(1 347)
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs		277	1 035
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		(102)	(901)
Subventions d'investissement virées au résultat		(226)	(230)
Autres		10	(34)
Capacité d'autofinancement opérationnelle		26 537	21 018
Variation des stocks		(5 747)	(10 848)
Variation des clients et autres débiteurs		10 106	(2 806)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		(6 597)	5 006
Variation du passif fiscal et social		(1 212)	(1 212)
Variation des autres créances et dettes		1 709	181
Flux générés par l'activité		24 797	11 339
Intérêts payés		(3 050)	(2 648)
Autres produits et charges financiers payés		169	(523)
Impôts payés		(232)	(157)
Flux de trésorerie opérationnels		21 684	8 011
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(30 512)	(23 974)
Acquisitions d'immobilisations financières		(313)	(382)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 440	1 968
Cessions d'immobilisations financières		3 451	238
Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise			
Flux de trésorerie d'investissement		(25 934)	(22 150)
Excédent (besoin) de financement		(4 250)	(14 139)
Augmentation de capital			9 806
Subventions d'investissement reçues / remboursées		475	4
Augmentation des dettes financières		32 000	12 000
(Diminution) des dettes financières		(22 973)	(11 431)
Décalsages de trésorerie liés aux opérations de financement		(234)	
Avance compte courant associés			(7 154)
Flux de trésorerie de financement		9 268	3 224
Variation de la trésorerie nette		5 018	(10 915)
Autres mouvements		10	(22)
Trésorerie nette en début d'exercice		11 343	22 279
Variation de la trésorerie nette		5 018	(10 915)
Autres mouvements		10	(22)
Trésorerie nette en fin d'exercice		16 371	11 343

II.3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et résultats non distribués	Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies	ORAN	Actions propres	Ecart de conversion	Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2017	50 994		54 294	(3 643)	12 053	(2 980)	(2 605)	108 113	0	108 113
Variation de périmètre										
Autres éléments du résultat global				(489)			(661)	(1 151)		(1 151)
Résultat global de la période			9 411					9 411	0	9 411
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			9 411	(489)			(661)	8 260	0	8 260
Augmentation du capital	9 806							9 806		9 806
Dividendes distribués										
ORAN										
Actions propres										
Autres mouvements			(131)					(131)		(131)
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA	9 806		(131)					9 676		9 676
Situation au 31/12/2018	60 800		63 574	(4 132)	12 053	(2 980)	(3 266)	126 049	0	126 049
Variation de périmètre										
Autres éléments du résultat global				(1 487)			403	(1 085)		(1 085)
Résultat global de la période			9 741					9 741	0	9 741
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			9 741	(1 487)			403	8 655	0	8 655
Augmentation du capital										
Dividendes distribués										
ORAN										
Actions propres										
Autres mouvements			(15)	0				(15)		(15)
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA			(15)	0				(15)		(15)
Situation au 31/12/2019	60 800		73 299	(5 619)	12 053	(2 980)	(2 863)	134 690	0	134 690

II.3.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

- I.1. Référentiel appliqué
- I.2. Base de préparation
- I.3. Présentation des états financiers

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- II.1. Principes de consolidation
- II.2. Méthodes de conversion
- II.3. Regroupements d'entreprises
- II.4. Evolution du périmètre de consolidation
- II.5. Périmètre de consolidation
- II.6. Engagements hors bilan liés au périmètre
- II.7. Parties liées

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

- III.1. Chiffre d'affaires et créances clients
- III.2. Stocks et achats consommés
- III.3. Autres produits et charges opérationnels
- III.4. Information sectorielle
- III.5. Participation dans des sociétés mises en équivalence
- III.6. Autres passifs
- III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- IV.1. Avantages du personnel
- IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés
- IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites
- IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- V.2. Immobilisations corporelles
- V.3. Dépréciation des actifs
- V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- VI.1. Provisions au bilan
- VI.2. Variation des provisions dans le compte de résultat

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

- VII.1. Capitaux propres
- VII.2. Résultat par action
- VII.3. Résultat global

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

VIII.2. Résultat financier

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

IX.2. Impôts différés

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Gascogne SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2019, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2020 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée générale du 24 juin 2020.

I.1. Référentiel appliqué

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

I.1.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne applicables aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2019

Le Groupe a appliqué les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2019 et adoptés par l'Union Européenne.

IFRS 16 – « Contrats de location » : voir ci-après en 2.3.1.1

IFRIC 23 – « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12.

I.1.1.1. Impact de la première application de la norme IFRS 16 – Principes comptables

La norme IFRS 16 – « Contrats de location » remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour le preneur (cas du Groupe Gascogne), la comptabilisation est désormais basée sur un modèle unique, résultant de la suppression de la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

IFRS 16 prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Les principales mesures de simplifications prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode rétrospective simplifiée, pas de retraitement des périodes comparatives ;

- Exemption des nouveaux contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois y compris périodes de renouvellement économiquement incitatives) et les contrats de faible valeur ;
- Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe.

A leur date de prise d'effet, les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont inscrits :

- En immobilisation à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur; et
- En dette financière pour le montant des loyers sur la durée de location, actualisés au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe,
- Lors de la comptabilisation initiale, il est constaté des impôts différés.

Dans la pratique, les montants inscrits à l'actif et au passif sont très proches.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain. Aucun des contrats analysés n'a conduit à retenir une durée d'utilité inférieure à la durée de location.

I.1.1.2. Impact de la première application de la norme IFRS 16 – Impact sur les états financiers consolidés 2019

A. Situation financière consolidée

L'impact de la première application de la norme IFRS 16 sur la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2019 concerne :

- A l'actif, les droits d'utilisation comptabilisés en immobilisations corporelles pour 5,28 millions d'euros ;
- Au passif, les dettes sur obligations locatives comptabilisées en dette financière pour 5,28 millions d'euros.

B. Compte de résultat consolidé

L'impact de la première application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2019 concerne :

- Le résultat opérationnel courant n'est quasiment pas impacté, l'annulation des charges de location (+ 1,46 M€) est très proche de la charge d'amortissement des droits d'utilisation (- 1,4 M€) ;
- Le résultat financier diminué de - 0,1 millions d'euros correspondant à la charge d'intérêts.

C. Rapprochement de la dette sur obligations locatives et des engagements hors bilan au 1er janvier 2019

Le passage du montant des engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018 à la dette de location au 1er janvier 2019 se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	01/01/2019
Engagements sur contrats de location simple au 31/12/2018	7 940
Contrat de faible valeur ou se terminant en 2019	(1 760)
Autres (loyers gratuits, renouvellements de baux...)	(581)
Dette de location avant actualisation au 01/01/2019	5 599
Actualisation	(319)
DETTE DE LOCATION AU 01.01.2019	5 280

L'endettement au 31 décembre 2018 s'élevait à 102,4 millions d'euros, il a augmenté de 5,3 millions d'euros avec l'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 soit une hausse de 5,2%.

I.1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore appliqués

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2019.

I.2. Base de préparation

I.2.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

I.2.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2019 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles IAS19		
Notes V.3.	Pertes de valeur et impairment tests	Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité: taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus
Notes IX.1.	Impôt sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

II.2. Méthodes de conversion

II.2.1. Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier.

II.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction. Le tableau de flux de trésorerie est converti au cours moyen, à l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3. Regroupements d'entreprise

Tous les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation

La participation de 40% de Gascogne Sacs dans les sociétés italiennes Sacchificio Veneto et Lessinia Immobili a été cédée le novembre 2019 à l'actionnaire majoritaire (avec 60%) pour un montant de 3,3 M€. Le résultat est quasi-neutre sur les comptes consolidés.

II.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Sociétés consolidées au 31 décembre 2019 :

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
FINANCIER				
Gascogne SA	40200 F-Mimizan	895 750 412		
ACTIVITE BOIS				
Gascogne Bois	40210 F-Escurouse	501 719 413	100,00	100,00
Palfrance	81600 F-Gaillac	379 124 795	100,00	100,00
Gascogne All Wood	Liège (Belgique)	BE-425608482	100,00	100,00
ACTIVITE PAPIER				
Gascogne Papier	40200 F-Mimizan	334 612 967	100,00	100,00
Gascogne Spain	Barcelone (Espagne)	29487F141B152448	100,00	100,00
Gascogne Packaging USA	Atlanta (USA)	CBP-2.953.531	100,00	100,00
Feutres Depland	87200 F-Saint Junien	760 500 587	100,00	100,00
ACTIVITE SACS				
Gascogne Sacs	40200 F-Mimizan	493 467 989	100,00	100,00
Gascogne Sack Deutschland	Wieda (Allemagne)	HRB54618	100,00	100,00
Aigis	Chalkida (Grèce)	13138/12/B/86/11	100,00	100,00
Gascogne Sack Tunisia	Radès (Tunisie)	B0233542005	99,99	99,99
ACTIVITE COMPLEXES				
Gascogne Flexible	40200 F-Mimizan	312 757 347	100,00	100,00
Gascogne Flexible Germany	Düren (Allemagne)	HRB3891	100,00	100,00

II.6. Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7. Parties liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont Gascogne SA est la société mère.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2019, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres transactions entre les parties liées qui soient significatives et/ou conclues à des conditions qui ne seraient pas des conditions de marché.

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

III.1. Chiffre d'affaires, créances clients et autres débiteurs

III.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre des activités du Groupe : il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de transport facturés.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, ainsi que le contrôle, ont été transférés à l'acquéreur. Ce transfert des risques et avantages dépend des incoterms : s'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client.

La norme « IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » a remplacé les normes « IAS 18 – Produits des activités ordinaires » et « IAS 11 – Contrats de construction » et les interprétations liées au 1er janvier 2018 sans impact significatif pour le groupe Gascogne compte tenu de la nature des activités de ses sociétés.

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de biens	380 511	395 856
Prestations de services	9 358	6 132
Chiffre d'affaires	389 868	401 988

III.1.2. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Clients et comptes rattachés	56 650	66 785
Créances à recevoir des parties liées	0	0
Paievements d'avance	586	446
Autres montants d'exploitation	12 408	12 416
Total	69 643	79 646

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Augmentation	Diminution	Exercice 2019
Provisions Clients et comptes rattachés	1 908	274	(113)	2 070
Provisions Autres créances exploitation	102			102
Total	2 010	274	(113)	2 171

Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Créances sur immobilisations	0	735
Créances diverses	3	5
Autres créances d'exploitations	713	951
Total	717	1 691

III.2. Stocks et achats consommés

III.2.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Matières premières et approvisionnements	55 543	53 150
En cours de production : biens	4 032	5 352
Produits intermédiaires et finis	48 872	39 036
Marchandises	251	386
Total	103 692	97 924

Variation des dépréciations des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Augmentation	Diminution	Exercice 2019
Matières premières et approvisionnements	5 698	4 004	(3 788)	5 914
En cours de production : biens	252	14	(25)	241
Produits intermédiaires et finis	2 983	2 230	(2 424)	2 789
Marchandises	324	122	(165)	281
Total	9 257	6 370	(6 402)	9 226

Les reprises de provisions au cours de l'exercice résultent essentiellement de sorties de stocks dépréciés à la clôture de l'exercice précédent.

Variation des stocks de produits finis et en-cours

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Variation de stocks bruts	2 887	5 345
Reprise de provisions sur stocks de produits finis et encours	2 419	1 971
Dotation aux provisions sur stocks de produits finis et encours	(2 214)	(2 417)
Variation des stocks de produits et encours	3 092	4 899

III.2.2. Achats consommés

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Achats de marchandises et de matières premières	(200 891)	(212 003)
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	3 215	6 781
Reprise de provisions sur stocks de marchandises et matières premières	3 954	3 519
Dotation aux provisions sur stocks de marchandises et matières premières	(4 126)	(4 006)
Achats consommés	(197 849)	(205 709)

III.3. Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée 'Autres produits et charges opérationnels'.

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Restructurations et litiges	(476)	424
(Moins) Plus-values nettes sur cession d'actifs	889	901
Autres	(1 007)	(6 078)
Autres produits et charges opérationnels	(594)	(4 754)

Restructurations et litiges

Ce poste comprend principalement en 2019 :

- Le solde du coût du PSE 2017 de la Division Bois : - 0,2 M€
- La reprise de provision (non utilisée) d'un litige : + 0,4 M€
- Des charges liées au dénouement de divers litiges : - 0,7 M€

Ce poste comprenait principalement en 2018 une reprise de 0,4 M€ suite à l'évolution favorable d'un litige.

Plus-values nettes sur cession d'actifs

En 2019, ce poste comprend principalement la plus-value réalisée sur la cession du site de Marmande compensée par des charges liées à des sorties d'immobilisations suite à un inventaire comptable des actifs industriels de la société Gascogne Sacs.

En 2018, ce poste comprenait principalement la plus-value réalisée sur la cession du site de Belvès.

Autres produits et charges

Ce poste intègre en 2019 principalement une opération de nettoyage de stocks anciens dans la Division Bois.

Ce poste intégrait en 2018 principalement une provision pour dépréciation de 5 M€ sur les actifs immobilisés de la Division Bois.

III.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe. Les dirigeants des Divisions Emballage (qui regroupe les Activités Papier, Sacs et Flexible) et Bois sont des segment managers au sens de la norme IFRS 8 et ils reportent au Président Directeur Général.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- Activité Bois : la production de bois d'œuvre et de trituration, parquets, lambris finis, moulures, panneaux, aménagement et accessoires,
- Activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- Activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- Activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019					
	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	100 236	126 472	116 189	123 333	5 674	471 904
. intragroupe	(47 489)	(25 291)	(721)	(2 919)	(5 615)	(82 035)
. chiffre d'affaires net	52 747	101 181	115 467	120 414	59	389 869
Résultat opérationnel courant	(2 315)	5 714	4 620	6 045	241	14 305
Résultat opérationnel	(1 424)	5 383	3 857	5 884	12	13 711
Résultat des équivalences	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	(1 250)	(4 588)	(3 752)	(3 846)	(557)	(13 992)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	826	203	0	0	0	1 029
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	(530)	133	(112)	(405)	(273)	(1 188)
Investissements industriels	262	20 083	4 599	1 835	3 734	30 512
Effectifs	347	380	465	342	31	1 565
Immobilisations incorporelles et corporelles	12 177	82 698	36 268	27 755	7 624	166 522
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0
Actifs sectoriels	32 334	55 552	47 684	36 826	1 656	174 051
Autres actifs	0	0	0	0	0	30 297
Total de l'actif	0	0	0	0	0	370 871
Passifs sectoriels	16 621	18 395	20 801	18 829	1 982	76 629
Autres passifs	0	0	0	0	0	159 552
Total du passif	0	0	0	0	0	236 181

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018					
	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	105 900	133 299	116 405	121 056	5 519	482 179
. intragroupe	(44 493)	(26 296)	(853)	(3 086)	(5 463)	(80 191)
. chiffre d'affaires net	61 407	107 003	115 552	117 970	56	401 988
Résultat opérationnel courant	(2 386)	11 407	1 712	3 959	10	14 701
Résultat opérationnel	(7 131)	11 466	1 509	4 236	(132)	9 948
Résultat des équivalences	0	0	141	0	0	141
Dotations aux amortissements	(1 449)	(3 853)	(3 684)	(3 164)	(397)	(12 547)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	0	0	0	0	(1 389)	(1 389)
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	(4 385)	(352)	(290)	(1 150)	(192)	(6 368)
Investissements industriels	2 370	11 905	6 157	1 636	1 906	23 974
Effectifs	392	394	484	341	33	1 644
Immobilisations incorporelles et corporelles	11 998	65 204	35 131	25 799	3 959	142 091
Titres mis en équivalence	0	0	3 546	0	0	3 546
Actifs sectoriels	40 754	47 416	50 043	39 300	1 748	179 261
Autres actifs	0	0	0	0	0	26 141
Total de l'actif	0	0	0	0	0	351 038
Passifs sectoriels	22 764	20 142	19 941	19 049	1 878	83 775
Autres passifs	0	0	0	0	0	141 213
Total du passif	0	0	0	0	0	224 989

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
France	166 688	170 525
Allemagne	43 344	46 006
Autres pays de l'Union Européenne	125 796	138 263
Pays hors de l'Union Européenne	54 041	47 194
Total	389 869	401 988

Les actifs immobilisés sont situés à 91% en France, 7% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.5. Participation dans les sociétés mises en équivalence

(En milliers d'euros)	Sacchificio Veneto	Lessinia	Total
Pourcentage de détention	40%	40%	
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2017	1 893	1 512	3 405
Résultat	141	(0)	141
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2018	2 034	1 512	3 545
Résultat			
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2019			

Suite à la cession des participations de 40% dans les deux sociétés italiennes Sacchificio Veneto et Lessinia en novembre 2019, le Groupe ne détient plus de participation dans des sociétés mises en équivalence à fin 2019.

III.6. Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges opérationnelles" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

Autres passifs

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres passifs non courants		
Subventions d'équipements	1 276	868
Total des autres passifs non courants	1 276	868
Autres passifs courants		
Subventions d'équipements	59	218
Dettes sur immobilisations	4 291	3 808
Dettes diverses	10	13
Total des autres passifs courants	4 361	4 039
Total des autres passifs	5 637	4 906

Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres produits courants	3 504	688
Subventions d'investissement virées au résultat	226	230
Subventions d'exploitation	40	184
Autres charges courantes	993	(342)
(Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants	(141)	111
Autres produits et (charges) d'exploitation	4 621	871

En 2019, les autres produits courants comprennent le produit de la cession de 100 000 tonnes de quotas de CO2 pour un montant de 2,4 M€.

III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, la société a exercé son jugement et applique depuis la clôture au 31 décembre 2013 les nouvelles dispositions suivantes (qui sont notamment conformes au Règlement de l'ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013) :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la société Gascogne Papier

En tonnes	Avant 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emission de CO2		61 100	53 323	36 258	17 970	20 099	19 442
Quotas alloués		82 198	80 729	79 243	77 741	76 225	74 691
Quotas non utilisés		21 098	27 406	42 985	59 771	56 126	55 249
Vente de quotas							-100 000
Quotas non utilisés cumulés	70 251	91 349	118 755	161 740	221 511	277 637	232 886

Les quotas alloués au titre de 2020, dernière année d'allocation 2020 du PNAQ3 s'élève à 73 150 tonnes.

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a pas donc pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

En 2019, Gascogne Papier a vendu 100 000 tonnes de quotas sur le marché pour un montant de 2,4 M€.

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2019 s'élève à 100 000 tonnes.

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

IV.1. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1er janvier 2014. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondant.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite ,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation,
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coût des services rendus').

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et traitements	(53 232)	(54 964)
Charges sociales	(20 540)	(22 237)
Participation des salariés	(232)	(199)
Coûts des services rendus	(829)	(726)
Frais de personnel	(74 833)	(78 126)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) constaté en 2018 représente 2,0 M€. Il est présenté en diminution des charges sociales.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) constaté en 2018 et en 2019 représente respectivement 0,4 M€ et 0,4 M€. Il est présenté en diminution des salaires et traitements.

IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires), que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

. Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

. Les autres composantes de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1. Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Cotisations de retraite	8 354	8 888

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

* les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,

* les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et les régimes de retraite en Allemagne,

* les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisés par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

* les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2018
France		
Age de départ à la retraite		
Cadres	64 à 67 ans	64 à 67 ans
Non cadres	62 à 65 ans	62 à 65 ans
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière	0,70%	1,50%
Taux d'actualisation retraite par capitalisation	0,30%	1,00%
Taux d'actualisation médaille du travail	0,30%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%
Allemagne		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	0,70%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%
Grèce		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	0,70%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%

(*) Taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.

Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2019, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/- 1,6 M€ de ces engagements.

IV.2.3. Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeur actualisée des obligations non financées	8 397	7 469
Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées	13 171	11 644
Total des valeurs actualisées des obligations	21 568	19 113
Juste valeur des actifs du régime	1 446	1 473
Passif comptabilisé au titre des prestations définies	20 122	17 640

La composition des actifs du régime et le taux de rendement sont les suivants :

Sociétés françaises	Exercice 2019	Exercice 2018
Obligations	84%	85%
Actions	7%	8%
Immobilier	6%	6%
Autres actifs	1%	1%
Liquidités	3%	1%
Taux d'intérêt pour les actifs	2,40%	2,76%

Répartition globale par secteur du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2019	Exercice 2018
Souverains	51%	56%
Corporates	25%	18%
Financières	24%	26%

Répartition géographique du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2019	Exercice 2018
France	58%	60%
Autres pays de la zone euro	19%	18%
Etats-Unis	8%	7%
Royaume-Uni	4%	5%
Autres pays	10%	10%

IV.2.4. Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2019 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite		Retraite par capitalisation		Autres engagements de fin de carrière		Retraites & indemnités assimilées		Médailles du travail		Engagements de retraite et autres avantages	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Evaluation des Engagements Bruts												
En début de période	17 674	16 606	966	956	212	190	18 852	17 752	237	252	19 090	18 004
Coûts des services rendus	861	754	33	30			894	784	18	4	912	789
Profits sur réduction de régime							0	0			0	0
Prestations servies	(767)	(596)	0	(243)	(28)	22	(795)	(817)	(6)	(9)	(802)	(826)
Charges d'intérêts	262	244	10	10			272	254	3	2	275	256
Restructurations, cessions d'actifs							0	0			0	0
Charges de l'exercice	356	402	42	(204)	(28)	22	371	221	14	(2)	384	219
Variation de périmètre							0	0			0	0
Variation de change							0	0			0	0
Perte (gain) actuariel	1 949	666	117	214			2 065	880	0	(13)	2 065	867
En fin de période	19 979	17 674	1 125	966	184	212	21 288	18 852	251	237	21 539	19 090
Valeur de marché des actifs affectés aux plans												
En début de période	664	656	808	1 044			1 473	1 700			1 473	1 700
Rendements attendus des actifs	10	10	8	10			18	20			18	20
Contributions de l'employeur							0	0			0	0
Prestations servies				(243)			0	(243)			0	(243)
Restructurations, cessions d'actifs							0	0			0	0
Produits de l'exercice	10	10	8	(233)	0	0	18	(223)	0	0	18	(223)
Perte (gain) actuariel	7	(1)	(52)	(3)			(45)	(4)			(45)	(4)
En fin de période	681	664	764	808	0	0	1 446	1 473	0	0	1 446	1 473
Engagements de retraites et autres avantages	19 298	17 009	361	158	184	212	19 843	17 380	251	237	20 094	17 617

IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2019.

IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1. Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2018 et 2019 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Avantages court terme	453	557
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	12	8
Indemnités de fin de contrat de travail versées		
Paielements fondés sur des actions		
Total	465	565

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 3 dirigeants à fin 2019 et à fin 2018.

Au 31 décembre 2019, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis de son Président Directeur Général Dominique Coutière en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2. Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis en 2019 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 21 K€.

IV.4.3. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019.

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill.

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences.

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les variations des goodwill et autres immobilisations incorporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Goodwills	Frais de développements Brevets acquis	Logiciels et développements progiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Brute au 1/1/2018	1 752	171	8 737	597	11 258
Variation de périmètre					
Acquisitions		41	127	1 798	1 967
Cessions			(27)		(27)
Ecart de conversion	(228)		(4)		(232)
Autres mouvements			77	(14)	64
Valeur Brute au 31/12/2018	1 525	213	8 910	2 382	13 030
Valeur Brute au 1/1/2019	1 525	213	8 910	2 382	13 030
Variation de périmètre					
Acquisitions		105	43	3 437	3 584
Cessions		(2 824)	(2 239)	(156)	(5 219)
Ecart de conversion	131		2		134
Autres mouvements		3 540	(3 163)	(378)	
Valeur Brute au 31/12/2019	1 656	1 034	3 554	5 285	11 529
Amortissements cumulés au 1/1/2018	(0)	(106)	(8 336)	(550)	(8 991)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(48)	(169)	(22)	(239)
Diminutions d'amortissements			18		18
Dépréciations des actifs incorporels	(208)				(208)
Ecart de conversion		(0)	4		4
Autres mouvements					
Amortissements cumulés au 31/12/2018	(208)	(154)	(8 482)	(572)	(9 416)
Amortissements cumulés au 1/1/2019	(208)	(154)	(8 482)	(572)	(9 416)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(82)	(230)	(0)	(313)
Diminutions d'amortissements		2 803	2 237	156	5 195
Dépréciations des actifs incorporels					
Ecart de conversion			(2)	(0)	(2)
Autres mouvements		(3 441)	3 102	339	
Amortissements cumulés au 31/12/2019	(208)	(874)	(3 377)	(77)	(4 536)
Valeur Nette au 31 décembre 2018	1 316	59	428	1 810	3 614
Valeur Nette au 31 décembre 2019	1 448	160	177	5 208	6 993

Le détail des goodwill nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Augmentation (Diminution)	Variations de change	Exercice 2019
UGT GST	1 317		131	1 448
Montant en fin de période	1 317			1 448

V.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

Bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur Brute au 1/1/2018	17 937	92 327	486 602	17 523	6 782	621 171
Variation de périmètre						
Acquisitions	3	1 210	6 693	1 039	13 150	22 095
Cessions	(29)	(2 602)	(6 727)	(470)		(9 828)
Ecart de conversion	(31)	(50)	(460)	(77)		(618)
Autres mouvements	56	618	6 777	55	(7 443)	63
Valeur Brute au 31/12/2018	17 936	91 502	492 886	18 071	12 489	632 884
Valeur Brute au 1/1/2019	17 936	91 502	492 886	18 071	12 489	632 884
Variation de périmètre						
Acquisitions	83	6 068	11 994	2 607	14 249	35 001
Cessions	(597)	(2 373)	(22 151)	(4 244)		(29 365)
Ecart de conversion	18	29	266	59		372
Autres mouvements	26	1 132	20 216	47	(20 918)	503
Valeur Brute au 31/12/2019	17 467	96 358	503 209	16 540	5 821	639 395
Amortissements cumulés au 1/1/2018	(16 869)	(67 412)	(388 586)	(13 495)		(486 362)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(448)	(1 630)	(12 198)			(14 277)
Diminutions d'amortissements	49	2 530	7 551	406		10 536
Dépréciations des actifs corporels			(4 792)			(4 792)
Ecart de conversion		14	453	25		492
Autres mouvements				(5)		(5)
Amortissements cumulés au 31/12/2018	(17 268)	(66 497)	(397 572)	(13 070)		(494 407)
Amortissements cumulés au 1/1/2019	(17 268)	(66 497)	(397 572)	(13 070)		(494 407)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(352)	1 554	(12 930)	(2 229)		(13 956)
Diminutions d'amortissements	261	2 419	21 984	4 130		28 793
Dépréciations des actifs corporels						
Ecart de conversion		(9)	(268)	(15)		(293)
Autres mouvements				(3)		(3)
Amortissements cumulés au 31/12/2019	(17 359)	(62 533)	(388 786)	(11 188)		(479 866)
Valeur Nette au 31 décembre 2018	668	25 005	95 313	5 001	12 489	138 477
Valeur Nette au 31 décembre 2019	108	33 824	114 423	5 352	5 821	159 529

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : résultat opérationnel courant		278	239
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : autres produits et charges opérationnels		35	
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	IV.2	313	239
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles : résultat opérationnel courant		13 715	12 308
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles : autres produits et charges opérationnels		242	1 969
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	IV.3	13 956	14 277
Dotations aux amortissements		14 269	14 515

Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés :

- En immobilisations à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur, et
- En dettes financières au passif pour le montant des loyers sur la durée de location, actualisée au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe.

Dans la pratique, les montants inscrits à l'actif et au passif sont très proches.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

Le Groupe a recours à des contrats de location pour :

- des matériels : informatiques, industriels tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage,
- des véhicules en LLD,
- des locations immobilières : baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des sites de stockage.

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Construction	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur Brute au 1 ^{er} janvier 2019		1 926	6 178	8 104
Amortissements et provisions		(1 136)	(4 016)	(5 152)
Impact IFRS 16	3 148	852	1 280	5 280
Valeur Nette au 1^{er} janvier 2019	3 148	1 642	3 442	8 232
Valeur Brute au 31 décembre 2019	3 155	3 160	7 589	13 904
Amortissements et provisions	(600)	(1 168)	(5 047)	(6 815)
Valeur Nette au 31 décembre 2019	2 555	1 993	2 542	7 089

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
A moins d'un an	2 436	1 380
De deux à cinq ans	5 018	1 877
A plus de cinq ans	65	234
Total	7 519	3 491

V.3. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur.

Les valeurs comptables des autres actifs : les immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1. Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- L'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- L'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- Les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - L'UGT Gascogne Sacs : société Gascogne Sacs en France,
 - L'UGT Gascogne Sack Deutschland : société Gascogne Sack Deutschland en Allemagne,
 - L'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - L'UGT GST : société Gascogne Sack Tunisia en Tunisie,
- L'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (Gascogne Flexible et Gascogne Flexible Germany).

La valeur d'utilité de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie au 31 décembre 2019 a été estimée selon la méthodologie suivante :

- les flux de trésorerie futurs issus des business plan à 5 ans (2020-2024) ;
- le taux d'actualisation est identique pour les UGT Bois, Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Sack Deutschland, à 9% (contre 8,2% en 2018), il reflète le WACC du marché, et ces UGT opèrent principalement en Europe de l'ouest dans des environnements économiques semblables ;
- le taux d'actualisation des UGT Aigis (15%) et Gascogne Sack Tunisia (11,1%) sont supérieurs afin d'appréhender les risques économiques et politiques persistants de la Grèce pour Aigis et de la Tunisie pour Gascogne Sack Tunisia ;
- le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans couverte par les prévisions s'élève à 1,7% (contre 2% en 2018) pour l'ensemble des UGT.

V.3.2. Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2019 s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Dotations	Reprises	Exercice 2019
Goodwills	208			208
Immobilisations corporelles	40 031			40 031
UGT BOIS	40 239	0	0	40 239
Goodwills	0			0
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	91 250			91 250
UGT PAPIER	91 449	0	0	91 449
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	2 022			2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022	0	0	2 022
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	5 992			5 992
UGT Aigis	5 992	0	0	5 992
Goodwills	0			0
UGT FLEXIBLE	0	0	0	0
Goodwills	208			208
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	139 295			139 295
Total	139 702	0	0	139 702

Aucune perte de valeur n'a jamais été comptabilisée sur les 2 autres UGT : Gascogne Sacs (France) et Gascogne Sack Tunisia.

V.3.3. Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

Seule l'UGT Papier fait apparaître un risque de dépréciation.

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent l'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT dans le cas de la variation de +/- 10% de chaque hypothèse clé. Un chiffre négatif indique une dépréciation.

En millions d'euros	Calcul valeur recouvrable					
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini		Taux de EBE/CA (flux terminal)	
	- 0,9 pt	+ 0,9 pt	- 0,17 pt	+ 0,17 pt	- 10% taux EBE/CA	+ 10% taux EBE/CA
UGT Papier	19,1	-14,2	-1,9	2,7	-14,8	15,6

Pour les UGT Bois et Aigis dépréciées en quasi-totalité, les tests de sensibilité ne permettent pas d'envisager une reprise des dépréciations antérieures avec des valeurs raisonnables d'hypothèse clés.

Il a également été calculé comment les hypothèses clés devaient varier (à la hausse pour le taux d'actualisation, à la baisse pour le taux de croissance à l'infini et le taux d'EBE/CA du flux terminal) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

UGT	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBE/CA flux terminal
	Taux retenu (en %)	Augmentation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux d'actualisation supplémentaire)	Taux retenu (en %)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux de croissance en moins)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de diminution du taux d'EBE/CA retenu)
Gascogne Sacs	9,00%	+1,68 pt (1)	1,70%	na (2)	-20,0%
Gascogne Sack Deutschland	9,00%	+2,5 pt	1,70%	na (2)	-24,5%
Gascogne Papier	9,00%	+0,02 pt	1,70%	-0,03 pt	-0,3%
Gascogne Sack Tunisia	11,10%	+12,88 pt	1,70%	na (2)	-71%
Flexible	9,00%	+10,06 pt	1,70%	na (2)	-66%

⁽¹⁾ Cela signifie que le taux d'actualisation doit être porté de 9,0% à 10,68% pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable

⁽²⁾ L'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de ces UGT est suffisamment important pour qu'aucune diminution du taux de croissance à l'infini (jusqu'à un taux de croissance nul au plus bas) n'entraîne une diminution de la valeur recouvrable au niveau de la valeur comptable de l'UGT

V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créés une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

VI.1. Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Dotations globales	Reprises globales	Reclassement	Ecart de conversion	Exercice 2019
Provisions pour litiges	1 428	607	(218)			1 817
Provisions pour impôt						
Provisions pour restructurations et départs						
Provisions environnementales						
Divers	23	29	(16)	(39)		(3)
Provisions pour risques et charges à long terme	1 451	636	(234)	(39)		1 813
Provisions pour litiges	941	293	(494)			740
Provisions pour impôt						
Provisions pour pertes s/contrats déficitaires	139	103	(139)			103
Provisions pour restructurations et départs	417		(417)			
Provisions environnementales	1 054					1 054
Divers	241	107	(124)	39	(2)	261
Provisions pour risques et charges à court terme	2 792	502	(1 175)	39	(2)	2 157
Total	4 243	1 138	(1 408)	-	(2)	3 970

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 2,5 M€ et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2019, le seul contrôle fiscal en cours concerne la société Gascogne Sack Deutschland.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2. Variations des provisions dans le compte de résultat

Exercice 2019 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(502)	357	(145)
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(636)	1 051	415
Provisions dans le résultat opérationnel	(1 138)	1 408	270

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(955)	1 021	66
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(339)	5 904	5 566
Provisions dans le résultat opérationnel	(1 294)	6 926	5 632

Les charges financières n'incluent pas de provisions.

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges

Exercice 2019 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(293)	(103)		(107)	(502)
Autres produits et charges opérationnels	(607)			(29)	(636)
Total des dotations	(899)	(103)		(136)	(1 138)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	94	139		123	357
Autres produits et charges opérationnels	618		417	16	1 051
Total des reprises	712	139	417	139	1 407
Net					
Résultat courant opérationnel	(198)	36		17	(146)
Autres produits et charges opérationnels	11		417	(13)	415
Total Net	(187)	36	417	4	270

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(171)	(139)		(646)	(956)
Autres produits et charges opérationnels	(30)		(309)		(339)
Total des dotations	(200)	(139)	(309)	(646)	(1 294)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	258	145		619	1 022
Autres produits et charges opérationnels	843		5 040	21	5 904
Total des reprises	1 101	145	5 040	640	6 926
Net					
Résultat courant opérationnel	87	6		(27)	66
Autres produits et charges opérationnels	813		4 731	21	5 565
Total Net	901	6	4 731	(6)	5 632

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

(en milliers d'euros)	Reprises globales	Provisions utilisées = Charges	Reprises provisions non utilisées
Provisions pour litiges	712	312	400
Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	139	102	37
Provisions pour restructurations et départs	417	417	
Divers	139	89	51
Total reprises des provisions au 31 décembre 2019	1 407	920	488

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

VII.1. Capitaux propres

VII.1.1. Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 24 320 052 actions dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.
Toutes les actions sont entièrement libérées.

VII.1.2. ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Les ORAN ont été cédées le 25 février 2020 par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes leurs caractéristiques ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité au 31 décembre 2023.

VII.1.3. Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement aux capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

	Autocontrôle	Contrat de liquidité	Nombre de titres	Valeur brute (K€)
Total au 31 décembre 2018	40 206		40 206	2 980
Variations de l'exercice				
Total au 31 Décembre 2019	40 206		40 206	2 980

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA s'élève à 40 206 actions, représentant 0,17 % du capital.

VII.1.4. Affectation du résultat

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2019 a décidé d'affecter le résultat 2018 à la réserve légale à hauteur de 328 K€ et le solde au report à nouveau soit 6 223 K€.

VII.1.5. Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Montant en début de période	(3 266)	(2 605)
Gascogne Sack Tunisia	407	(635)
Autres	(4)	(26)
Montant en fin de période	(2 863)	(3 266)

VII.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "*Résultat par action*".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action

	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net (part du groupe) (k€)	9 741	9 411
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 279 846	21 991 670
Résultat de base par action (en euros)	0,40	0,43

Résultat net dilué par action

	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net (part du groupe) (k€)	9 741	9 411
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 279 846	21 991 670
Ajustement pour effet dilutif des ORAN	5 121 722	4 821 137
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	29 401 568	26 812 807
Résultat dilué par action (en euros)	0,33	0,35

VII.3. Résultat global

(En milliers d'euros)	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt			9 741			9 411
Variation des écarts de conversion	403	0	403	(661)	0	(661)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite	(2 051)	563	(1 487)	(690)	204	(486)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1 648)	563	(1 085)	(1 351)	204	(1 147)
Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt			8 656			8 264

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 "Instruments financiers" : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers :

- Evaluation au coût amorti,
- Evaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- Evaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

IFRS 9 supprime les catégories « Détenus jusqu'à l'échéance », « Prêts et créances » et « Disponibles à la vente » que prévoyait IAS 39.

La norme IFRS 9 conserve pour une large part les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

VIII.1.1. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Actifs financiers non courants		
Prêts (part à long terme)	1 419	1 426
Autres	1 698	1 522
Total des Actifs financiers non courants	3 116	2 948
Actifs financiers courants		
Prêts (part à court terme)	83	89
Instruments dérivés		
Total des Actifs financiers courants	83	89
Total	3 200	3 037

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 144 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 631 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 842 K€.

VIII.1.2. Dettes fournisseurs et autres

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs et comptes rattachés	51 951	57 788
Autres dettes d'exploitation	24 678	25 987
Total	76 629	83 775

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes sociales ainsi que le passif public moratoré (1,8 M€ à fin 2019 et 3,0 M€ à fin 2018), remboursé à hauteur de 1,2 M€ par an (fin de remboursement en juin 2021).

VIII.1.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Les actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IFRS 9 sont ventilés dans le tableau suivant :

Exercice 2019 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 419			1 419		1 419
Autres			884	670		1 554	144	1 698
Actifs non courants			2 303	670		2 973	144	3 116
Clients et autres débiteurs			69 643			69 643		69 643
Autres actifs courants			717			717		717
Prêts (part à court terme)			83			83		83
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Trésorerie et équivalents de trésorerie			16 663			16 663		16 663
Actifs courants			87 106			87 106		87 106
TOTAL ACTIFS			89 408	670		90 078	144	90 222
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			75 797			75 797		75 797
Passifs non courants			75 797			75 797		75 797
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			20 261			20 261		20 261
Dettes factoring			33 397			33 397		33 397
Fournisseurs et autres créditeurs			59 333			59 333	17 296	76 629
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Autres passifs courants			4 302			4 302	59	4 361
Passifs courants			117 292			117 292	17 355	134 648
TOTAL PASSIFS			193 089			193 089	17 355	210 445

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 426			1 426		1 426
Autres			610	723		1 333	189	1 521
Actifs non courants			2 036	723		2 759	189	2 948
Clients et autres débiteurs			79 646			79 646		79 646
Autres actifs courants			1 691			1 691		1 691
Prêts (part à court terme)			89			89		89
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Trésorerie et équivalents de trésorerie			11 593			11 593		11 593
Actifs courants			93 019			93 019		93 019
TOTAL ACTIFS			95 056	723		95 779	189	95 967
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			58 473			58 473		58 473
Passifs non courants			58 473			58 473		58 473
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			14 228			14 228		14 228
Dettes factoring			41 312			41 312		41 312
Fournisseurs et autres créditeurs			64 846			64 846	18 930	83 775
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Autres passifs courants			3 821			3 821	218	4 039
Passifs courants			124 207			124 207	19 147	143 354
TOTAL PASSIFS			182 680			182 680	19 147	201 827

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2019 et 2018 sont ventilés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (*)	86	2
Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente	0	0
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Gain net de change	0	0
Autres	0	0
Produits financiers	86	2
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti	3 611	3 125
Perte nette de change	58	117
Charges de désactualisation (IAS19)	257	236
Autres	120	141
Charges financières	4 046	3 618
Charges financières nettes	(3 959)	(3 616)

(*) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

- Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe. La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts	1 502	1 502	1 515	1 515
Clients et autres débiteurs	69 643	69 643	79 646	79 646
Autres actifs	2 270	2 270	3 023	3 023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 663	16 663	11 593	11 593
Emprunts à taux fixe	(17 269)	(17 402)	(11 836)	(11 987)
Emprunts à taux variable	(104 666)	(104 666)	(98 686)	(98 686)
Emprunts location-financement	(7 519)	(7 519)	(3 491)	(3 491)
Découverts bancaires	0	0	(265)	(265)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(59 333)	(59 333)	(64 846)	(64 846)
Autres passifs	(4 302)	(4 302)	(3 821)	(3 821)
TOTAL NET	(103 010)	(103 114)	(87 166)	(87 316)

Au 31 décembre 2019 et 2018, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

Exercice 2019			
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 419
Autres			1 554
Actifs non courants	0	0	2 973
Clients et autres débiteurs			69 643
Autres actifs courants			717
Prêts (part à court terme)			83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 663		
Actifs courants	16 663	0	70 443
Total actifs	16 663	0	73 416
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			75 797
Passifs non courants	0	0	75 797
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			20 261
Dette factoring			33 397
Fournisseurs et autres créditeurs			59 333
Autres passifs courants			4 302
Passifs courants	0	0	117 292
Total passifs	0	0	193 089

Exercice 2018			
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 426
Autres			1 521
Actifs non courants	0	0	2 948
Clients et autres débiteurs			79 646
Autres actifs courants			1 691
Prêts (part à court terme)			89
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 593		
Actifs courants	11 593	0	81 426
Total actifs	11 593	0	84 374
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			58 473
Passifs non courants	0	0	58 473
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			14 228
Dette factoring			41 312
Fournisseurs et autres créditeurs			64 846
Autres passifs courants			3 821
Passifs courants	0	0	124 207
Total passifs	0	0	182 680

VIII.1.4. Endettement financier

En milliers d'euros	Exercice 2018	Impact de la norme IFRS 16	Ouverture 2019	Variation de change	Augmentation des emprunts	Diminution des emprunts	Variation de la trésorerie	Reclassements LT / CT	Autres variations	Exercice 2019
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an										
Emprunts obligataires										
Emprunts auprès d'établissements de crédit	56 099		56 099	8	32 000	(1 273)		(17 574)		69 260
Emprunts relatifs aux locations	2 125	4 070	6 195		1 576	(57)		(1 301)		6 412
Autres dettes financières	250		250			(125)				125
Total	58 473	4 070	62 543	8	33 576	(1 454)		(18 876)		75 797
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an										
Emprunts obligataires										
Emprunts auprès d'établissements de crédit	12 485		12 485			(11 317)		17 568		18 736
Emprunts relatifs aux locations	1 366	1 211	2 577		52	(2 830)		1 307		1 107
Autres dettes financières	125		125							125
Dettes factoring	41 312		41 312			(7 915)				33 397
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1		1			(1)				
Soldes créditeurs auprès des banques	265		265	17			24			305
Autres, compte-courants actionnaires passifs	(15)		(15)	1			0			(14)
Intérêts courus	2		2	0	0					2
Total	55 540	1 211	56 751	17	52	(22 063)	24	18 876		53 658
Total	114 013	5 281	119 294	25	33 628	(23 517)	24	0		129 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie										
Valeurs mobilières										
Disponibilités	11 593		11 593	28			5 042			16 663
Intérêts courus										
Autres	0		0							0
Total	11 593		11 593	28			5 042			16 663
Endettement Net	102 420	5 281	107 701	(2)	33 628	(23 517)	(5 018)	0		112 792

Au 31 décembre 2019, les emprunts auprès d'établissements de crédits (88 M€) comprennent :

- Le solde du prêt de refinancement de 50 M€ reçu en décembre 2017 : 35 M€,
- Le crédit d'investissement : 30,7 M€,
- Le crédit d'investissement de BPIFrance : 10 M€,
- Le solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) de 10 M€ : 7,3 M€,
- Le pré-financement du CICE (années 2016 et 2017) par BPIFrance : 4 M€,
- Diverses autres dettes financières pour 1,0 M€.

Le prêt de refinancement et le crédit d'investissement font l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui sont respectés au 31 décembre 2019.

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

(en milliers d'euros)	Exercice 2019		Exercice 2018	
Emprunts à taux fixe	24 788	19,1%	15 327	13,4%
Emprunts à taux variable	104 666	80,9%	98 686	86,6%
Total	129 454	100,0%	114 013	100,0%

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

Endettement en devises

L'endettement net en devises est nul au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

VIII.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Disponibilités	16 663	11 593
Valeur mobilières		
Autres, Compte-courants actionnaires actifs	14	15
Trésorerie à l'actif	16 677	11 608
Soldes créditeurs auprès des banques	(305)	(265)
Autres, Compte-courants actionnaires passifs		
Trésorerie au passif	(305)	(265)
Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie	16 371	11 343

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Trésorerie nette en début d'exercice	11 343	22 279
Variation de la trésorerie nette	5 018	(10 915)
Autres mouvements	0	(22)
Trésorerie nette en fin d'exercice	16 361	11 343

VIII.1.6. Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place fin 2017, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 50 M€, consistant en des caps au taux de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

Ces caps ont une juste valeur nulle au 31 décembre 2019.

VIII.2. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir méthode comptable décrite en note VIII.1.4).

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'intérêts et assimilés	86	2
Charges d'intérêts et assimilés	(3 611)	(3 125)
Coût de l'endettement net	(3 525)	(3 123)
Produits (Charges) de change	(58)	(117)
Produits financiers des participations non consolidées		
(Charges) produits d'actualisation	(257)	(236)
Produits (charges) autres	(120)	(141)
Autres produits et charges financiers	(434)	(494)
Résultat financier net	(3 959)	(3 616)

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.3.1. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Prêts	1 502	1 515
Clients et autres débiteurs	69 643	79 646
Autres actifs	2 414	3 212
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 663	11 593
Total	90 222	95 967

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés (cf. note VIII.1) s'analyse comme suit :

Exercices		Non échus	Echus depuis 90 jours au plus	Echus depuis plus de 90 jours	Clients et comptes rattachés
2019	Brut	50 092	3 674	4 953	58 719
	Dépréciation	0	(71)	(1 998)	(2 069)
	Net	50 092	3 603	2 955	56 650
2018	Brut	60 508	5 426	2 759	68 693
	Dépréciation	0	(8)	(1 900)	(1 908)
	Net	60 508	5 418	859	66 785

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
1^{er} Janvier	1 908	2 055
Dépréciations	159	(145)
Ecart de conversion	2	(2)
Activités réintégrées	0	0
31 décembre	2 069	1 908

VIII.3.2. Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose principalement sur :

- des emprunts moyen/long terme,
- une ligne de crédit renouvelable,
- de l'affacturage.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2019 :

- du crédit d'investissement non encore utilisé pour 8 M€,
- du crédit renouvelable non encore utilisé pour 10 M€,
- de possibilités de financement complémentaire en affacturage pour 27 M€ (sous réserve d'avoir les créances à céder),
- de lignes de découvert pour 2 M€.

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cash flow s prévisionnels	2019						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà de 2025
Emprunts auprès d'établissements de crédit	87 955	92 687	20 663	24 756	38 647	3 707	3 278	1 580	57
Dont Prêt de refinancement	35 000	37 063	8 375	8 188	20 500	-			
Dont crédit d'investissement	30 670	32 386	7 447	10 615	14 324	-			
Dont crédit d'investissement BPIFrance	10 000	10 788	710	2 200	2 158	2 116	2 074	1 532	-
Dont prêt ARI	7 328	7 328	1 543	1 543	1 543	1 543	1 156	-	-
Dont FDES	336	354	237	116	-	-			
Dont Pre-financement CICE ⁽²⁾	4 014	4 086	2 167	1 919	-	-	-	-	-
Dont autres	607	684	183	176	122	49	49	49	57
Dette factoring ⁽¹⁾	33 397	33 397	33 397						
Emprunts relatifs aux locations	7 519	7 519	2 436	2 292	1 288	897	540	66	-
Découverts bancaires	333	333	333						
Autres dettes financières	250	250	125	125					
Total passif financiers	129 454	134 187	56 953	27 173	39 935	4 604	3 818	1 646	57
Créances cédées au factor ⁽¹⁾	36 697	36 697	36 697						
Créances CICE	4 041	4 041	2 026	2 015					
Total actifs financiers	40 738	40 738	38 723	2 015	0	0	0	0	0
Net	88 716	93 449	18 230	25 158	39 935	4 604	3 818	1 646	57

⁽¹⁾ La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

⁽²⁾ Les pre-financements des CICE 2016 et 2017 seront remboursés simultanément au remboursement des créances de CICE par l'Etat, l'extinction de cette dette ne se traduit donc pas par une sortie de trésorerie pour la société.

VIII.3.3. Risque de taux d'intérêt

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement signé en décembre 2017, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du prêt de refinancement, consistant en des caps de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

Ces caps ont une juste valeur nulle au 31 décembre 2019.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2019 sur 104,7 M€ d'endettement brut variable non couvert:

Exercice 2019 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +100bps	Choc de -100bps	Choc de +100bps	Choc de -100bps
Charges d'intérêt nettes	(645,8)	0,0		
Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0		
Total	(645,8)	0,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2019, les taux d'intérêt sont négatifs, et la plupart des contrats bancaires prévoient que le taux soit réputé égal à zéro dans cette situation. Aussi, une baisse des taux d'intérêts n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

VIII.3.4. Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2019 sur les positions bilanciellles non couvertes soit 3,1 MUSD et 0,6 MGBP :

Exercice 2019 (en milliers d'euros)	Compte de résultat (*)		Capitaux propres (*)	
	Choc de +10%	Choc de -10%	Choc de +10%	Choc de -10%
Contrats à terme				
Option de change				
Positions bilantiellles non couvertes	(317,9)	388,5	0,0	0,0
Total	(317,9)	388,5	0,0	0,0

VIII.3.5. Risque sur matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2019.

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

Prêt de refinancement 2017

Les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Contrats factor

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 33,4 M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 36,4 M€.

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
(Charges) Produits d'impôt exigible	(187)	(219)
(Charges) Produits d'impôt différé	176	3 157
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	(11)	2 939

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 741	9 411
(-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	141
Résultat net des entreprises intégrées	9 741	9 270
Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a)	11	(2 939)
Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b)	2 978	2 318
Ecart (a) - (b)	(2 967)	(5 257)
Analyse de l'écart:		
Impact des décalages permanents	(2 558)	557
Impact des déficits nets fiscaux non activés	(246)	(610)
Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé	(24)	(11)
Impact d'activation des déficits fiscaux	0	(2 844)
Impact des autres retraitements de consolidation	(139)	(1 666)
Impact lié à la comptabilisation du CICE	0	(683)
Total	(2 967)	(5 257)

Les taux d'impôts retenus sont les suivants :

- Allemagne : 27,3% pour la société GSD et 30,9% pour la société GFG
- France : 31%
- Grèce : 29%
- Tunisie : 30%

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts sur les bénéfices à récupérer	8 287	10 102
Impôts sur les bénéfices à payer	323	370
Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif)	7 964	9 732

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués des créances du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité emploi.

IX.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts différés actifs	2 147	1 408
Impôts différés passifs	(44)	(41)
Impôts différés actifs (passifs) nets	2 103	1 367

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Montant en début de période	1 367	(1 999)
Impact sur les autres éléments du résultat global	563	204
Impact sur les résultats	176	3 157
Autres Impacts des écarts de change	(3)	5
Montant en fin de période	2 103	1 367

Sources des principales variations des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Réserves	Résultat	Variation de change	Exercice 2019
Décalages fiscaux	385				385
Activation des déficits fiscaux	3 267				3 267
Provisions règlementées	(293)		108		(185)
Autres	(1 070)		(5)		(1 075)
IAS 01 Présentation des états financiers	55				55
IAS 02 Stocks	18		(2)		17
IAS 16 Immobilisations corporelles	(16 356)		(227)	(3)	(16 586)
IAS 17 Contrats de location-financements	207		(51)		156
IAS 18 Produits des activités ordinaires	1				1
IAS 19 Avantages au personnel	3 256	563	(36)		3 783
IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques	146		(27)		119
IAS 21 Effets de la variation des monnaies étrangères	68		8		76
IAS 36 Dépréciation d'actifs	11 481				11 481
IAS 37 Provisions passifs éventuels	49		385		434
IFRS 16 - Contrats de location			22		22
IFRS 3 - Regroupement d'entreprises	153				153
Total	1 367	563	176	(3)	2 103

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2019 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible.

Le montant total des déficits reportables des sociétés françaises s'élève à 84,3 M€ à fin 2019 et 84,7 M€ à fin 2018. Ces déficits ne sont pas activés car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'est redevenue bénéficiaire qu'à partir de 2017 (+0,6 M€), en 2018 pour un montant de + 0,1 M€ et en 2019 pour un montant de + 0,3 M€.

Sociétés étrangères

Les déficits reportables des filiales Aigis (Grèce), Gascogne Flexible Germany et Gascogne Sack Deutschland (Allemagne) ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur de leur impôt différé passif. Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2019 s'élève à 29,1 M€.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Beaucoup de pays dans le Monde, et notamment la France, sont actuellement sévèrement affectés par la crise sanitaire du Covid-19.

Le Groupe Gascogne a pris des mesures en concertation avec les Représentants du personnel afin d'assurer dans la mesure du possible la continuité de ses opérations et la qualité de ses services dans le respect des règles sanitaires préconisées par les autorités.

Les activités du Groupe sont essentielles et stratégiques pour les clients dans le domaine de l'agroalimentaire humain et animal et de la santé, aussi l'objectif du Groupe est de maintenir son activité industrielle et commerciale autant que possible dans ces conditions difficiles afin de satisfaire la demande et préparer au mieux l'après-crise.

La situation actuelle étant incertaine, il est difficile à ce stade d'en déterminer les impacts sur l'activité de la société en 2020.

Il s'agit d'un évènement post-clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture : conformément aux normes comptables, cet événement n'a donc pas été pris en compte pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	KPMG				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes individuels et consolidés et examen semestriel limité	195	186	83,0%	82,3%	203	186	82,4%	81,0%
Services autres que la certification des comptes	40	40	17,0%	17,7%	44	44	17,6%	19,0%
TOTAL	235	226			247	230		

II.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « I.1.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne applicables aux exercices ouverts au 1er janvier 2019 » de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède, à chaque clôture annuelle, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée d'utilité indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie et des immobilisations corporelles, selon les modalités décrites dans la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour ce test de dépréciation, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2020

Paris la Défense, le 30 avril 2020

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.5. COMPTES ANNUELS 2019 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA

II.5.1. COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation		7 107	6 035
Prestations de services		5 413	5 240
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges		1 693	795
Charges d'exploitation		(6 812)	(5 969)
Autres achats et charges externes		(2 947)	(2 141)
Impôts, taxes et versements assimilés		(236)	(133)
Salaires et traitements		(2 036)	(2 053)
Charges sociales		(934)	(1 015)
Dotations aux amortissements		(627)	(602)
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	0
Autres charges		(32)	(24)
Résultat d'exploitation		294	66
Produits financiers		12 323	10 200
Dividendes		0	7 913
Produits financiers filiales		2 323	2 282
Autres produits financiers		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		10 000	4
Charges financières		(12 262)	(3 630)
Dotations financières aux provisions		(10 018)	(1 407)
Intérêts financiers et charges assimilées		(2 244)	(2 223)
Autres charges financières		0	0
Résultat financier	3.5	62	6 570
Résultat courant avant impôt		356	6 637
Produits exceptionnels		31	124
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5	4
Reprises sur provisions et transfert de charges		26	120
Charges exceptionnelles		(282)	(203)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(42)	(193)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(234)	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(6)	(10)
Résultat exceptionnel		(251)	(79)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(5)	(7)
Impôts sur les bénéfices		0	0
Résultat net de l'exercice		100	6 551

II.5.2. BILAN ACTIF

en milliers d'euros		Exercice 2019			Exercice 2018
	Notes	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants Nets	Montants Nets
Actifs immobilisés		228 375	123 946	104 429	85 719
Immobilisations incorporelles	2.1	6 127	758	5 369	1 924
Immobilisations corporelles	2.1	4 864	2 887	1 976	1 943
Terrains forestiers					
Autres terrains		1 206	130	1 076	1 085
Constructions		2 170	1 790	380	372
Autres immobilisations corporelles		1 487	967	520	486
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	2.3	217 385	120 301	97 084	81 852
Participations		213 620	117 452	96 168	81 168
Créances rattachées à des participations					
Autres titres de participations		61		61	61
Prêts		58		58	58
Autres immobilisations financières		3 646	2 849	796	565
Actifs circulant		114 471	713	113 758	107 754
Stocks	2.4	180	159	21	21
Matières premières, approvisionnements		21		21	21
Marchandises		159	159	(0)	(0)
Créances	2.5	104 039	554	103 485	101 241
Avances et acomptes sur commandes		155		155	7
Clients et comptes rattachés		2 231		2 231	2 057
Autres créances		101 653	554	101 099	99 177
Trésorerie		10 251		10 251	6 492
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		10 251		10 251	6 492
Charges comptabilisées d'avance		377		377	287
Prime d'émission d'emprunt à étaler					
Ecart de conversion Actif		6		6	6
Charges à répartir		713		713	951
Total des actifs		343 942	124 659	219 283	194 719

II.5.3. BILAN PASSIF

en milliers d'euros		Exercice 2019	Exercice 2018
	Notes		
Capitaux propres	2.6	83 570	83 491
Capital social		60 800	60 800
Prime d'émission		0	0
Réserve légale		3 678	3 350
Réserve facultative		964	964
Autres réserves		4 874	4 874
Report à nouveau		13 066	6 843
Résultat de l'exercice		100	6 551
Provisions réglementées		89	109
Autres fonds propres	2.7	12 053	12 053
Provisions pour risques et charges	2.8	11	11
Dettes		123 649	99 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.9	87 349	67 800
Emprunts et dettes financières divers	2.10	11 100	7 289
Dettes fournisseurs, comptes rattachés		1 386	1 291
Dettes sociales et fiscales		935	979
Autres dettes	2.11	22 879	21 806
Ecart de conversion Passif			
Total des passifs et capitaux propres		219 283	194 719

II.5.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

II.5.4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels de Gascogne SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n 2014-03 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

II.5.4.2. NOTES SUR DES POSTES DU BILAN

II.5.4.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES : VALEURS COMPTABLES BRUTES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2019, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 89 K€ après une reprise nette de l'exercice de 20 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles	5 409	3 542	2 824	6 127
Terrains	1 206	0	0	1 206
Constructions	2 136	57	23	2 170
Autres immobilisations corporelles	1 331	269	113	1 487
Total	10 083	3 868	2 961	10 990

II.5.4.2.2. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles	3 485	76	2 803	758
Terrains	121	9	0	130
Constructions	1 764	49	23	1 790
Autres immobilisations corporelles	846	226	105	967
Total	6 216	360	2 931	3 645

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Bâtiments d'habitation :

- Murs 80 ans
- Toiture 25 ans
- Aménagement 15 ans

Bâtiments d'exploitation :

- Murs 40 ans
- Toiture 25 ans
- Aménagement 15 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier et matériel de bureau 5 à 10 ans

Matériel informatique 5 ans

II.5.4.2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**Participations**

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeur brute au 31 décembre 2018	198 620	198 620
Acquisitions	15 000	0
Cessions	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2019	213 620	198 620
Dépréciations au 31 décembre 2018	(117 452)	(116 063)
Dotations	(10 000)	(1 389)
Reprises	10 000	0
Dépréciations au 31 décembre 2019	(117 452)	(117 452)
Valeur nette au 31 décembre 2019	96 168	81 168

Les acquisitions sont constituées d'une augmentation de capital de 15 000 K€ par incorporation de créances dans la société Gascogne Bois afin de recapitaliser la société.

Les mouvements sur les dépréciations sont constitués d'une dotation de 10 000 K€ sur les titres de Gascogne Bois et d'une reprise de 10 000 K€ sur les titres de Gascogne Papier.

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2018	2 979	61	58	417	3 515
Acquisitions	0	0	0	250	250
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassement	0	0	0	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2019	2 979	61	58	667	3 765
Dépréciations au 31 décembre 2018	(2 831)				(2 831)
Dotations	(18)				(18)
Reprises	0				0
Dépréciations au 31 décembre 2019	(2 849)	0	0	0	(2 849)
Valeur nette au 31 décembre 2019	129	61	58	667	916

Gascogne SA détient, au 31 décembre 2019, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 3,68€.

La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été dotée à hauteur de 18 K€ et s'élève à 2 849 K€ au 31 décembre 2018 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2019 soit 3,24 €.

Au 31 décembre 2019, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

II.5.4.2.4. STOCKS

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	21	21
Marchandises	159	159
Valeur brute	180	180
Dépréciations des marchandises	(159)	(159)
Valeur nette	21	21

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

II.5.4.2.5. CREANCES

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Clients et comptes rattachés	2 231	2 057
Compte courant (intégration fiscale)	0	0
Compte courant (cash pooling)	92 942	89 241
Dépréciations des comptes courants	(554)	(554)
Etat, impôt sur les sociétés	8 189	10 030
Etat, TVA et autres	493	445
Autres créances	185	22
Total	103 485	101 241

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future (cash flows futurs) des filiales et sous-filiales.

II.5.4.2.6. CAPITAL SOCIAL ET CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2019, le capital est composé de 24 320 052 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Situation nette au 1er janvier	83 491	67 195
Augmentation du capital	0	9 806
Augmentation des autres capitaux propres-primés d'émission	0	0
Résultat net	100	6 551
Variation nette des provisions réglementées	(20)	(61)
Situation nette au 31 décembre	83 570	83 491

II.5.4.2.7. AUTRES FONDS PROPRES

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Biolandes Technologies (actionnaire d'Attis 2, principal actionnaire de Gascogne) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

II.5.4.2.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 K€ au 31 décembre 2019.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 5 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,30 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2,50%

II.5.4.2.9. TRESORERIE, EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)

Solde au 1er janvier 2019	67 800
Découverts	(35)
Tirage crédit d'investissement	27 000
Tirage crédit d'investissement BPI France	5 000
Remboursement emprunts	(12 416)
Capitalisation intérêts prêt financement	0
Variation des intérêts courus non échus	0
Solde au 31 décembre 2019	87 349

Analyse par nature et par échéance

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts	18 567	67 283	1 500	87 349
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	0			0
Total	18 567	67 283	1 500	87 349

II.5.4.2.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	6 463	0
Comptes courants des filiales (cash pooling)	0	0
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	4 637	7 289
Comptes courants des associés	0	0
Fonds communs de placement du personnel	0	0
Intérêts courus non échus	0	0
Solde au 31 décembre	11 100	7 289

Variation des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2019	7 289
Comptes courants des filiales	6 463
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	(2 652)
Comptes courants des associés	0
Emprunts Fonds communs de placements	0
Intérêts courus non échus	0
Solde au 31 décembre 2019	11 100

II.5.4.2.11. AUTRES DETTES

Charges à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Fournisseurs	1 386	547
Dettes fiscales et sociales	402	461
Total	5 885	1 008

Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La charge d'IS est calculée dans les filiales comme en l'absence d'intégration : les filiales bénéficiaires remboursent à la société mère leur quote part d'IS : il n'y a pas d'imputation ou de remboursement pour les filiales déficitaires.

La société mère neutralise l'économie d'IS résultant de l'utilisation des déficits des filiales en constituant un compte d'attente au passif (notion d'économie de trésorerie pour la mère).

Dans le bilan l'intégration fiscale fait apparaître :

A l'actif, les créances de crédit d'impôt dues par l'Etat de 8 189 K€ (comprenant principalement les créances de Crédit d'Impôt Recherche et les créances de CICE).

Au passif, une dette correspondant au solde dû par la société mère à certaines filiales, soit 4 639 K€ en emprunts et dettes financières divers et à l'économie d'impôt d'intégration fiscale accumulée au 31 décembre 2019, soit 22 879 K€ en autres dettes.

II.5.4.2.12. SITUATION FISCALE LATENTE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018		Variation		Exercice 2019	
Nature	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
- Amortissements dérogatoires		(36)		9		(28)
- Charges non déductibles temporairement						
. Congés payés (ancien régime)	7		(10)		(3)	
. Autres	(3)		4		1	
Total	4	(36)	(6)	9	(2)	(28)

Les valeurs d'impôt de ce tableau ont été calculées au taux de 25,83%.

Le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 84,3 M€ à fin 2019 et à 84,7 M€ à fin 2018.

II.5.4.2.13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

II.5.4.3. NOTES SUR DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

II.5.4.3.1. PRODUITS

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes. Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée des équipes internes de Gascogne sur le projet de mise en place d'un ERP.

II.5.4.3.2. EFFECTIF DE L'EXERCICE 2019

	Moyenne 2019	Clôture 2019
Cadres	25	25
Techniciens	3	2
Agents de maîtrise	1	1
Employés	1	2
Total	31	30

II.5.4.3.3. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 676 K€.

Les jetons de présence servis en 2019 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 21 K€.

II.5.4.3.4. INTERESSEMENT DU PERSONNEL ET PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé en juin 2018 pour la période 2018-2021.

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2019 pour la période 2019-2021.

II.5.4.3.5. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dividendes filiales	0	7 913
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres	(18)	(1 401)
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change	1	(2)
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	2 323	2 282
Gains (pertes) de change	0	0
Commissions lignes non utilisées	(247)	(507)
Intérêts sur emprunts	(1 918)	(1 653)
Intérêts bancaires	(0)	(1)
Charges intérêts sur prêts des filiales	(78)	(61)
Pertes sur créances en compte courant filiales	0	0
Total	62	6 570

II.5.4.3.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2019, le résultat exceptionnel s'élève à - 251 K€.

II.5.4.3.7. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

La société n'a pas comptabilisé d'impôt sur les sociétés en 2019.

II.5.4.4. INFORMATIONS GENERALES

Informations sur les entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2019
Immobilisations financières		
Participations	198 620	213 620
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	2 057	2 231
Comptes courants (intégration fiscale)	0	0
Compte courants (cash pooling)	89 241	92 942
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(191)	(189)
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	6 463	0
Comptes courants (intégration fiscale)	7 289	4 637
Associés - Comptes d'apport en société	0	0
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	(204)	(36)
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	5 475	5 615
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	2 282	2 323
Produits de dividendes	7 913	0
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	61	78

II.5.4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

II.5.4.5.1. ENGAGEMENTS DONNES

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de retraite.

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
 - Cadres : 64 à 67 ans
 - Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 0,7%
- Taux d'augmentation des salaires : 2,50%

Au 31 décembre 2019, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 547 K€ et sont intégralement couverts par des versements capitalisés qui représentent une somme de 572 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2019, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA : Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Dans le cadre du financement de ses filiales, Gascogne SA a émis une lettre de soutien auprès d'Aigis.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

II.5.4.5.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

II.5.4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	131	128
services autres que la certification des comptes	16	60
Total	147	188

II.5.4.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Beaucoup de pays dans le Monde, et notamment la France, sont actuellement sévèrement affectés par la crise sanitaire du Covid-19.

Le Groupe Gascogne a pris des mesures en concertation avec les Représentants du personnel afin d'assurer dans la mesure du possible la continuité de ses opérations et la qualité de ses services dans le respect des règles sanitaires préconisées par les autorités.

Les activités du Groupe sont essentielles et stratégiques pour les clients dans le domaine de l'agroalimentaire humain et animal et de la santé, aussi l'objectif du Groupe est de maintenir son activité industrielle et commerciale autant que possible dans ces conditions difficiles afin de satisfaire la demande et préparer au mieux l'après-crise.

La situation actuelle étant incertaine, il est difficile à ce stade d'en déterminer les impacts sur l'activité de la société en 2020.

Il s'agit d'un événement post-clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture : conformément aux normes comptables, cet événement n'a donc pas été pris en compte pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

II.5.4.8. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2019
A-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Gascogne SA									
1-Filiales détenues à plus de 50%									
- Gascogne Bois (Escource)	5 000	2 704	100	93 145	5 000	23 142	96 561	(2 996)	0
- Gascogne Sacs (Minizan)	29 030	6 221	100	20 941	20 941	4 661	77 570	2 915	0
- Gascogne Papier (Minizan)	5 000	30 821	100	67 595	38 288	58 753	126 414	3 769	0
- Gascogne Flexible (Dax)	12 081	14 018	100	31 940	31 940	0	92 321	5 345	0
2-Participations détenues entre 10% et 50%									
Néant									
B-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne SA									
1- Filiales françaises									
Néant									
2- Filiales étrangères									
Néant									
C-Renseignements globaux sur tous les titres									
1- Filiales françaises	51 111	53 765		213 620	96 168	86 556	392 866	9 033	0
2- Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	51 111	53 765		213 620	96 168	86 556	392 866	9 033	0

II.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Gascogne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances en compte courant afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit dans les notes « II.5.4.2.3. Immobilisations financières » et « II.5.4.2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des avances en compte courant, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes « II.5.4.2.3. Immobilisations financières » et « II.5.4.2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

1

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

2

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2020

Paris la Défense, le 30 avril 2020

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale de la société GASCOGNE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Mérignac et Paris-La Défense, le 30 avril 2020
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières

Emmanuel Gadret

II.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Résultat des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2019	2018	2017	2016	2015
I - Capital en fin d'exercice					
a. Capital social (en K€)	60 800	60 800	50 994	50 994	50 994
b. Nombre d'actions émises	24 320 052	24 320 052	20 397 464	20 397 464	20 397 464
c. Nombre d'actions détenues par la société	40 206	40 206	40 206	40 206	40 206
II - Opérations et résultats exercice (en K€)					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	5 413	5 240	5 057	5 344	4 591
b. Résultat courant avant impôts	356	6 637	1 825	1 983	2 139
c. Impôts sur les bénéfices	0	0	0	77	42
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	-5	-7			
d. Résultat net (*)	100	6 551	2 061	2 254	2 888
e. Résultat distribué au titre de l'exercice					
III - Résultat par action (en €)					
a. Résultat courant avant impôt	0,01	0,30	0,09	0,10	0,10
b. Résultat net	0,00	0,30	0,10	0,11	0,14
c. Dividende net distribué par action					
IV - Personnel					
a. Effectif moyen des salariés de l'exercice	31	31	27	27	15
b. Montant masse salariale de l'exercice (en K€)	2 036	2 053	2 024	2 223	1 357
c. Montant versé pour avantages sociaux (en K€)	934	1 015	910	998	677

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2020

Inventaire des valeurs mobilières de placement

Sociétés	Nature	%	Nombre	(en milliers d'euros)		
				Valeur d'Acquisition	Dépréciation	Valeur Nette
Actions de Participation				213 620	117 452	81 168
Gascogne Bois	A	100%	1 000 000	93 145	88 145	5 000
Gascogne Sacs	A	100%	2 902 966	20 941		20 941
Gascogne Papier	A	100%	1 000 000	67 594	29 307	38 287
Gascogne Flexible	A	100%	322 162	31 940		31 940
Autres titres hors participation				61		61
Caisse Régionale Crédit Agricole	P		2 050	3		3
Agrolandes	P	3,60%		9		9
Coop. Agr. Forestière Sud-Atlantique	P	0,01%	1			0
Sté Développement Economie Forestière	A	0,40%	20	3		3
Aquitaine Création Innovation	A	1,30%	299	46		46
Cofogar	A	0,03%	12			
TOTAL				213 681	117 452	81 229

II.8. PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

A TITRE ORDINAIRE

RESOLUTIONS 1 ET 2 : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Exposé des motifs

Au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à :

- approuver les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le résultat net des comptes sociaux est de 100 138 €

- donner quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement au titre de l'exercice 2019, qui s'élèvent à 10 878 € et qui correspondent à des amortissements dérogatoires.

- approuver les comptes consolidés annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtées le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le résultat net consolidé est de : 9 740 615 €

Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 – Quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice 2019 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice et le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 100 138 €.

L'Assemblée générale donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagé par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir la somme de 10 878 €.

Deuxième résolution – Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2019 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 9 740 615 €.

RESOLUTION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de 100 138 € comme suit :

- 5 007 € à la réserve légale,
- 95 131 € au compte report à nouveau

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 100 138 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'imputer 5 007 € à la réserve légale, et
- d'imputer le solde de 95 131 € au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION 4 : REMUNERATIONS VERSEES AUX ADMINISTRATEURS

Exposé des motifs

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 100 000 € le montant maximum des rémunérations susceptibles d'être versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

Quatrième résolution : Rémunérations versées aux administrateurs

L'Assemblée générale fixe à la somme de 100 000 €, le montant maximum des rémunérations susceptibles d'être versées au Conseil d'administration à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020.

RESOLUTION 5 : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du Code de commerce est en cours à fin décembre 2019. Il est demandé à l'Assemblée générale d'en prendre acte purement et simplement.

Cinquième résolution. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée générale prend acte de l'absence de convention réglementée.

RESOLUTION 6 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR DOMINIQUE COUTIERE

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Coutière pour une durée de six (6) années, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Coutière

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Coutière pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

RESOLUTION 7 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE BIOLANDES TECHNOLOGIES

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat d'administrateur de Biolandes Technologies pour une durée de six (6) années, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Septième résolution – Renouvellement du mandat d’administrateur de BIOLANDES TECHNOLOGIES

L’Assemblée générale décide de renouveler le mandat d’administrateur de BIOLANDES TECHNOLOGIES pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l’issue de la réunion de l’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l’exercice 2025.

RESOLUTION 8 : RENOUELEMENT DU MANDAT D’ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR LAURENT LABATUT

Exposé des motifs

Le Conseil d’administration propose à l’Assemblée générale de renouveler le mandat d’administrateur de Monsieur Laurent Labatut pour une durée de six (6) années, expirant à l’issue de l’Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

Huitième résolution – Renouvellement du mandat d’administrateur de Monsieur Laurent Labatut

L’Assemblée générale décide de renouveler le mandat d’administrateur de Monsieur Laurent Labatut pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l’issue de la réunion de l’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l’exercice 2025.

RESOLUTION 9 : RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR COOPTATION DE MADAME EMMANUELLE PICARD EN QUALITE D’ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE

Exposé des motifs

Il est demandé aux actionnaires de ratifier la cooptation de Madame Emmanuelle Picard en qualité d’administrateur décidée par le Conseil d’administration le 21 avril 2020 et sur proposition de BPIfrance Investissement, en remplacement de Madame Dominique Brard, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu’à l’Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2019.

Neuvième résolution – Ratification de la nomination par cooptation de Madame Emmanuelle Picard en qualité d’administrateur de la Société

L’Assemblée générale ratifie la cooptation de Madame Emmanuelle Picard, demeurant 9 rue des Halles – 75001 Paris, décidée par le Conseil d’administration en date du 21 avril 2020, en remplacement de Madame Dominique Brard, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu’à l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice 2019.

RESOLUTION 10 : RENOUELEMENT DU MANDAT D’ADMINISTRATEUR DE MADAME EMMANUELLE PICARD

Exposé des motifs

Le Conseil d’administration propose à l’Assemblée générale de renouveler le mandat d’administrateur de Madame Emmanuelle Picard pour une durée de six (6) années, expirant à l’issue de l’Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d’administrateur de Madame Emmanuelle Picard

L’Assemblée générale décide de renouveler le mandat d’administrateur de Madame Emmanuelle Picard pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l’issue de la réunion de l’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l’exercice 2025.

RESOLUTION 11 : NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEZIAT, EN QUALITE D’ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE

Exposé des motifs

Le Conseil d’administration propose à l’Assemblée générale de nommer Monsieur Jean-Claude Beziat en qualité d’administrateur indépendant pour une durée de six (6) années, expirant à l’issue de l’Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Jean-Claude Beziat a exercé, de 1990 jusqu’au 1^{er} mars 2018, les fonctions de Président du Groupe Aqualande, leader européen de l’aquaculture et de l’une de ses filiales la Ferme Marine du Douhet.

En parallèle, Monsieur Jean-Claude Beziat a été gérant des SARL Les truites de la Côte d’Argent, Extramer et les Sources de l’Avance qui appartiennent également au groupe Aqualande.

Monsieur Jean-Claude Beziat est actuellement gérant des sociétés piscicoles Aquitaine et le Moulin de Caouley, et administrateur de Alliance Forêt Bois.

Monsieur Jean-Claude Beziat se conforme au critère d’indépendance des administrateurs défini par le Code Middledent auquel adhère la société et qui se caractérise par l’absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d’altérer l’indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d’une société de son groupe ;
- ne pas avoir été au cours des deux (2) dernières années, et ne pas être en relation d’affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes de l’entreprise.

Onzième résolution - Nomination de Monsieur Jean-Claude Beziat, en qualité d’administrateur de la Société

L’Assemblée générale nomme Monsieur Jean-Claude Beziat, né le 1^{er} décembre 1946, de nationalité française, demeurant 1335, route du Perret – 40120 Arrue, en qualité d’administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu’à l’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l’exercice 2025.

RESOLUTION 12 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CENSEUR DE CREDIT AGRICOLE PARTENARIAT (CAPAR)

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de censeur du Crédit Agricole Partenariat (CAPAR) pour une durée de six (6) années, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, CAPAR sera représentée par M. Nicolas Lambert.

Douzième résolution – Renouvellement du mandat de censeur de Crédit Agricole Partenariat (CAPAR)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de censeur de Crédit Agricole Partenariat (CAPAR) pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, CAPAR sera représentée par M. Nicolas Lambert.

RESOLUTION 13 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CENSEUR DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de censeur de BPIFrance Investissement pour une durée de six (6) années, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur BPIFrance Investissement sera représentée par M. Samuel Dalens.

Treizième résolution – Renouvellement du mandat de censeur de Bpifrance Investissement

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de censeur de Bpifrance Investissement pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, Bpifrance Investissement sera représentée par M. Samuel Dalens.

RESOLUTION 14 : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Il est proposé à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à décider de procéder ou de faire procéder à l'achat par la Société, en une ou plusieurs fois, de ses propres actions en vue :

- de l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;

- de l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le nombre de titres à acquérir, en vertu de cette autorisation, ne pourrait, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10% de son capital.

Le prix maximum d'achat par action de la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder 5 euros.

Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en fonction des caractéristiques de l'opération.

Il est enfin précisé qu'en conséquence de l'adoption de la sixième résolution susvisée, le Conseil d'administration serait tenu de mettre à disposition des actionnaires de la Société, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de commerce et conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale des actionnaires. Elle priverait d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (*6^{ème} résolution de l'Assemblée en date du 20 juin 2019*).

Quatorzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce ;

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société étant précisé que :

- le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 5 €.
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces rachats,
- la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

En cas d'opération sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves, et/ou de division et de regroupement des actions, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

Décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pourra procéder ou faire procéder à des achats, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- de l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière , à l'attribution d'actions de la Société ;

- de l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les limites des réglementations en vigueur, l'achat des actions ainsi que la conservation ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation en vigueur, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres.

Délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier :

- effectuer par tous moyens l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre en bourse ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités ;
- et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Décide que la présente autorisation privera d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (6^{ème} résolution de l'assemblée en date du 20 juin 2019).

A TITRE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION 15 : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE.

Exposé des motifs

Sous réserve de l'autorisation de rachat de ses propres actions proposée à la quatorzième résolution, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société qu'elle détient par suite de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions décidés par la Société, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social par période de 24 mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur comptable sur tous postes de réserves et de primes disponibles.

Le Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et réglementaires, aurait tout pouvoir, avec faculté de subdélégation afin de réaliser toute opération d'annulation d'actions qui pourrait être décidée en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités requises.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée générale des actionnaires. Elle priverait d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (*7^{ème} résolution de l'Assemblée en date du 20 juin 2019*).

Quinzième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous la condition de l'adoption de la quatorzième résolution soumise à la présente Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans les conditions légales,

Autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation :

- à annuler, sur ses seules décisions, à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% par période de 24 mois du capital social ,
- à réduire le capital à due concurrence, et pour ce faire, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- à imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires

Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée.

Décide que la présente autorisation privera d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (*7^{ème} résolution de l'assemblée en date du 20 juin 2019*).

RESOLUTION 16 : MISE EN CONFORMITE DE L'ARTICLE 11.2 « ADMINISTRATEUR(S) REPRESENTANT(S) DES SALARIES » DES STATUTS

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration informe les actionnaires que l'article 11-2 des statuts intitulé « *Administrateur(s) représentant(s) des salariés* » doit être modifié suite à l'entrée en vigueur de la loi 2019-486 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) du 22 mai 2019, qui abaisse le seuil du nombre des administrateurs de 12 à 8, au-delà duquel au moins 2 administrateurs représentants des salariés doivent être nommés.

Seizième résolution – Mise en conformité de l'article 11.2 « Administrateur(s) représentant(s) des salariés » des statuts

L'Assemblée générale prend acte des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce modifié par la loi n° 2019-486 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance

et la Transformation des Entreprises) du 22 mai 2019, abaissant le seuil du nombre des administrateurs de 12 à 8, au-delà duquel au moins 2 administrateurs représentant les salariés doivent être nommés.

En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 11-2 des statuts :

11.2 Administrateur(s) représentant(s) des salariés

Le Conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Cet administrateur est désigné par le Comité de Groupe prévu à l'article L. 2331-1 du Code du travail.

Si au cours d'un exercice le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient supérieur à huit, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions légales, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil ou la nomination par l'Assemblée générale d'un nouvel administrateur ayant pour effet de faire franchir ce seuil.

Si au cours d'un exercice le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient inférieur ou égal à huit, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuivra jusqu'à son terme mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à huit à la date du renouvellement.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de deux ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des administrateurs représentant les salariés prend fin de plein droit en cas de rupture de leur contrat de travail, de révocation conformément à l'article L.225-32 du Code de commerce ou en cas de survenance d'un cas d'incompatibilité prévu à l'article L.225-30 du Code de commerce.

Sous réserve des dispositions du présent article ou des dispositions législatives, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs. L'administrateur représentant les salariés n'est pas tenu d'être propriétaire d'actions de la Société.

En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu conformément aux dispositions de l'article L. 225-34 du Code de commerce dans un délai raisonnable. Jusqu'à la date du remplacement de l'administrateur (ou, le cas échéant, des administrateurs) représentant les salariés, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Les dispositions de la présente section 11.2 cesseront de s'appliquer de plein droit lorsqu'à la clôture d'un exercice, la Société ne remplira plus les conditions rendant obligatoires la nomination d'administrateurs représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout administrateur représentant les salariés nommés en application du présent article expirera à son terme.

RESOLUTION 17 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Exposé des motifs

L'objet de cette résolution est de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur, en particulier les formalités de modification des statuts.

Dix-septième résolution – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

II.9. ORGANIGRAMME

